

atlas

démographique
de la profession
vétérinaire

2020



OBSERVATOIRE
NATIONAL
DÉMOGRAPHIQUE
DE LA
PROFESSION
VÉTÉRINAIRE

atlas

démographique
de la profession
vétérinaire

2020





PRÉFACE

L'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire (ONDPV) est heureux de publier l'édition 2020 de son Atlas démographique, fruit d'un travail conséquent de ses membres, et tout particulièrement du docteur vétérinaire Éric Sannier, de Madame Anne Laboulais et de Monsieur Quentin Crouzard. Notre volonté était de viser une publication plus précoce dans l'année, c'est chose faite !

En dehors de l'Atlas démographique, l'ONDPV a été fortement sollicité au cours de l'année 2019 pour contribuer à des travaux d'ampleur, en concertation avec la Direction générale de l'alimentation, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et visant à comprendre les évolutions à court, moyen et long termes des métiers vétérinaires. L'objectif est bien d'alimenter les décideurs en données indispensables, fiables et dynamiques pour orienter les politiques publiques.

Ainsi, l'ONDPV a mené une enquête prospective dont l'objet est d'analyser les besoins de diplômés vétérinaires en France, à échéance de 5, 10 et 15 ans. En dehors de disposer désormais d'un

point de référence, l'ONDPV s'est doté d'un outil de modélisation dynamique lui permettant de suivre ces besoins sur la base de trois scénarios prospectifs et des paramètres retenus.

L'ONDPV contribue à un travail de caractérisation des déserts vétérinaires et des zones rurales susceptibles de le devenir à court terme, alors que le projet de loi 3D – décentralisation différenciation déconcentration – portée par le ministère en charge des collectivités territoriales, prépare la voie à la possibilité pour les collectivités locales d'attribuer sous conditions des aides pour l'installation et le maintien des vétérinaires dans ces zones déficitaires en compétences vétérinaires.

La question des déserts vétérinaires devient suffisamment prégnante pour s'imposer à l'agenda politique de manière durable. La fragilisation du maillage vétérinaire en zones rurales auprès des animaux de rente n'est plus une fiction mais une réalité chiffrable. Les vétérinaires « ruraux » revendiquant une compétence exclusive ou partielle auprès des animaux de rente ne représentent plus que 19 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, avec une dynamique négative

préoccupante de 14,7 % de baisse des effectifs en 5 ans.

Cette tendance ne doit pas masquer la démographie positive du corps professionnel des vétérinaires dans son ensemble ; le nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre progresse en 1 an de 1,75 % pour atteindre 18 874 vétérinaires (+ 4,4 % en 5 ans). 47 % des vétérinaires primo-inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires sont diplômés d'un pays membre de l'Union européenne autre que la France, avec une augmentation notable cette année des diplômés obtenus en Espagne.

L'Atlas 2020 présente une innovation en consacrant un chapitre aux revenus des vétérinaires libéraux et salariés, en fonction de différents paramètres qui peuvent être la région d'exercice, les espèces traitées ou le genre.

Je vous souhaite d'en faire une agréable lecture.

DV Jacques GUERIN

Président de l'Observatoire national démographique
de la profession vétérinaire.

INTRODUCTION



LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES SUIVIS PAR L'ATLAS 2020

Construit à partir des différentes données transmises par les membres de l'Observatoire démographique de la profession vétérinaire, cet ouvrage de synthèse permet de prendre rapidement connaissance des aspects démographiques de la profession vétérinaire et de leurs évolutions.

La profession vétérinaire est une profession aux multiples visages dont le recensement n'est pas chose évidente. Les vétérinaires inscrits aux tableaux de l'Ordre des vétérinaires représentent la grande majorité des vétérinaires formés dans les écoles vétérinaires européennes ou des pays tiers. Les vétérinaires de la fonction publique et des armées sont une autre composante de la profession vétérinaire. Il est impossible aujourd'hui d'énumérer tous les métiers dans lesquels les compétences et la formation du vétérinaire lui permettent d'exercer. La connaissance partielle des vétérinaires qui exercent une activité ne nécessitant pas une déclaration au tableau de l'Ordre ou une activité dans la fonction publique, ne permet pas d'avoir

une image exhaustive de la population de la profession au travers de l'Atlas.

Le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires publie aujourd'hui le 5^e Atlas démographique de la profession vétérinaire. Cette nouvelle édition présente les données nationales de la démographie de la profession vétérinaire arrêtées au 31/12/2019 et s'enrichit d'une partie inédite pour la profession vétérinaire consacrée à l'observation des revenus de la profession : tant ceux des professionnels libéraux que ceux des vétérinaires salariés du secteur libéral.

L'étroite collaboration entre les différents membres de l'ONDPV permet d'élargir, au fil des années, le champ de l'observation de la profession vétérinaire et d'en augmenter ainsi sa connaissance. La fiabilité et la continuité dans le temps des données observées depuis maintenant 5 ans confèrent aujourd'hui à l'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire la capacité de répondre à des missions d'analyse des données dont il dispose, que ce soit dans un but d'observation ou dans un but d'analyse prospective, ayant pour base la dynamique de l'évolution

Schéma du champ d'études de l'Atlas de la démographie de la profession vétérinaire



des données démographique de la profession vétérinaire. 18 874 vétérinaires étaient inscrits au tableau de l'Ordre au 31 décembre 2019. Les données de l'année 2019 confirment la stabilisation du nombre de vétérinaires inscrits constatés depuis 2015, avec une progression moyenne de 1,2 % par an.

LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE EST DÉSORMAIS MAJORITAIREMENT FÉMININE, ce constat s'inscrit durablement et la proportion de femme continuera d'augmenter dans la décennie à venir. Les femmes vétérinaires représentent aujourd'hui 54,2 % de la population des vétérinaires inscrits, et près de 72 % dans la population des moins de 40 ans.

PLUS DE 47 % DES NOUVEAUX INSCRITS NE SONT PAS ISSUS D'UNE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE FRANÇAISE. Si les universités de Belgique représentent encore près de 20 % des primo inscrits, en nette diminution par rapport à 2018 (- 7,9 %), on constate une très forte augmentation de la proportion de nouveaux inscrits issus des universités espagnoles (+ 3,5 %), et dans une moindre mesure des universités roumaines (+ 1 %).

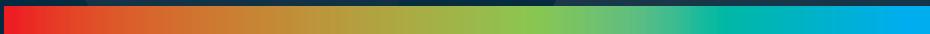
Alors que la répartition des vétérinaires inscrits en exercice libéral par rapport aux vétérinaires inscrits en exercice sala-

rié était relativement stable sur les 5 dernières années, on constate une augmentation notable de cette modalité d'exercice par rapport à l'année 2018 (+ 5,1 %) quand, dans le même temps, l'exercice libéral stagne pour l'ensemble des inscrits mais recule de 2,4 % dans la classe des moins de 35 ans.

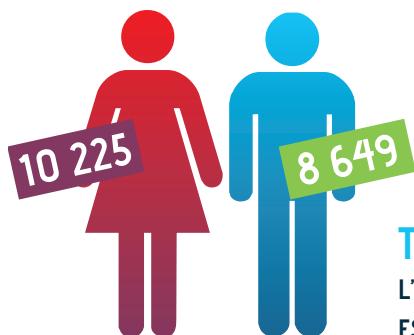
POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'ATLAS PROPOSE UN OBSERVATOIRE DES REVENUS DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE.

Cette première est établie pour les vétérinaires libéraux sur la base des déclarations des revenus bruts de leur activité, base utilisée pour l'établissement des charges sociales dues au titre de l'exercice et, pour les salariés, sur la base des salaires nets déclarés par l'employeur au travers de la déclaration annuelle des salaires. Les données permettent aux lecteurs de comparer les revenus en fonction de l'âge, du genre, du secteur d'activité, et des modalités d'activités pour les vétérinaires libéraux comme pour les vétérinaires salariés du secteur libéral. Ce développement marque la volonté de l'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire de proposer, au travers de l'Atlas, un ouvrage de présentation des différents métiers de vétérinaires aussi exhaustif que possible.

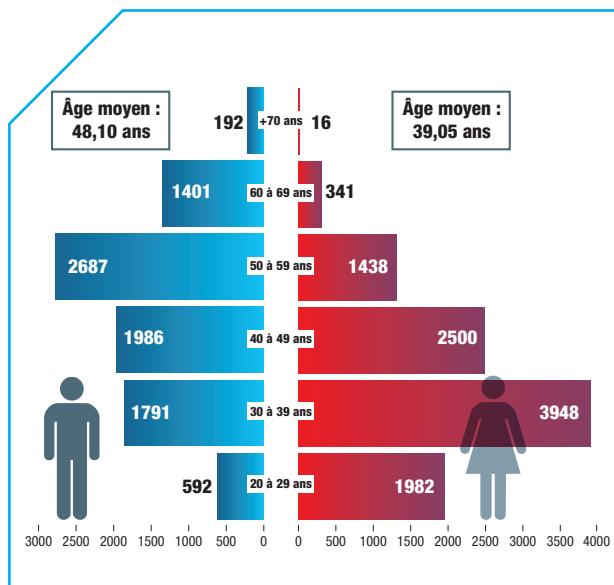
LES
VÉTÉRINAIRES
INSCRITS
**AU TABLEAU
DE L'ORDRE**



DONNÉES NATIONALES



TOTAL : 18 874
L'ÂGE MOYEN
EST DE 43,20 ANS.

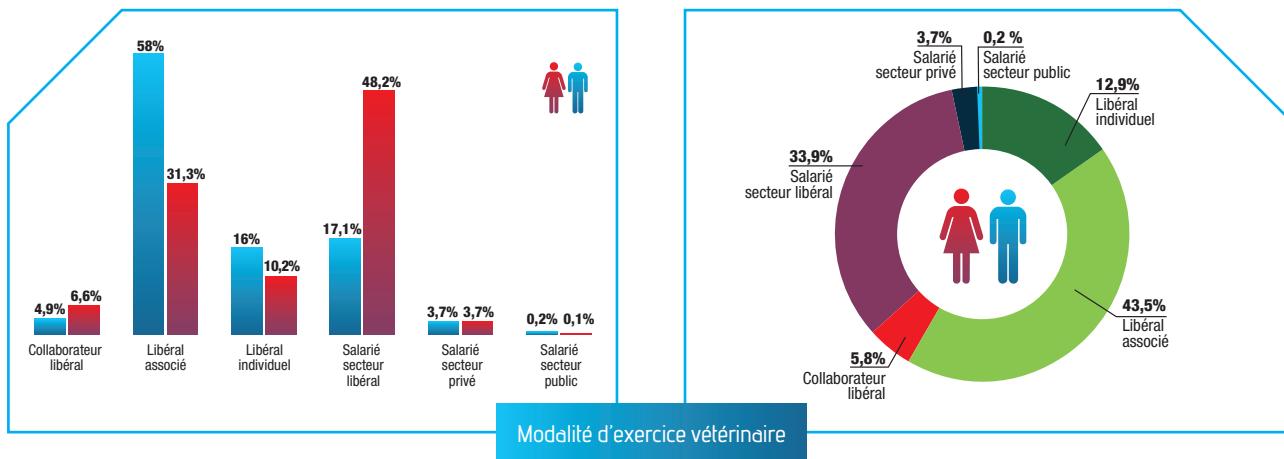


Le nombre total de vétérinaires inscrits au 31/12/2019 est de 18 874. Le nombre de vétérinaires inscrits a augmenté de 1,75 % entre 2018 et 2019 (+ 326). Le nombre de vétérinaires inscrits au tableau a progressé de 4,4 % entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019. Sur les cinq dernières années la progression moyenne annuelle du nombre d'inscrits au tableau est de 1,2 %.

L'âge des vétérinaires est stable depuis cinq ans, en 2019 il est de 43,2 ans.

Au 31/12/2019, le nombre de femmes inscrites (10 225) représente 54,2 % des inscrits au tableau et a progressé de 4,7 % entre 2018 et 2019. Le nombre d'inscrits homme continue de reculer avec une perte de 134 inscrits (- 1,37 %), la population masculine inscrite a diminué de 7 % sur les cinq dernières années (- 653).

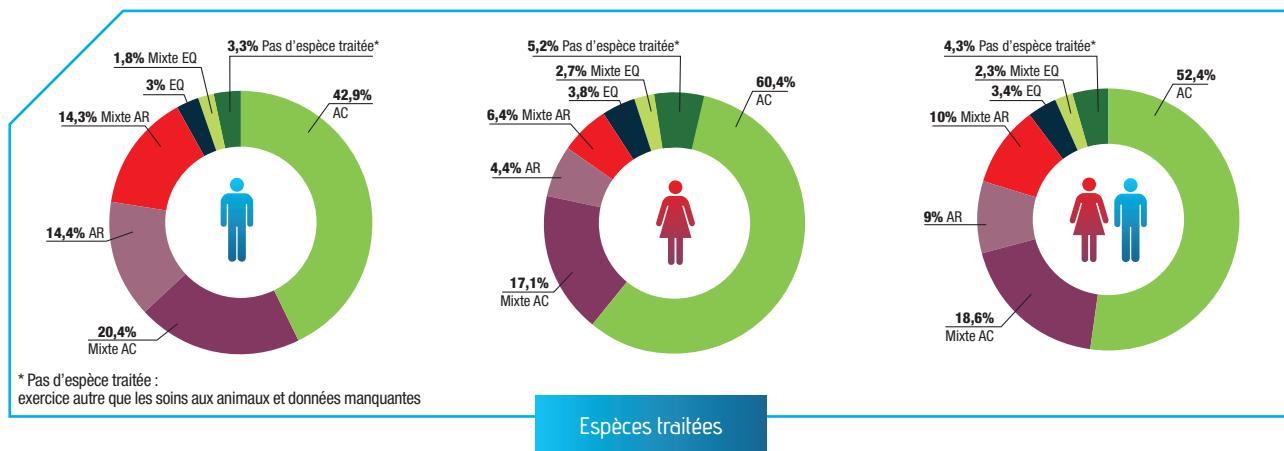
Dans la population des moins de quarante ans, la part des femmes inscrites continue de progresser et représente 71,3 % des inscrits au 31/12/2019.



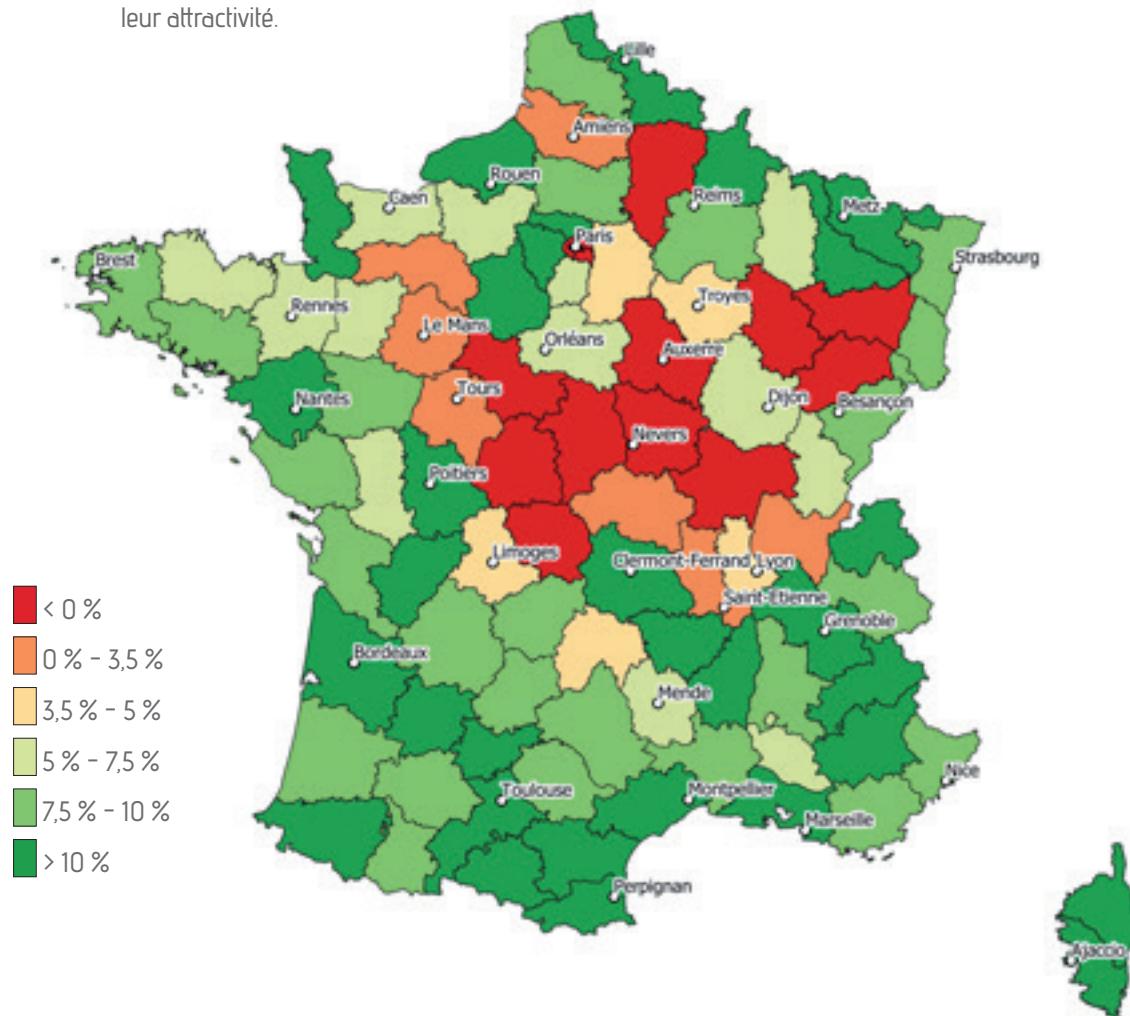
Le nombre de vétérinaires inscrits exerçant en libéral est relativement stable avec une faible tendance à la baisse qui semble se confirmer sur les cinq dernières années.

Les vétérinaires salariés du secteur libéral représentent 33,9 % des vétérinaires inscrits, en forte progression par rapport à 2018 (+ 6,2 % sur un an). Les vétérinaires salariés du secteur libéral inscrits ont progressé de 15 % en cinq ans. La médecine et la chirurgie des animaux de compagnie exercée de manière exclusive ou prédominante concerne

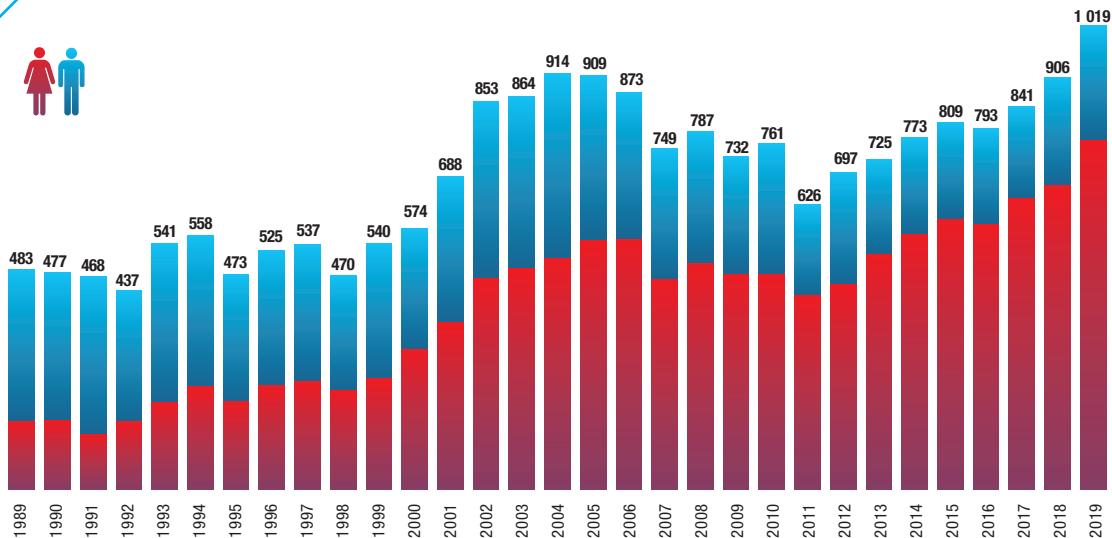
71 % des vétérinaires en 2019, en augmentation sensible par rapport à 2018 (+ 1,5 %). Sur les cinq dernières années, la progression du nombre d'inscrits déclarant une compétence AC se stabilise et a augmenté de 2,1 %). Avec 19 % de vétérinaires inscrits déclarant une activité pour les animaux de rente, le nombre est en constante baisse depuis 2013, perdant encore 91 vétérinaires inscrits entre 2018 et 2019). En cinq ans ce nombre est passé de 4 123 en 2015 à 3 518 en 2019, soit une diminution de 605 inscrits (- 14,7 %).



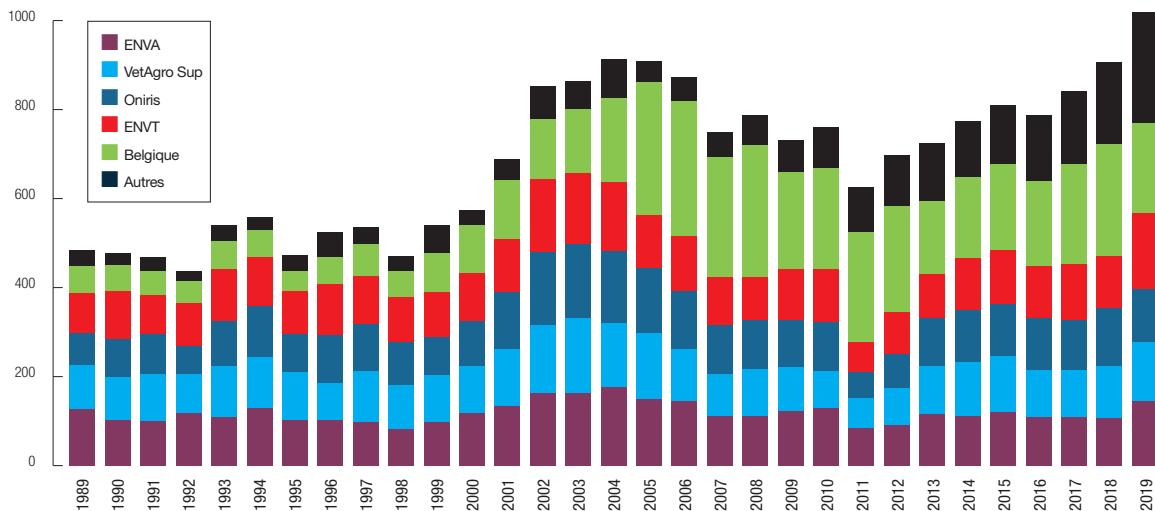
Le nombre de vétérinaires inscrits en France métropolitaine a augmenté de 2,6 % entre 2015 et 2019, la situation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. On constate une baisse marquée du nombre de vétérinaires inscrits en Région Île-de-France (3 %) et moindre en Bourgogne-Franche-Comté (0,8 %). Avec près de 10 % de croissance du nombre d'inscrits, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie confirment leur attractivité.



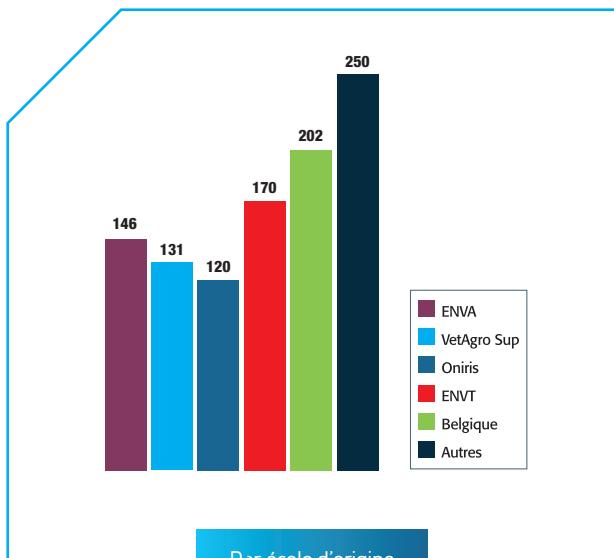
Évolution du nombre d'inscrits par département entre 2015 et 2019



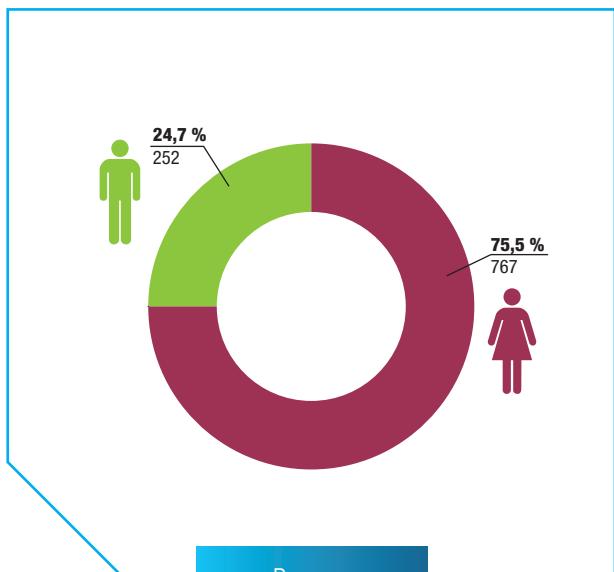
Nouveaux inscrits par sexe



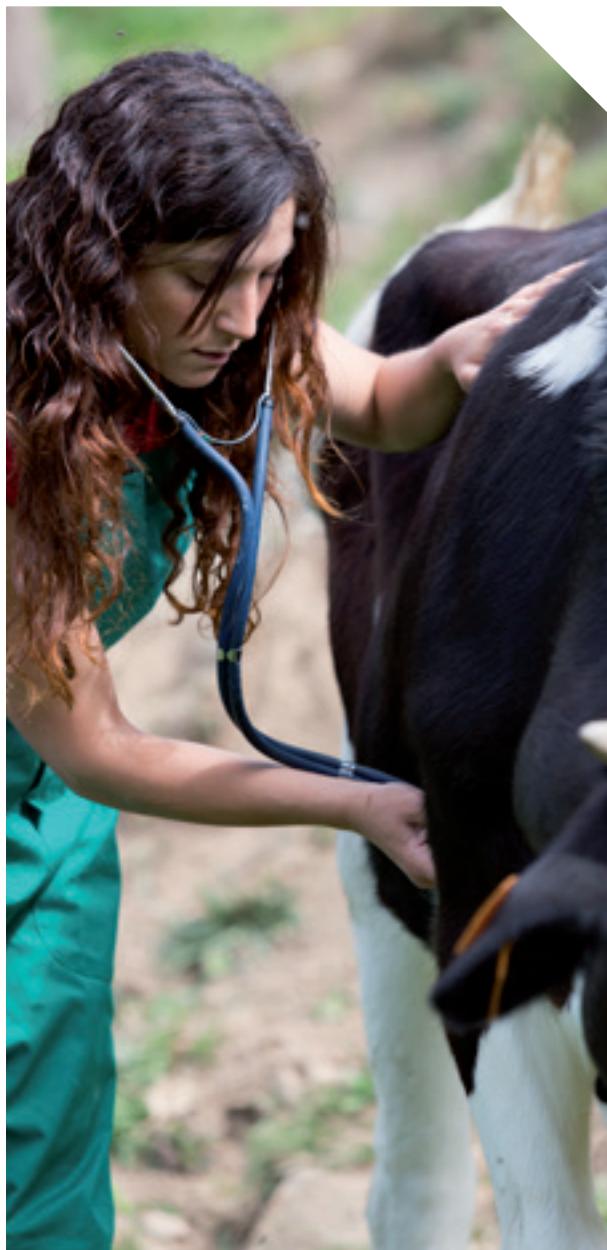
Nouveaux inscrits par ENV et faculté d'origine



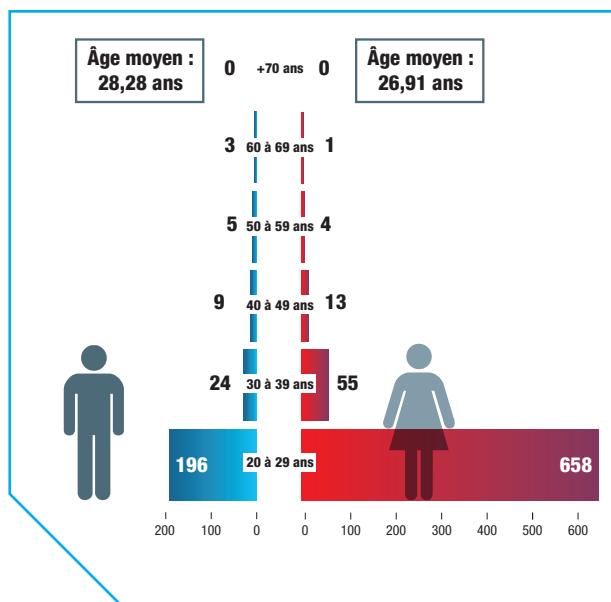
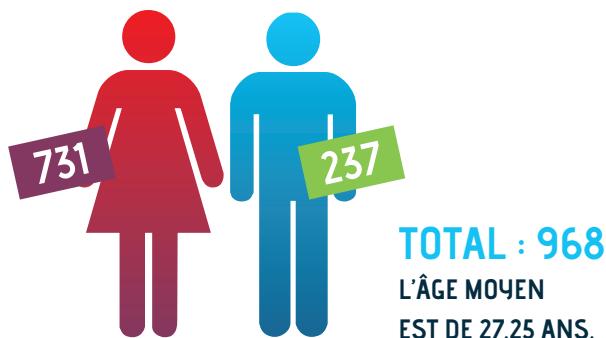
Par école d'origine



Par sexe



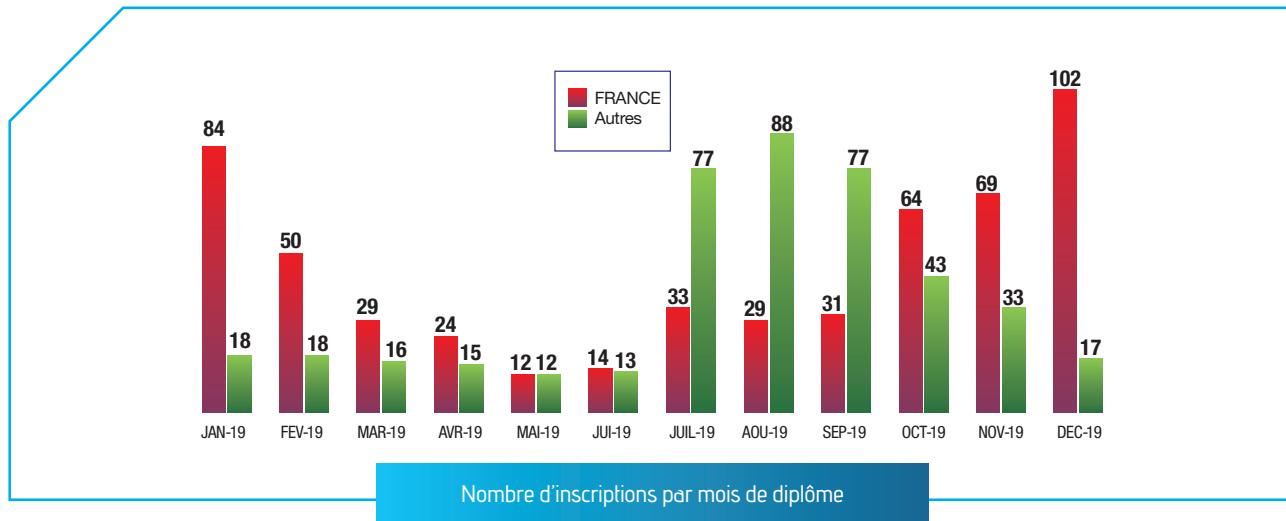
1 LES PRIMO INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES



968 vétérinaires se sont inscrits pour la première fois en 2019, en nette progression par rapport aux nouveaux inscrits de 2018 (+ 100 diplômés), soit une augmentation de 11,5 %. Les femmes représentent 75,5 % de ces primo inscriptions en 2019. Le ratio de femmes nouvellement inscrites se stabilise sur les cinq dernières années avec une moyenne constatée de 74 %.

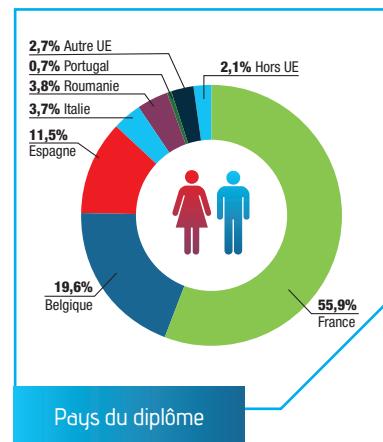
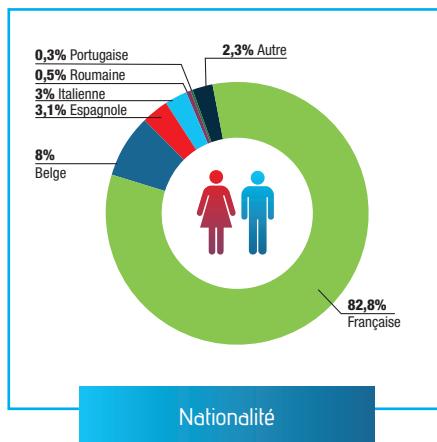
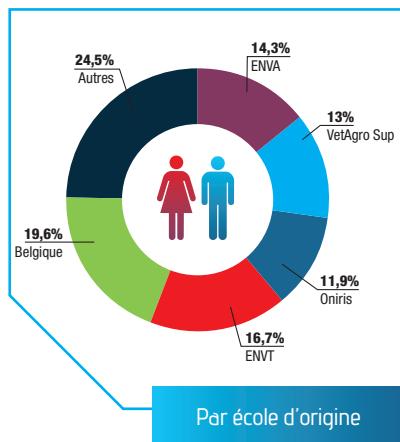
En nette progression par rapport à 2018 (+ 18,4 %), chaque ENV contribue en moyenne à hauteur 135 diplômés à la cohorte des primo inscrits 2019 désirant exercer la partie réglementée de la profession vétérinaire. En diminution, la Belgique contribue à hauteur de 20,8 % des primo inscrits en 2019. En revanche, on constate une forte augmentation des diplômés issus des autres pays membres ou associés de l'Union européenne qui contribuent aujourd'hui à hauteur de 250 diplômés (+ 54 % par rapport à 2018). Ce sont ainsi toujours près de 47 % des nouveaux inscrits de 2019 qui sont issus d'autres écoles/facultés vétérinaires que les ENV, en progression constante depuis 2014 (+ 38,2 % entre 2015 et 2019).



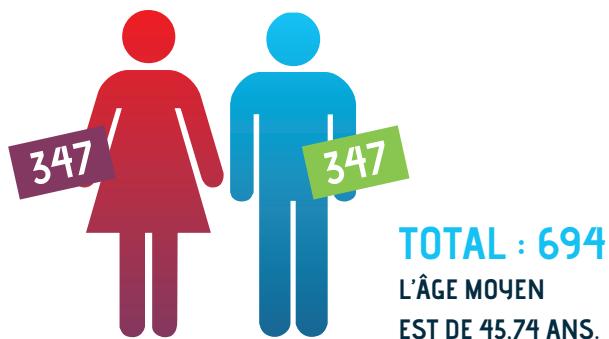


Une grande partie des inscriptions (68,5 %) est observée durant le second semestre de chaque année. Les inscriptions du troisième trimestre concentrent le plus grand nombre d'inscriptions des diplômés issus des écoles autres que françaises. Celles du quatrième trimestre sont majoritairement représentées par les primo inscrits issus des écoles françaises.

Les primo inscrits sont pour 82,8 % de nationalité française, seulement 55,9 % d'entre eux sont formés en France. Ce sont ainsi près de 261 étudiants de nationalité française qui choisissent de suivre un cursus à l'étranger, toujours en augmentation par rapport à 2018 (+ 13 %). En cinq ans le nombre de ces étudiants a été multiplié par 2,6.

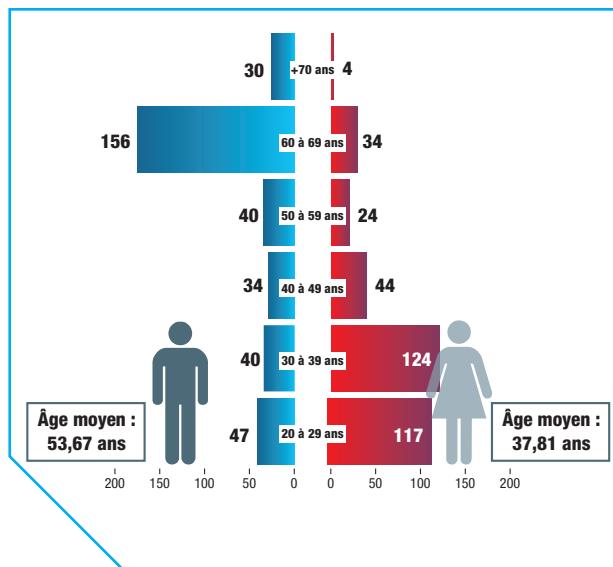


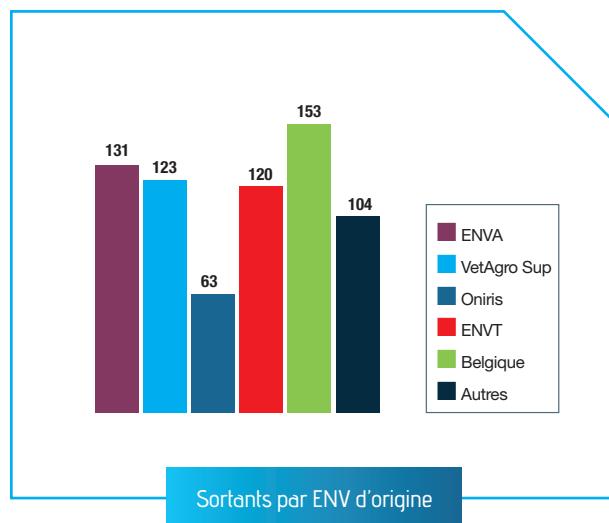
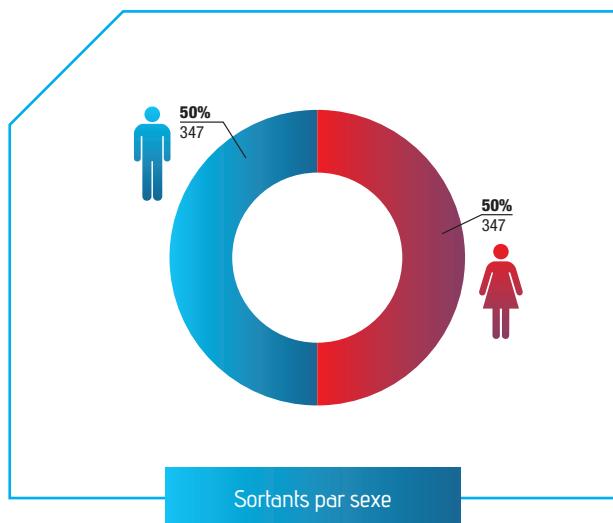
2 LES VÉTÉRINAIRES SORTANTS DU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES



694 vétérinaires sont sortis du tableau en 2019, en nette diminution par rapport à 2018 (- 17,2 %). Sur les cinq dernières années, 755 vétérinaires, en moyenne, sortent du tableau.

L'âge moyen des sortants est de 45,7 ans, en nette diminution par rapport à 2018 (52 ans).





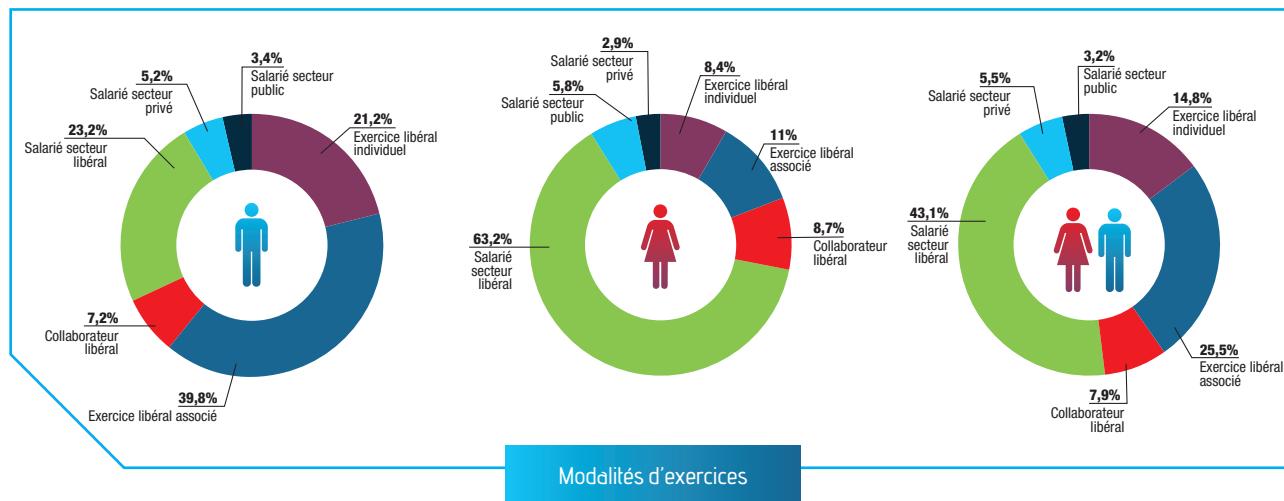
En 2019, 89 % des femmes qui sortent du tableau ont moins de 60 ans, dont 70 % ont moins de 40 ans.

En forte augmentation en 2019, 328 sortants (47 %) du tableau de l'Ordre ont moins de 40 ans.

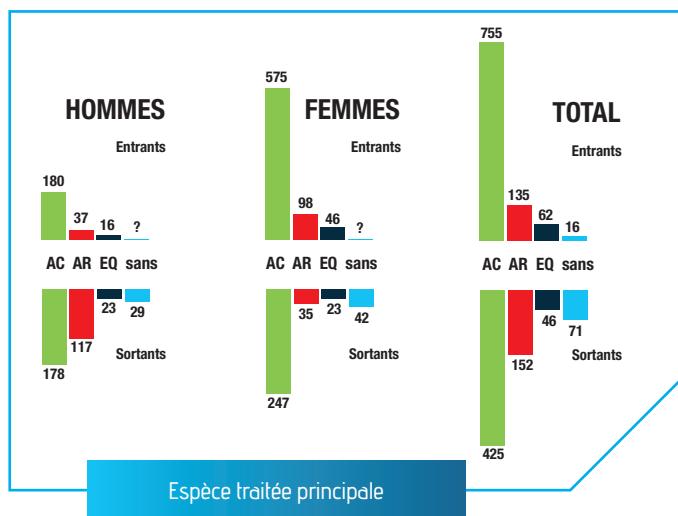
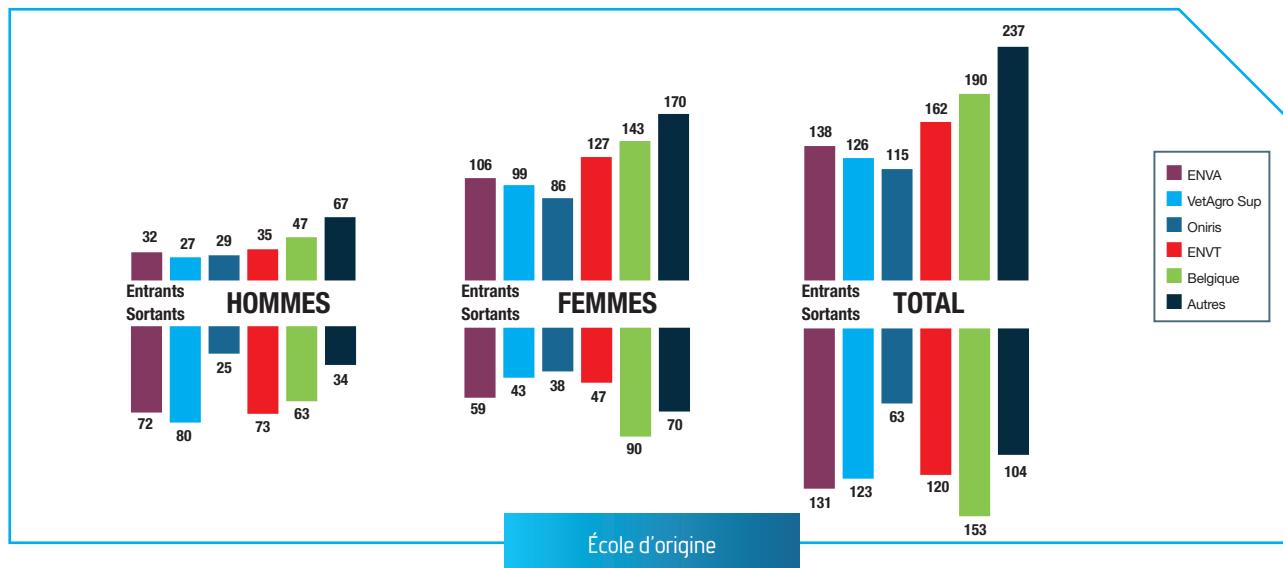
Sur les cinq dernières années, 272 vétérinaires de moins de quarante ans, en moyenne, quittent le tableau.

L'âge moyen des hommes qui sortent du tableau de l'Ordre des vétérinaires est de 53,7 ans, en nette diminution par rapport à 2018 (60,11 ans).

37 % des vétérinaires sortants sont diplômés d'un autre pays que la France.



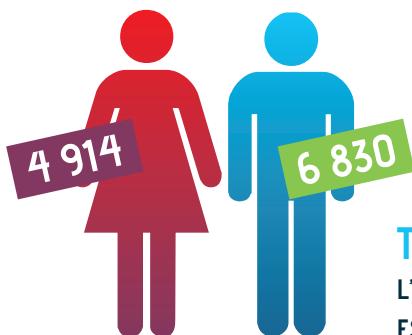
3 LES VÉTÉRINAIRES ENTRANTS/SORTANTS



La balance des entrants sortants est nettement positive (+ 326), se traduisant par une augmentation du nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre pour l'année 2019.

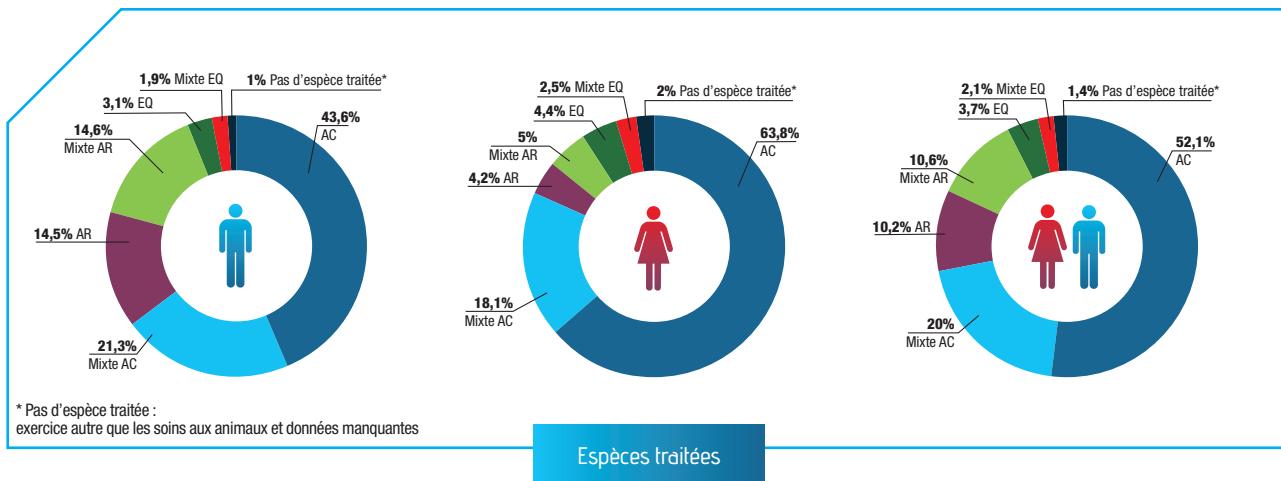
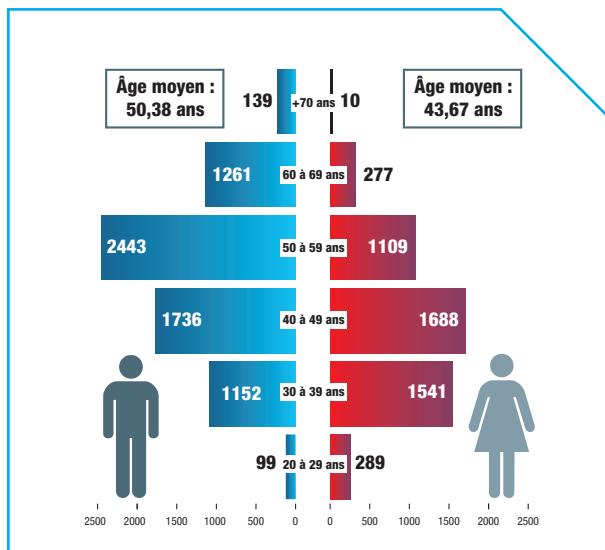
On constate une baisse des inscrits déclarant une activité animaux de rente moindre qu'en 2018, avec une perte de 17 inscrits en 2019. Sur les trois dernières années, le nombre de vétérinaires déclarant une activité animaux de rente a diminué de 339 vétérinaires, quand celui des animaux de compagnie a augmenté de près de 800 vétérinaires.

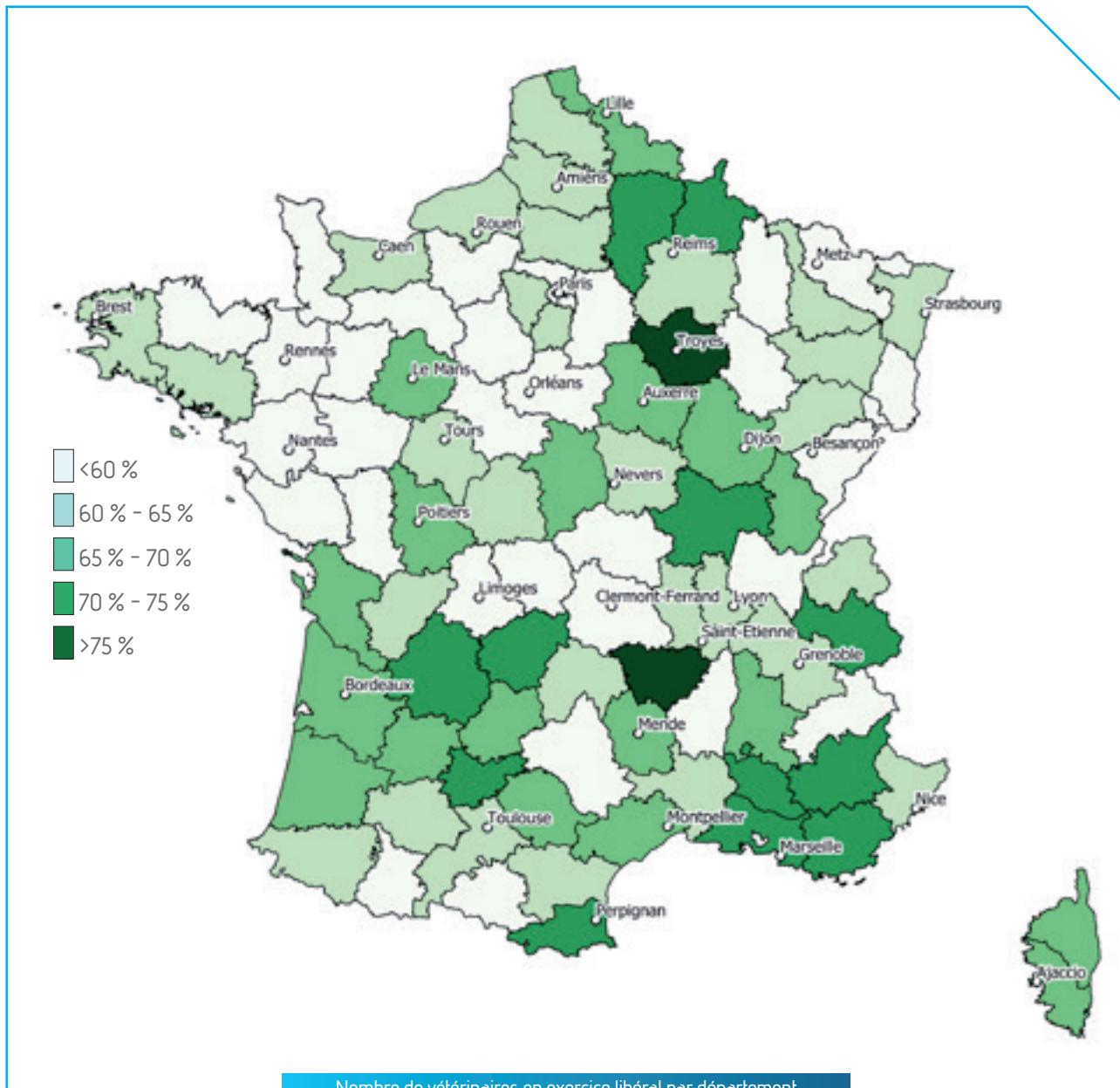
4 L'EXERCICE LIBÉRAL



TOTAL : 11 744
L'ÂGE MOYEN EST DE 47,58 ANS.

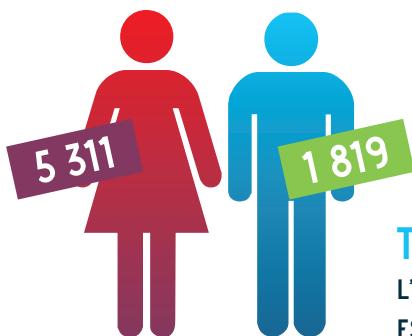
11 744 vétérinaires sont inscrits en exercice libéral, soit 62,2% de la totalité des inscrits. Le nombre de vétérinaires en exercice libéral est stable par rapport à 2018 (- 19). Sur les cinq dernières années, le nombre de vétérinaires inscrits en exercice libéral est en très légère augmentation (+ 261) et semble se stabiliser.





Nombre de vétérinaires en exercice libéral par département en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

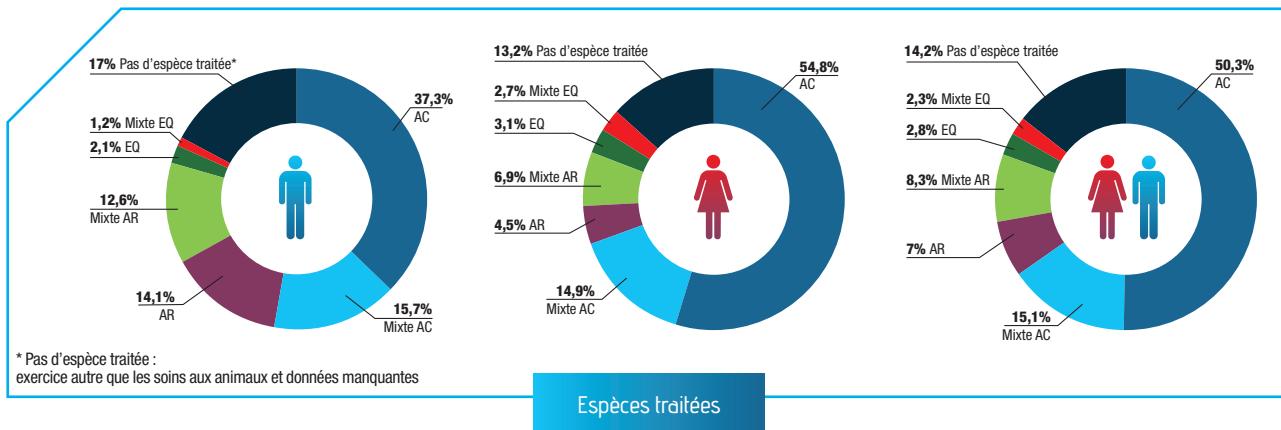
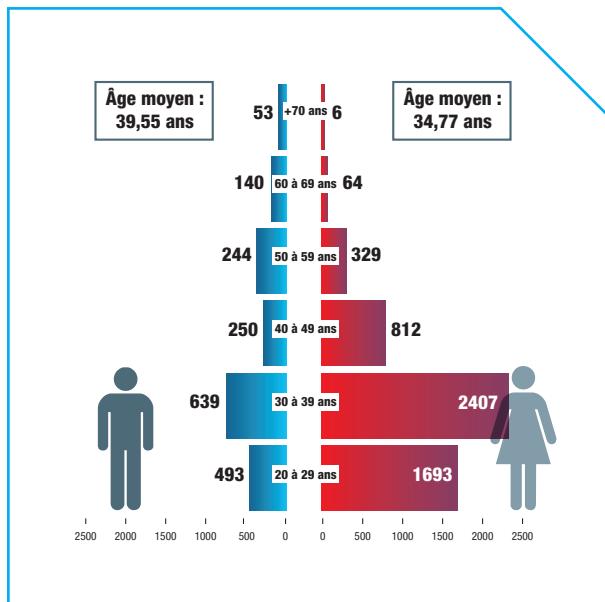
5 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS

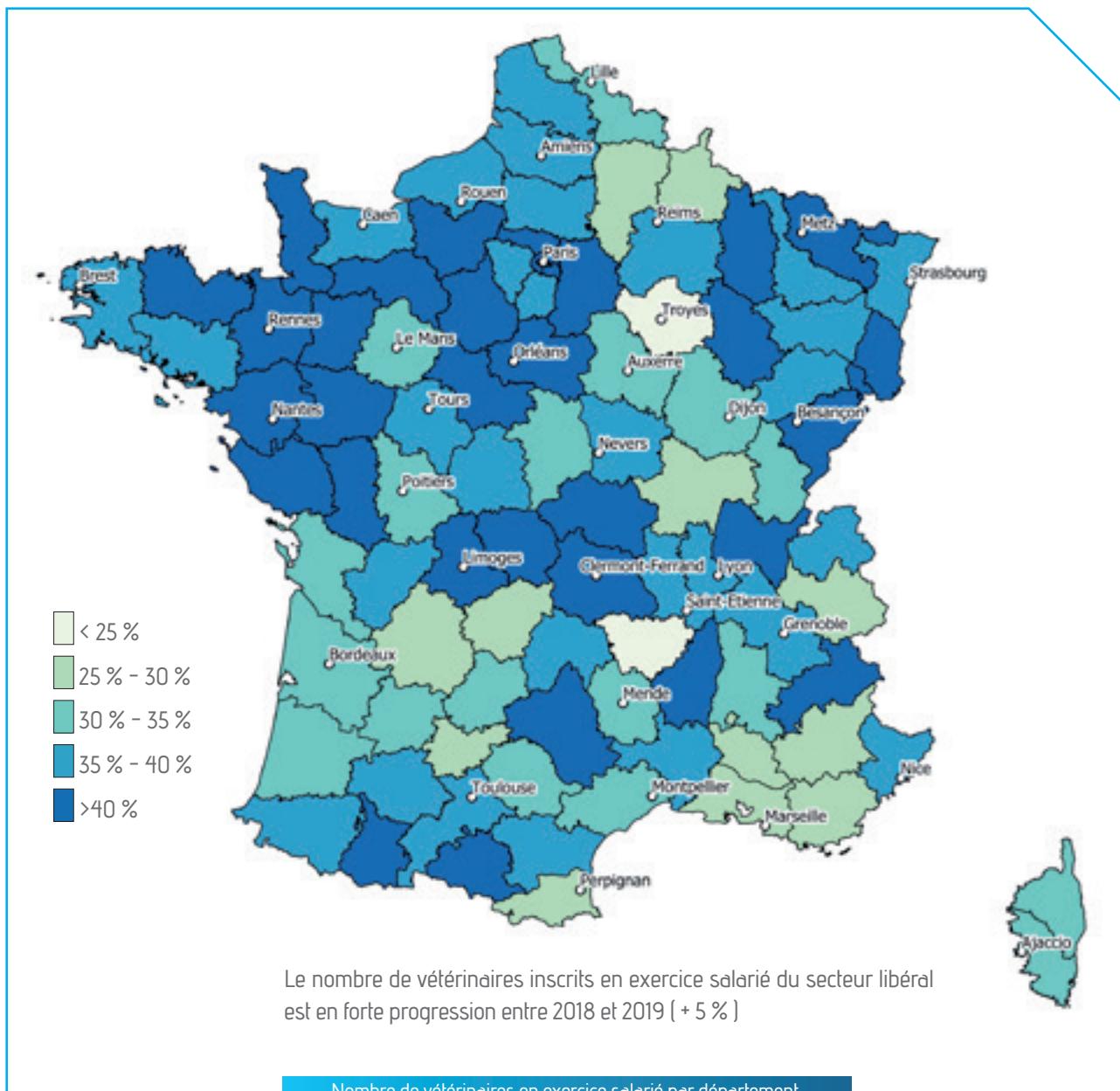


TOTAL : 7 130
L'ÂGE MOYEN
EST DE 35,99 ANS.

7 130 vétérinaires sont inscrits en tant que salariés. Ils représentent 37,8 % des vétérinaires.

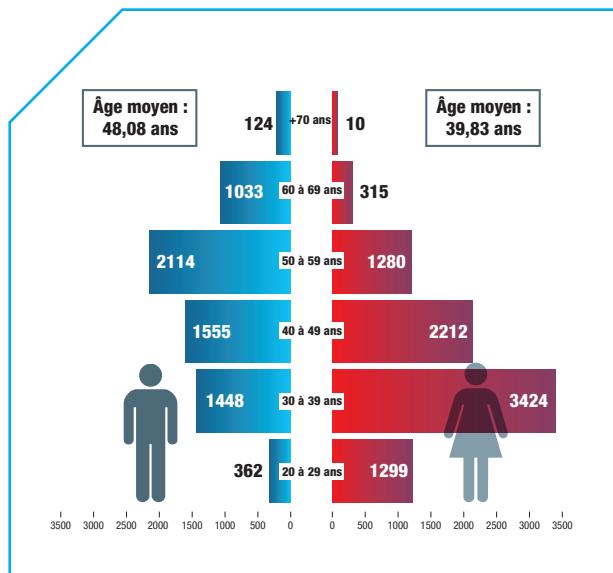
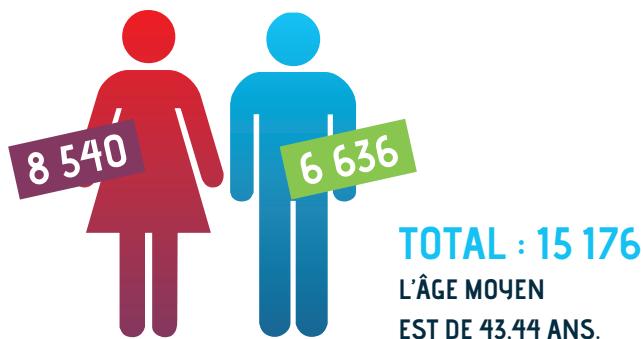
Sur les cinq dernières années, le nombre des vétérinaires inscrits en exercice salarié a sensiblement augmenté (+ 261).

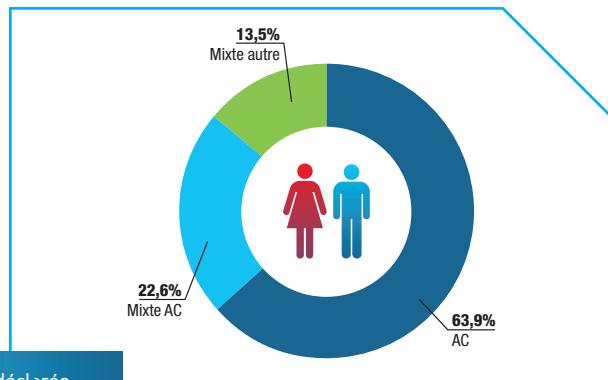
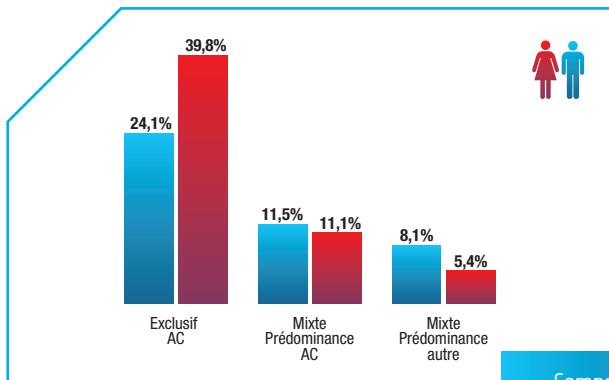




Nombre de vétérinaires en exercice salarié par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

6 LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE COMPAGNIE

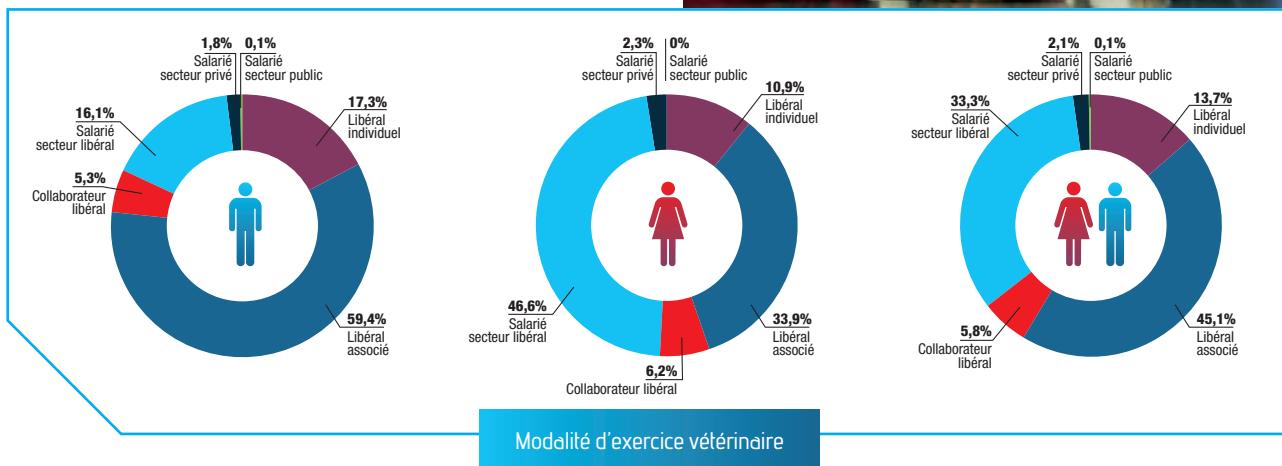




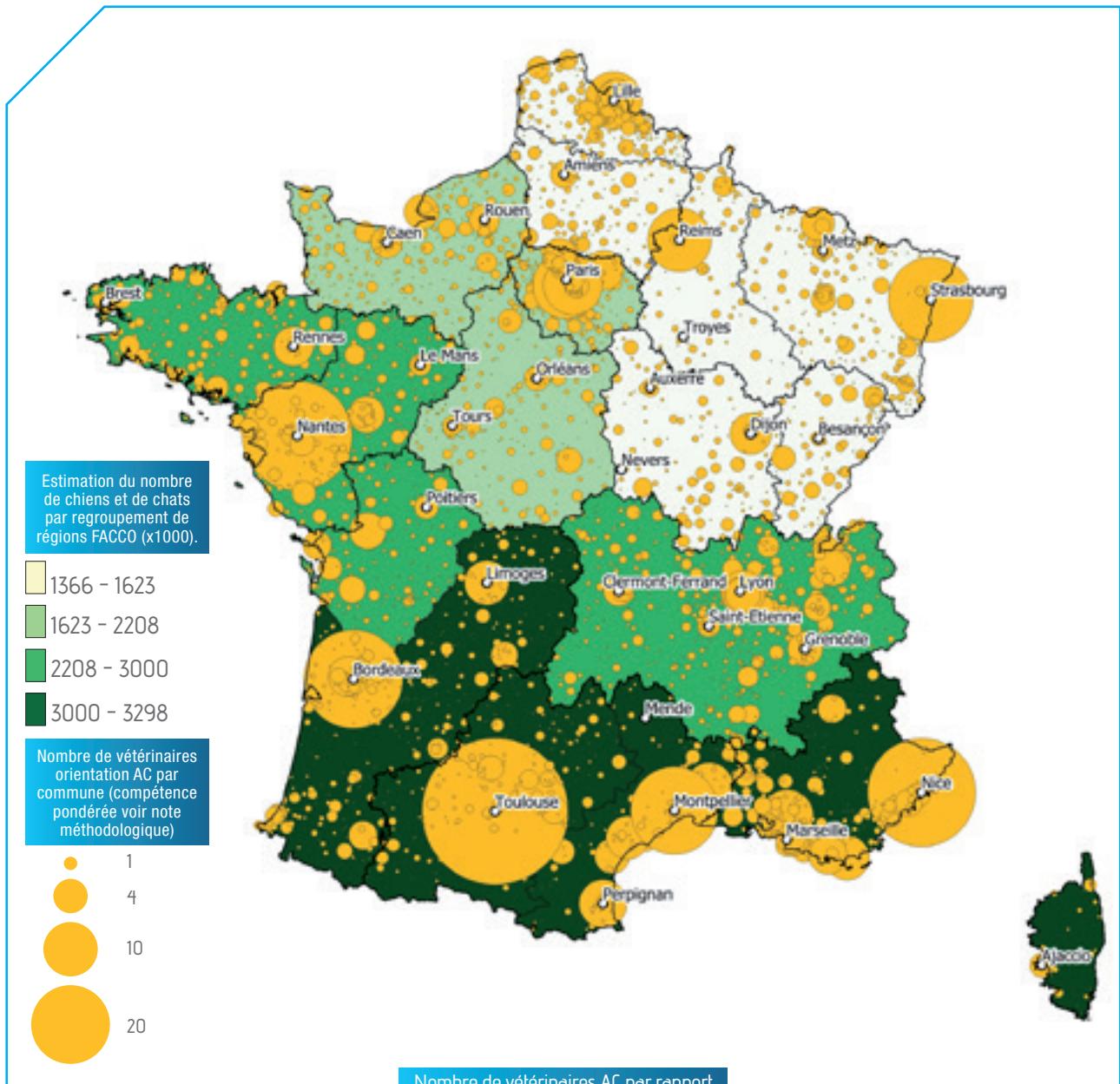
Compétence déclarée

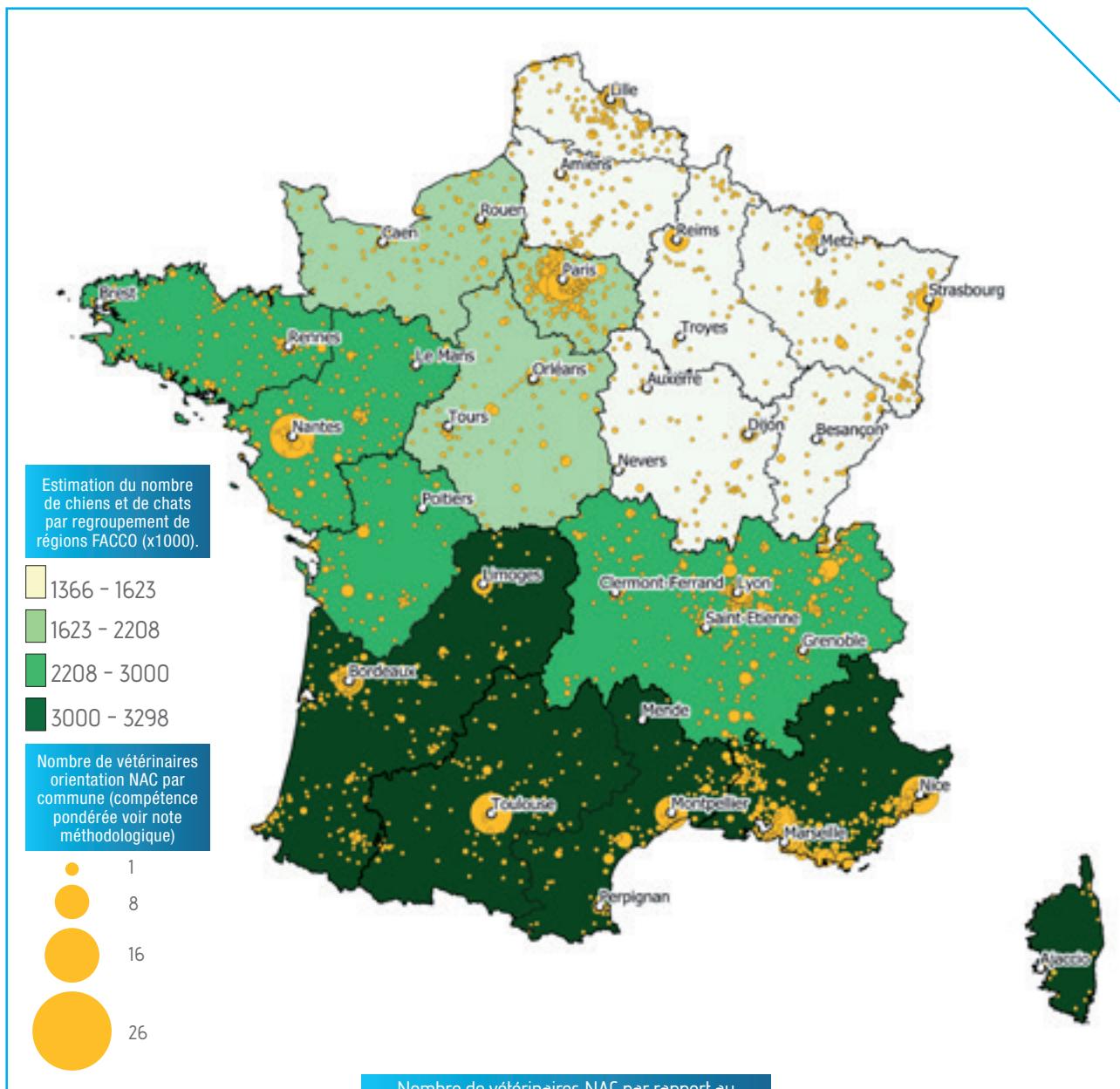
Le nombre de vétérinaires animaux de compagnie inscrits est en augmentation (+ 1,5 %) par rapport à 2018 avec 15 176 vétérinaires qui déclarent une compétence animaux de compagnie, soit 80,8 % des inscrits.

63,9 % de ces vétérinaires exercent la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie de manière exclusive (9 702 diplômés) et 22,6 % d'entre eux de manière prédominante (3 424 diplômés)



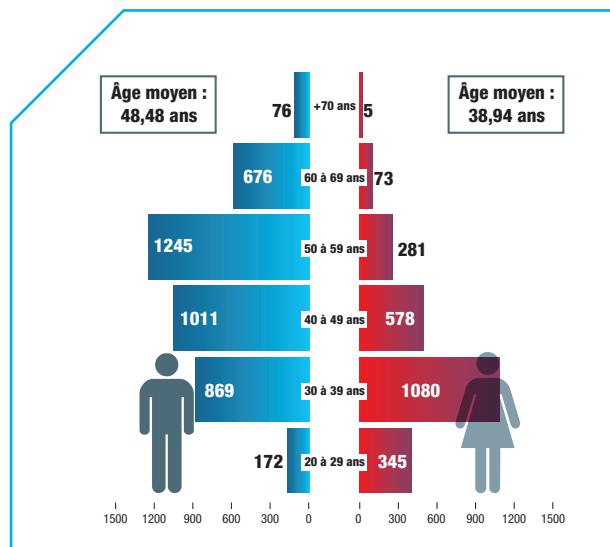
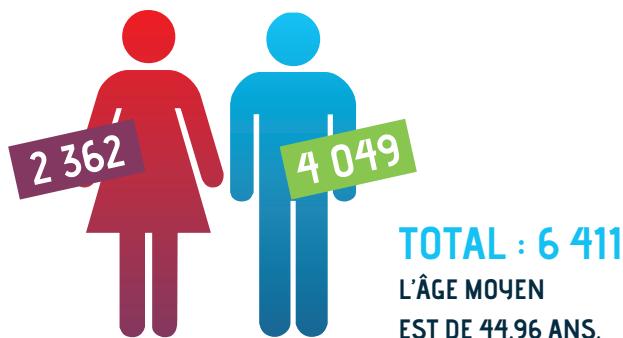
Modalité d'exercice vétérinaire





Nombre de vétérinaires NAC par rapport au nombre de nouveaux animaux de compagnie

7 LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE RENTE



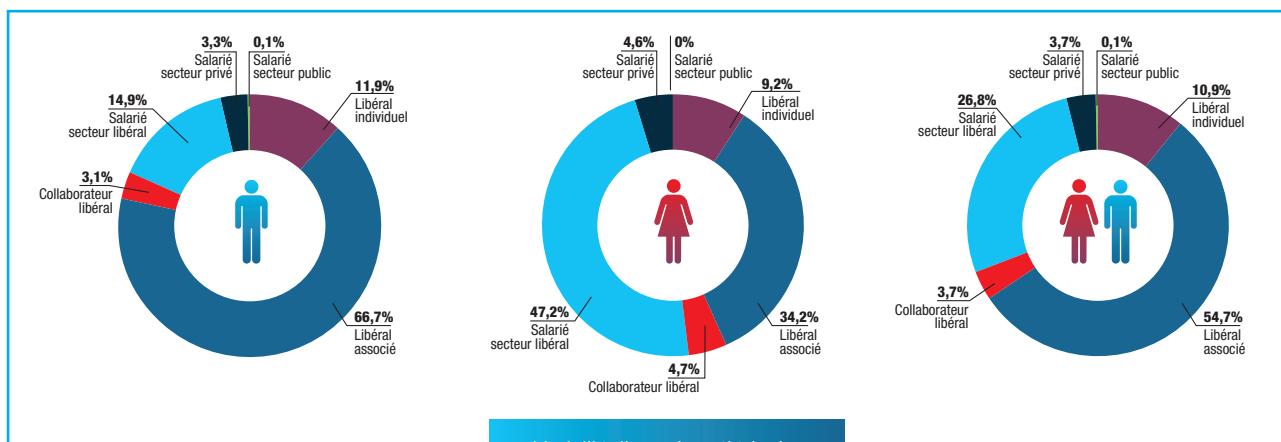
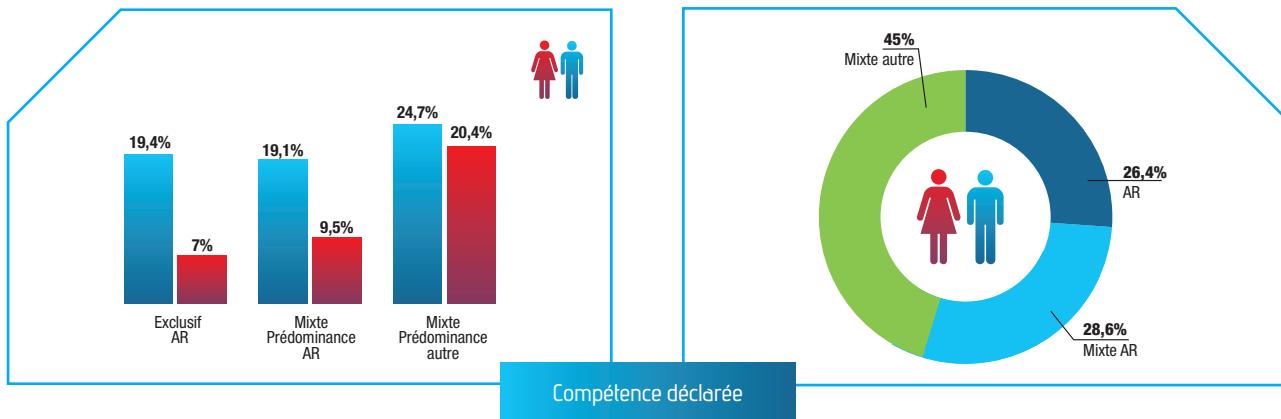
6 411 vétérinaires déclarent une compétence pour les animaux de rente. On constate une diminution de 135 vétérinaires inscrits (- 2 %) déclarant une compétence animaux de rente sur l'année.

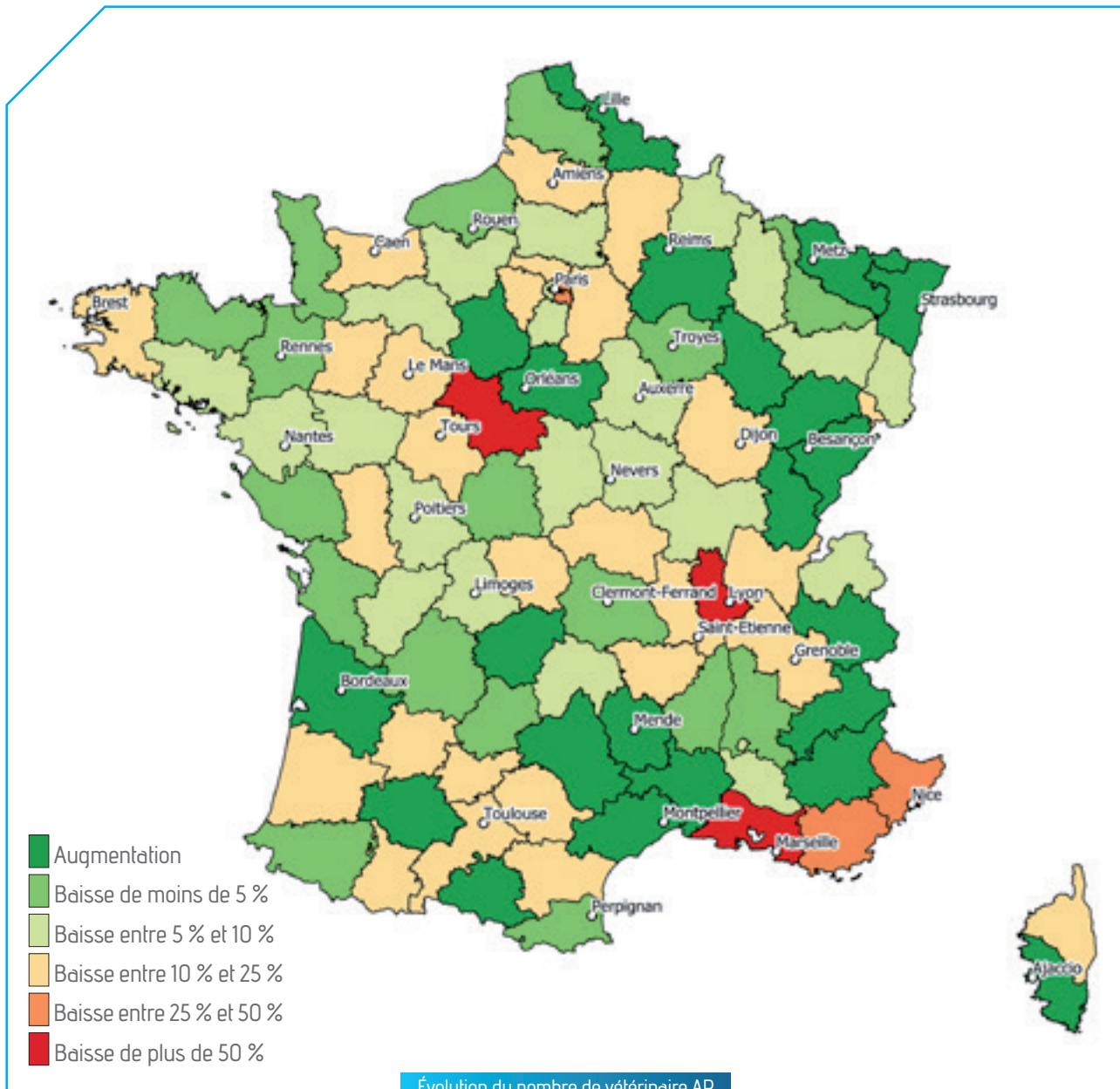
Le nombre de vétérinaires inscrits déclarant un exercice exclusif au profit des animaux de rente continue de régresser. Ce sont ainsi près de 565 vétérinaires inscrits en moins sur les cinq dernières années qui déclarent une compétence animaux de rente.

Ceux déclarant une activité exclusive au profit des animaux de rente ont diminué de 869 diplômés sur les cinq dernières années. On constate que sur les deux dernières années le passage vers l'activité mixte ne compense plus la perte des diplômés en activité exclusive.

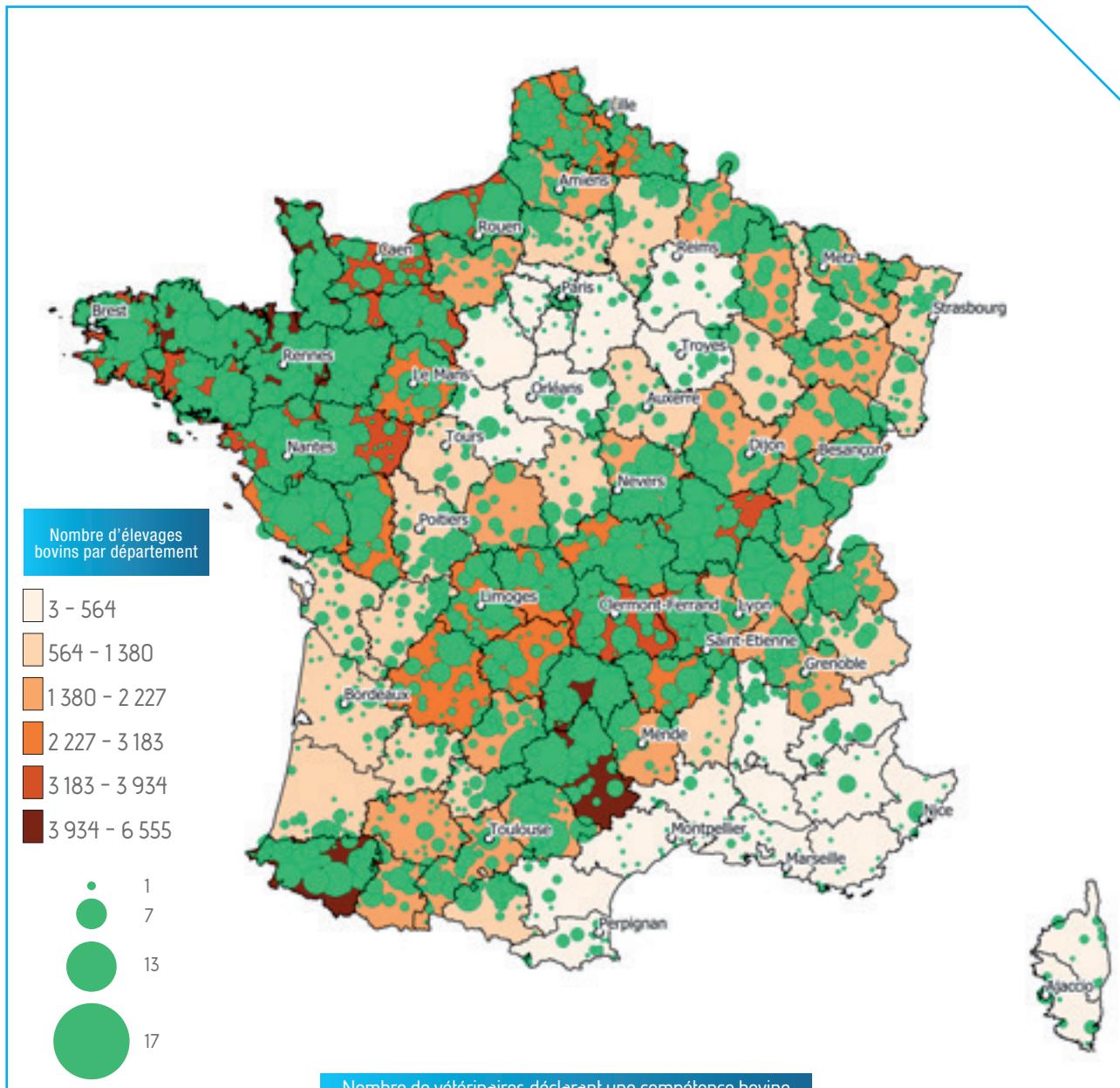
La tranche d'âge des 20-40 ans représente 2 466 vétérinaires soit 38,5 % des diplômés déclarant une compétence pour les animaux de rente ; 57,8 % sont des femmes. Le nombre des inscrits de cette classe est le plus faible constaté des cinq dernières années.

La tranche d'âge des 50-60 ans représente 2 356 inscrits dont 84,8 % sont des hommes.

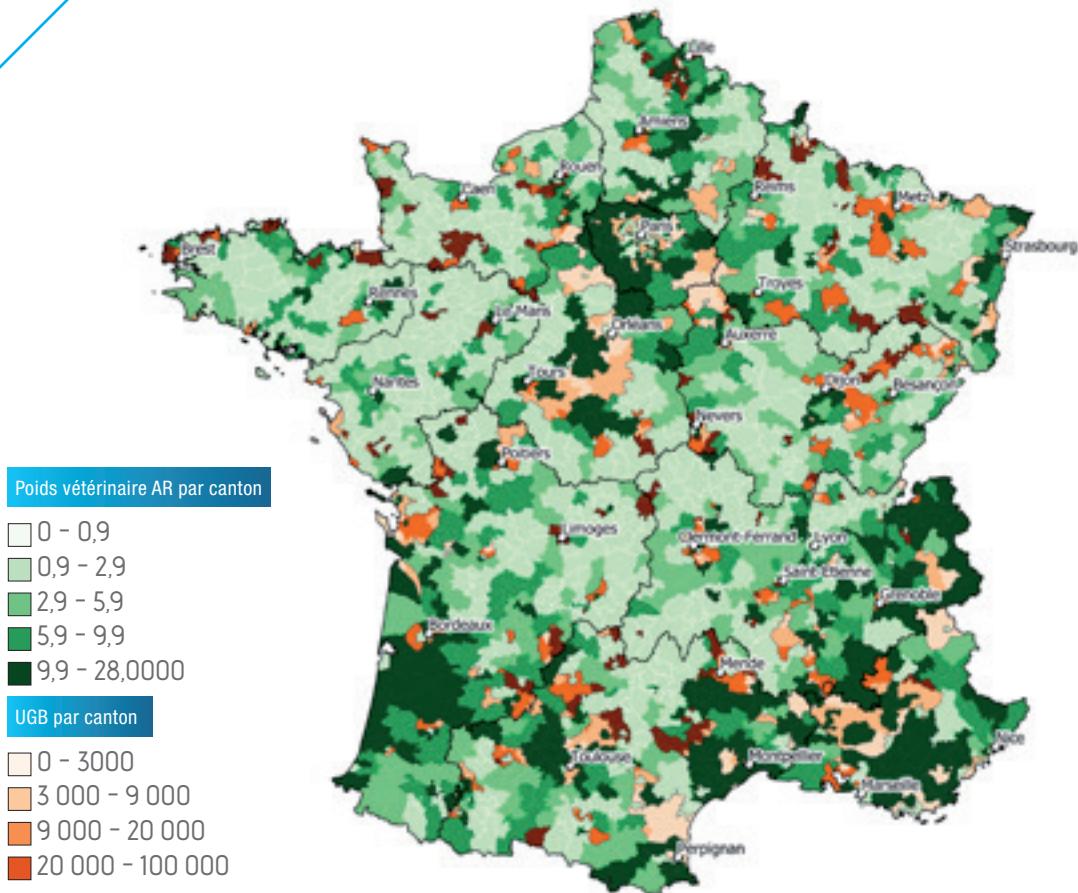




Évolution du nombre de vétérinaire AR inscrits entre 2015 et 2019

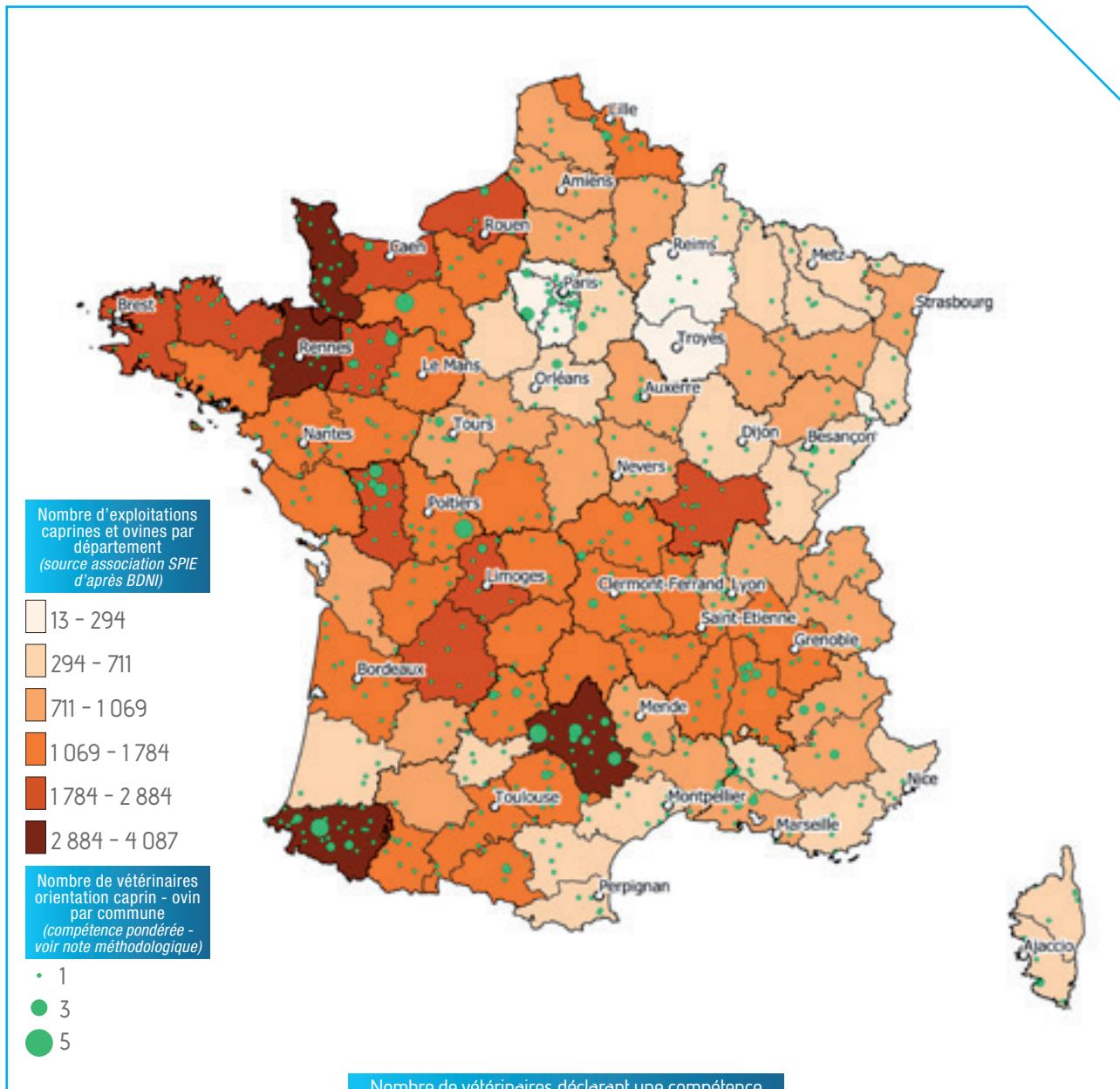


Nombre de vétérinaires déclarant une compétence bovine sur fond de densité en élevage bovins

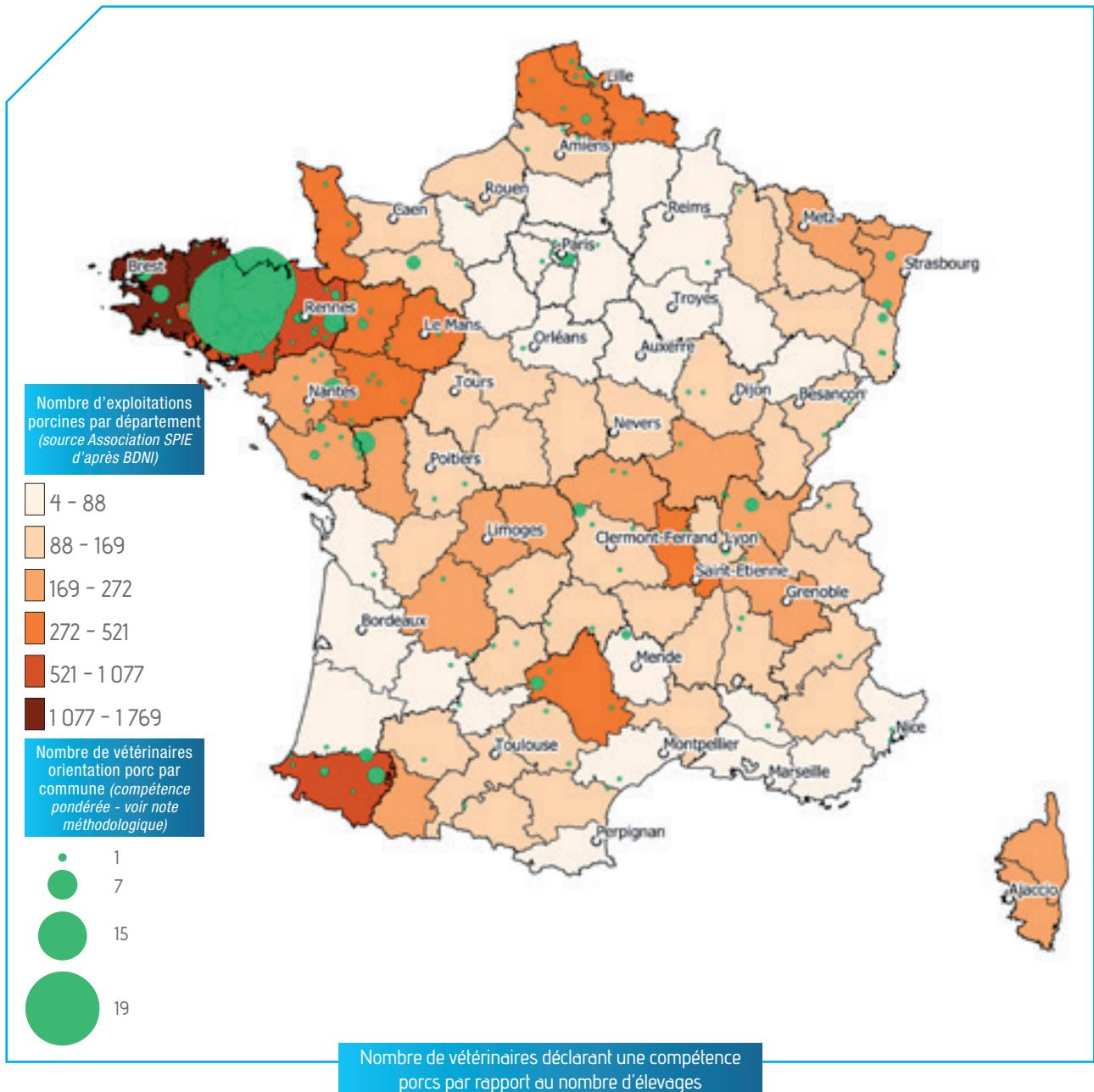


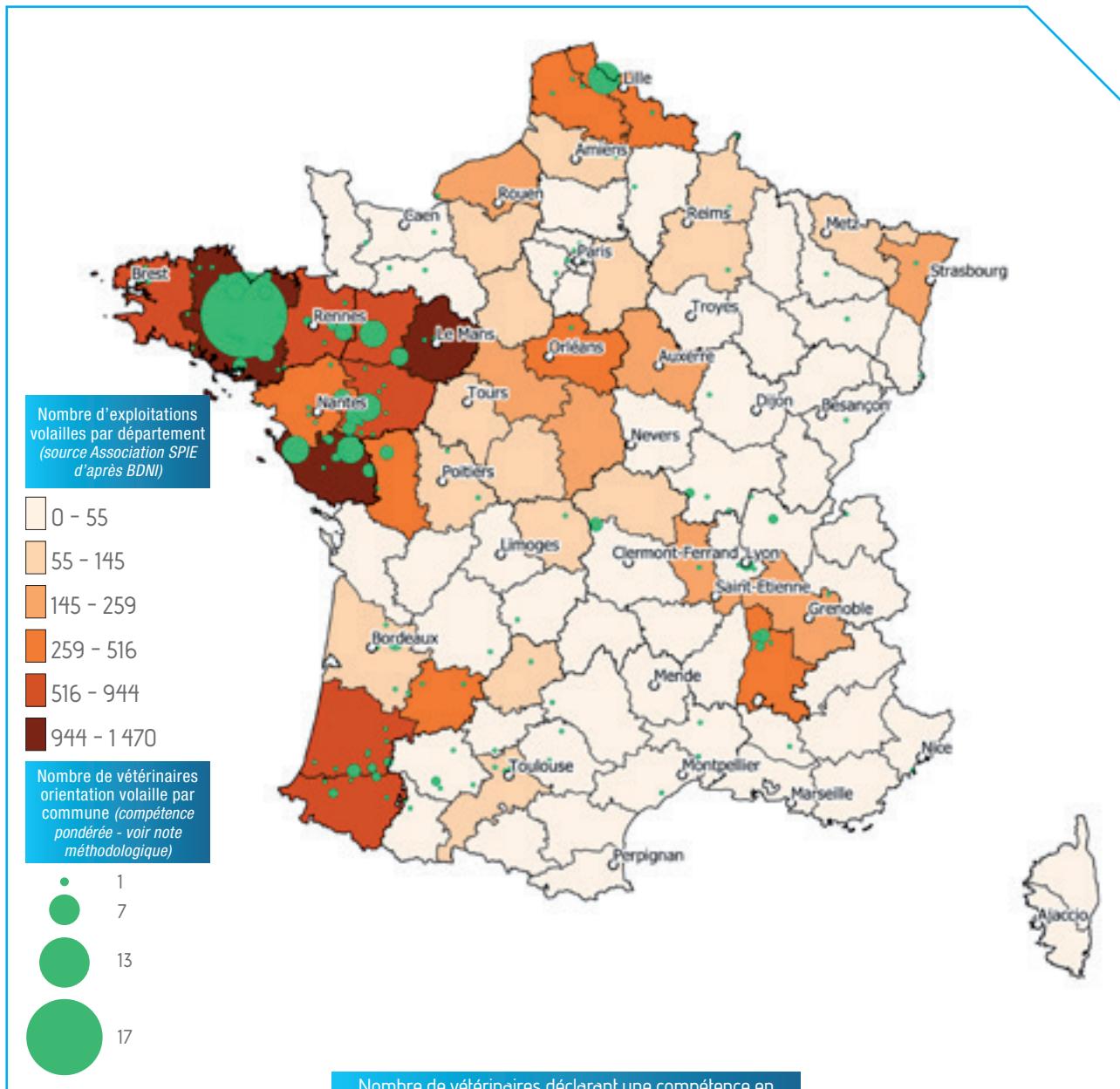
La présence vétérinaire au service des animaux de rente est évaluée par le poids vétérinaire déclarant une compétence AR. Il est calculé en affectant 1 aux vétérinaires déclarant une compétence principale AR, 0,66 à ceux déclarant une activité mixte à prédominance AR, et 0,33 à ceux déclarant une activité mixte à prédominance autre. La somme totale des poids est ensuite effectuée par canton. Les cantons dont le poids vétérinaire (cf. note méthodologique) est inférieur à 1 pour 10 000 bovins apparaissent en teinte ocre à marron, indiquant la densité animale sur le canton en UGB. Les cantons teintés en vert illustrent ceux dont où le poids vétérinaire est supérieur à 1 pour 10 000 bovins.

Densité de vétérinaires déclarant une compétence AR pour 10 000 bovins



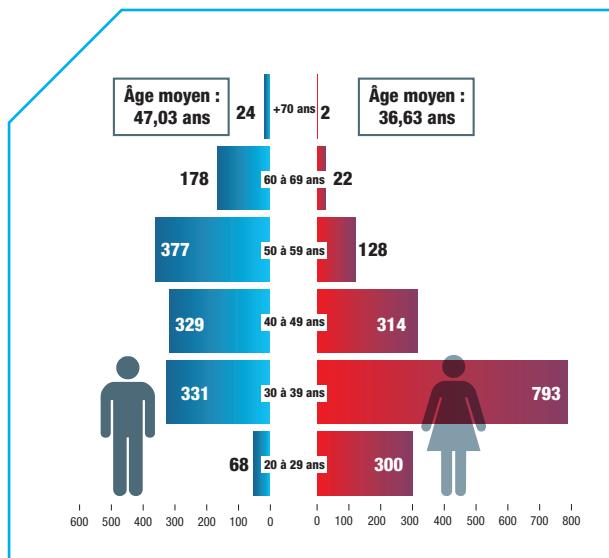
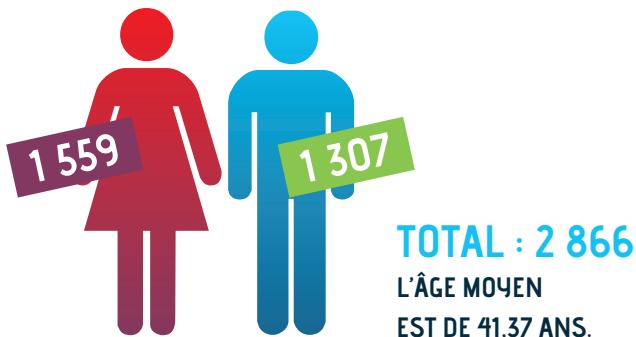
Nombre de vétérinaires déclarant une compétence caprins/ovins par rapport au nombre d'élevages





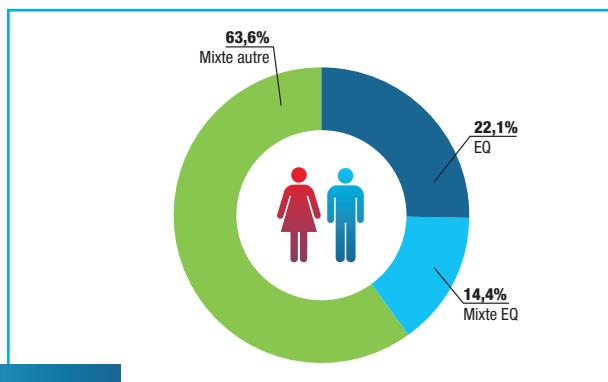
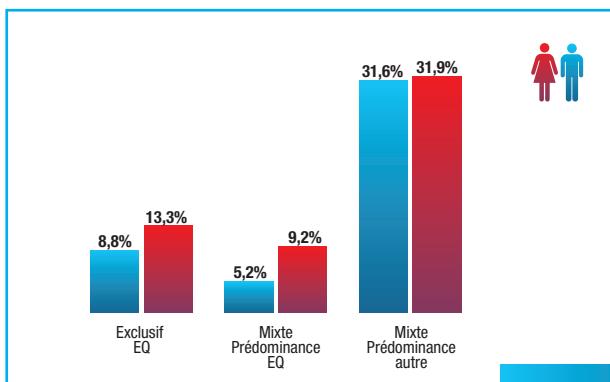
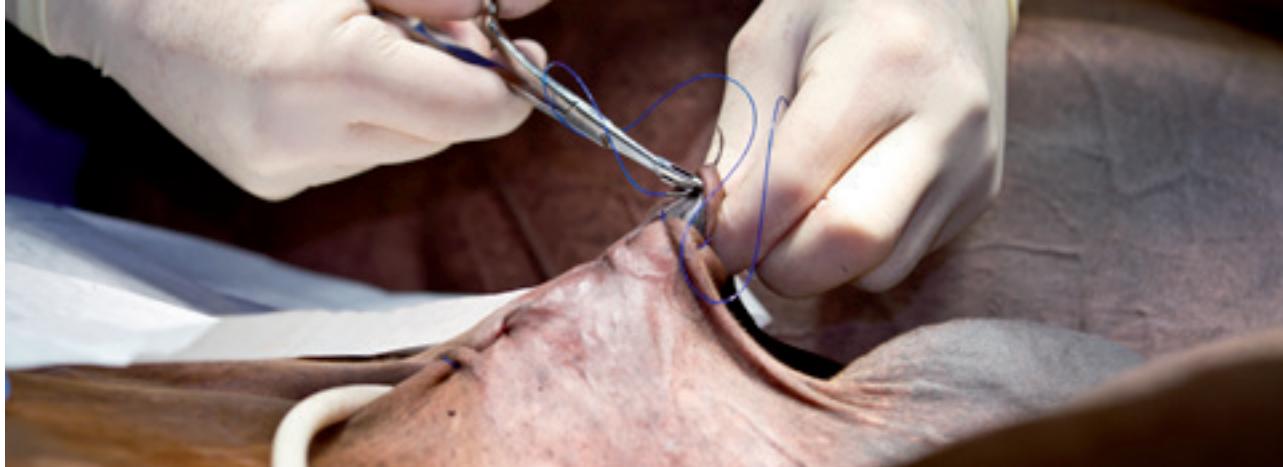
Nombre de vétérinaires déclarant une compétence en médecine aviaire par rapport au nombre d'élevages

8 LES VÉTÉRINAIRES ÉQUIDÉS

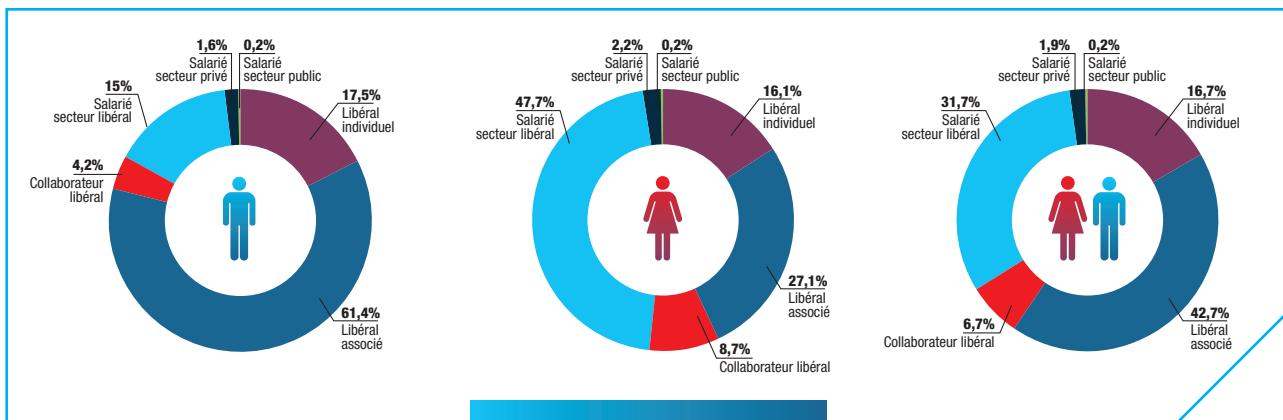


En progression continue depuis cinq ans, et avec 2 866 inscrits, la population de vétérinaires qui déclarent une activité équine représente 15,3 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre. 36,5 % de ces vétérinaires exercent de manière exclusive ou prédominante la médecine et la chirurgie des équidés. La majorité des vétérinaires déclarant une activité équine l'exerce de manière occasionnelle (63,6 %).

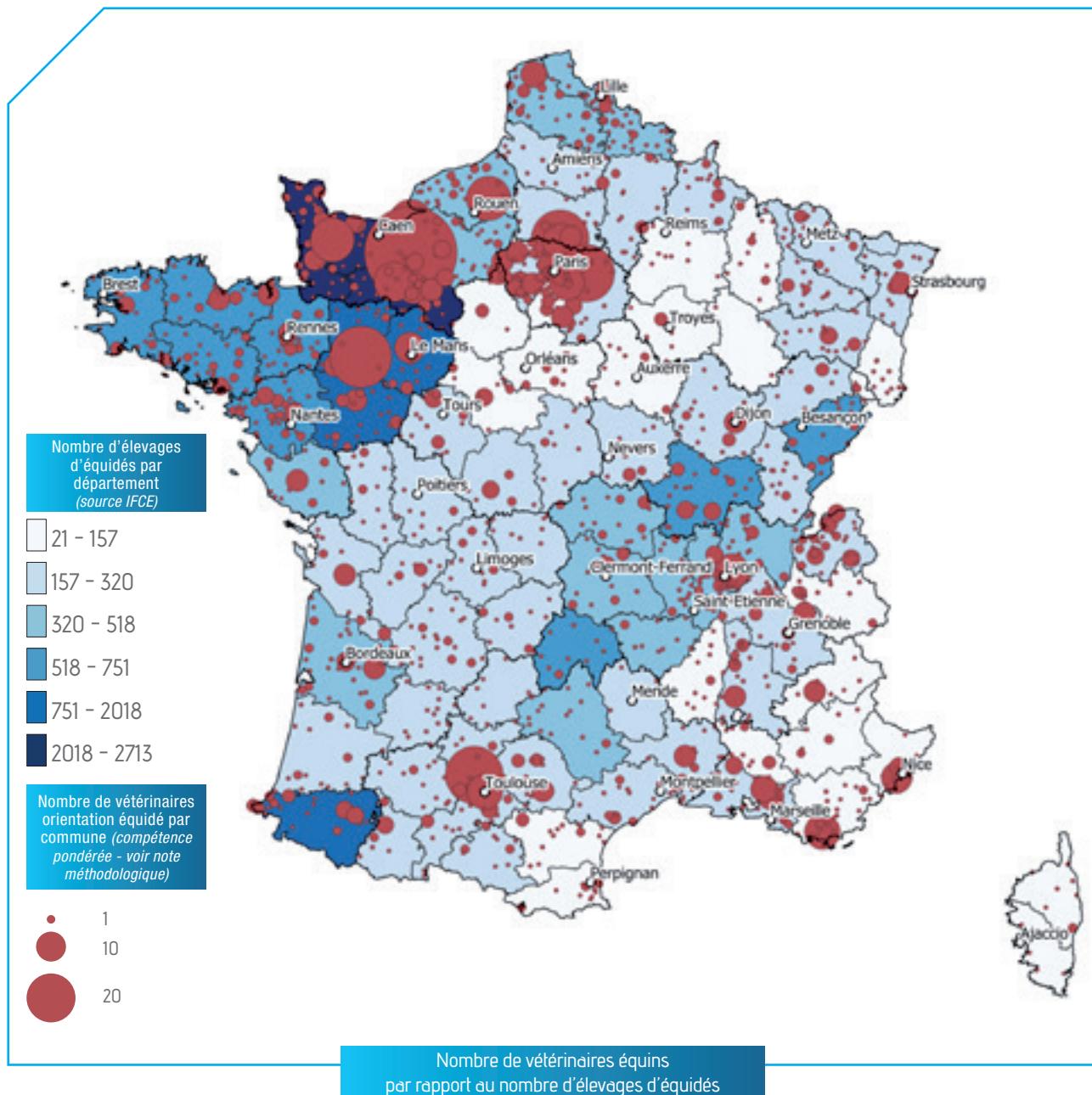
54,4 % de ces diplômés sont des femmes, dont 70,1 % sont âgées de moins de 40 ans (1 093 diplômés).

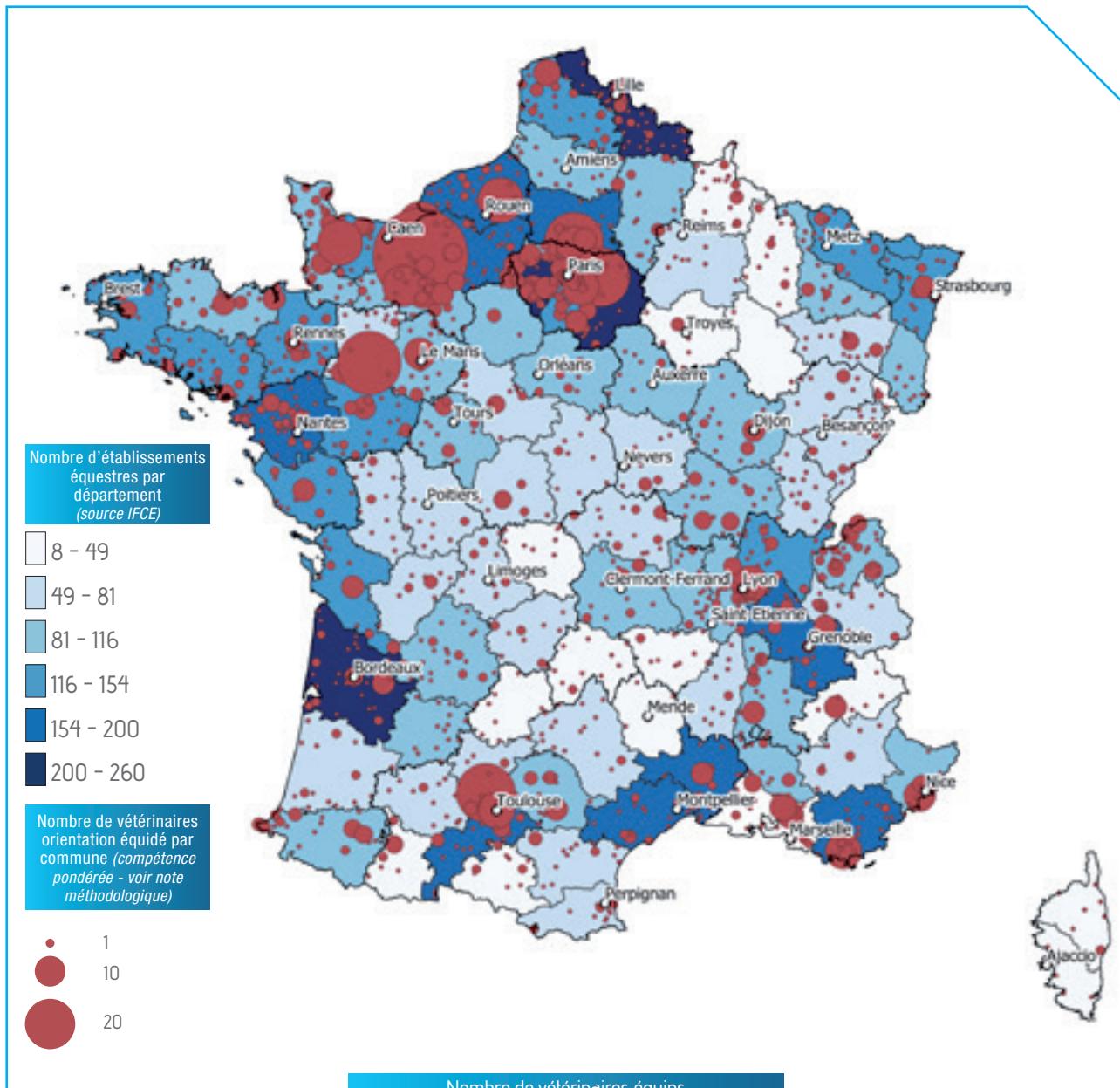


Compétence déclarée

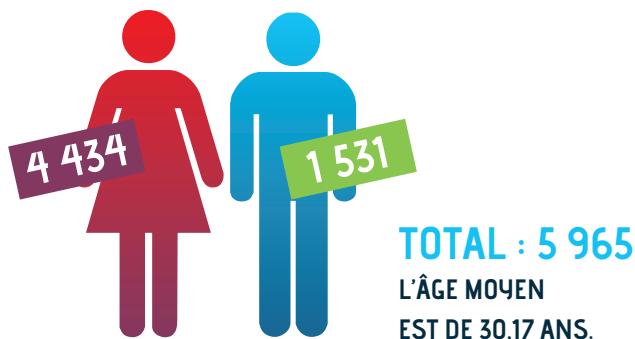


Modalité d'exercice vétérinaire

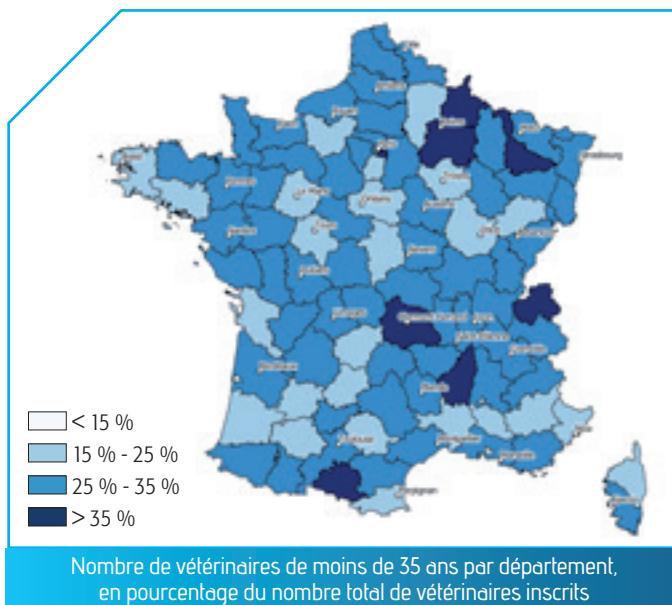
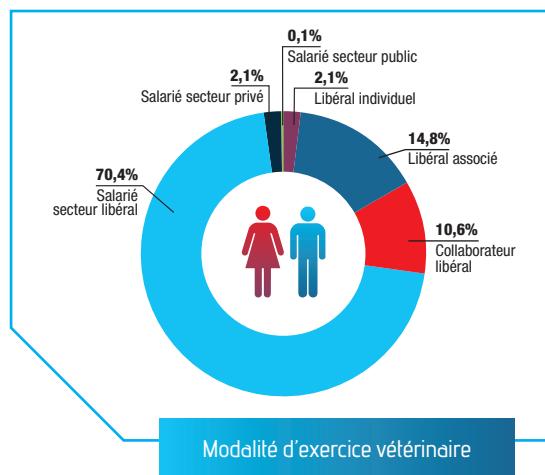




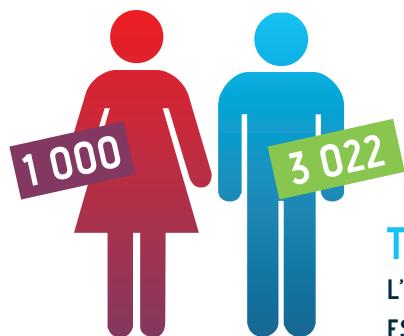
9 LES VÉTÉRINAIRES DE MOINS DE 35 ANS



31,8 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de moins de 35 ans. La part des femmes inscrites représente 74,3 %. Entre 2018 et 2019, la population des vétérinaires inscrits de moins de 35 ans a progressé de 4 %. 70,4 % des vétérinaires de moins de 35 ans exercent avec un statut de salarié du secteur libéral. Sur les cinq dernières années, le ratio de jeunes inscrits qui exercent en tant que salarié est en légère augmentation (66,4 % en 2015). 27,5 % exercent en libéral, dont 10,6 % de jeunes diplômés qui choisissent le statut de collaborateur libéral. La proportion de vétérinaires inscrits de moins de 35 ans exerçant en libéral est en régression par rapport à 2018 (- 2,4 %).



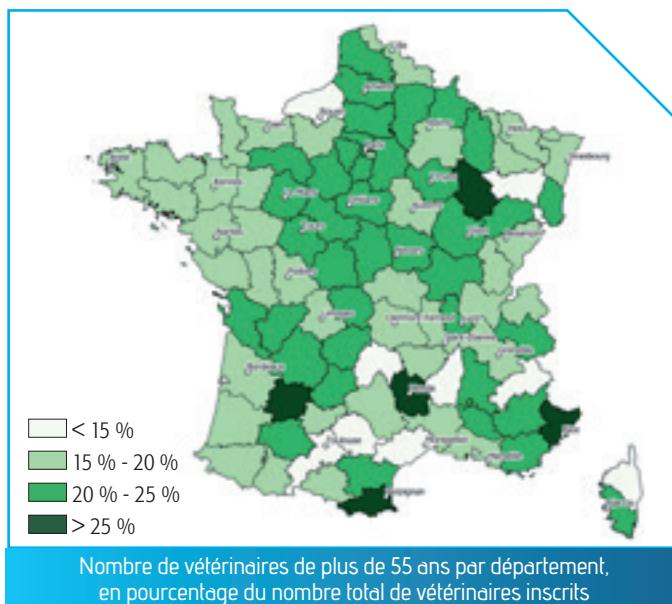
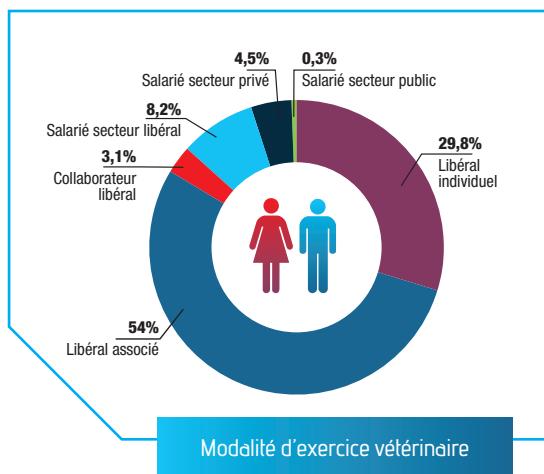
10 LES VÉTÉRINAIRES DE PLUS DE 55 ANS



TOTAL : 4 022
L'ÂGE MOYEN
EST DE 60,26 ANS.

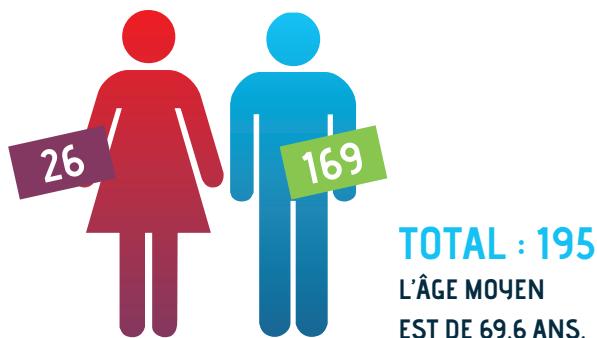
21,3 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de plus de 55 ans. 75,1 % sont des hommes, dont 29,8 % sont en exercice individuel (versus 12,9 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits) et 54 % sont associés (versus 43,5 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits).

1 950 vétérinaires sont âgés de plus de 60 ans dont 1 742 ont un âge compris entre 60 et 69 ans, préfigurant le nombre de vétérinaires en départ à la retraite à échéance de 2024.



11

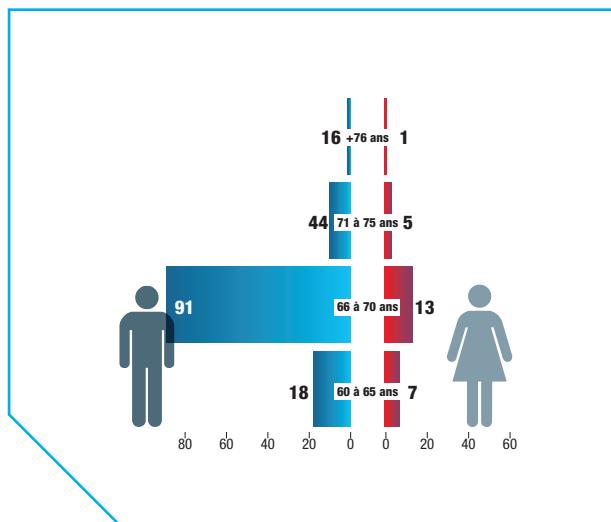
LES VÉTÉRINAIRES EN CUMUL EMPLOI RETRAITE

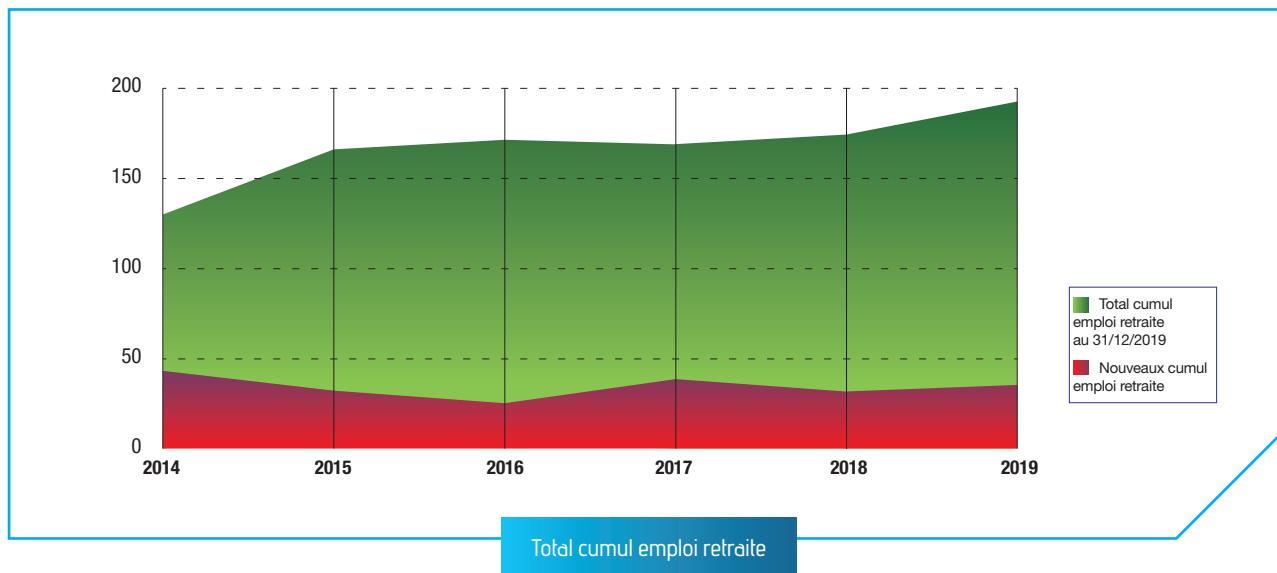
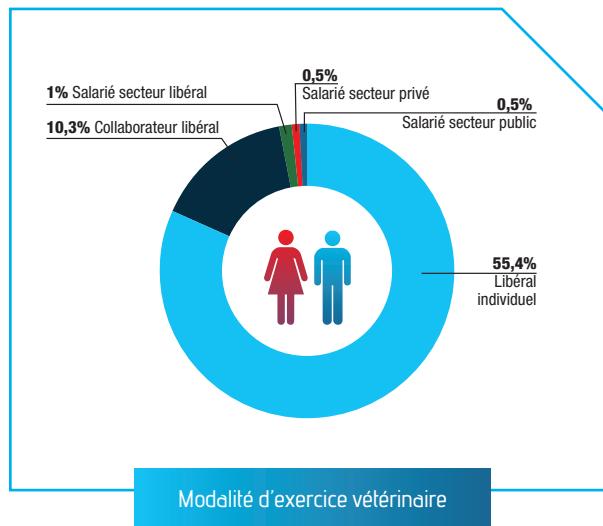
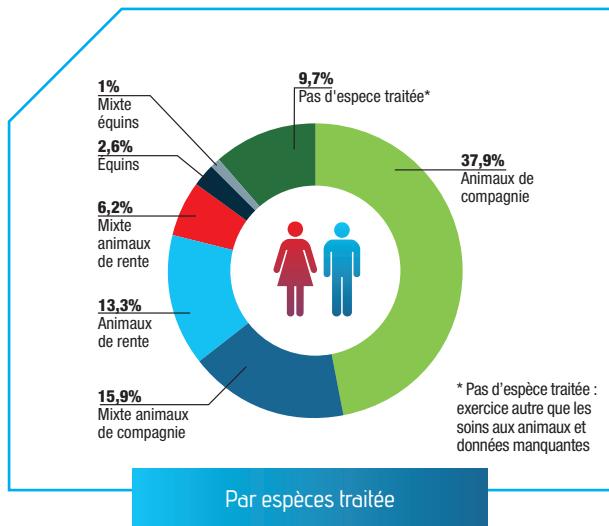


Au 31/12/2019, 195 vétérinaires exercent en cumul emploi retraite : 169 hommes et 26 femmes.

L'âge moyen est de 69,6 ans. Le plus jeune des vétérinaires en cumul emploi retraite est âgé de 62 ans, et le plus ancien de 94 ans.

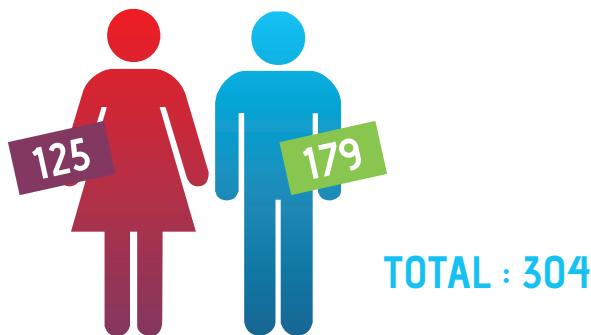
Le nombre de vétérinaires en cumul emploi retraite a progressé de 16,8 % entre 2018 et 2019.





12 LES SPÉCIALISTES VÉTÉRINAIRES RECONNUS PAR LE CNSV*

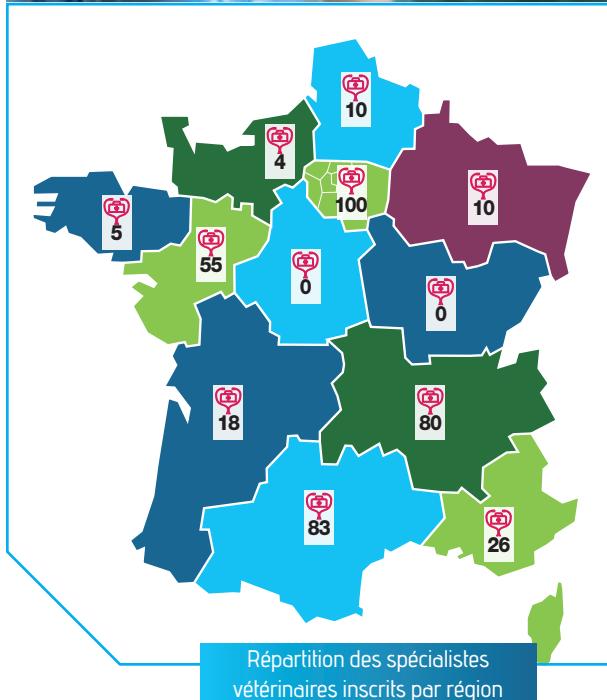
* CNSV : Conseil national de la spécialisation vétérinaire

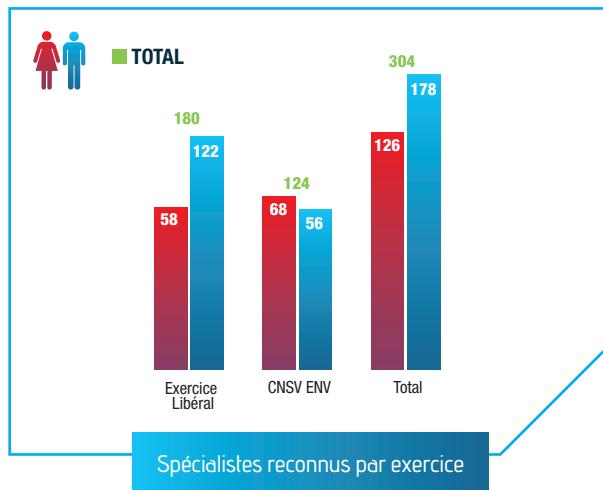
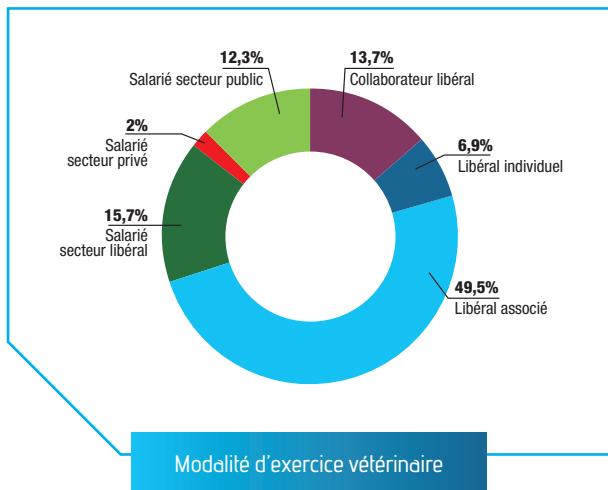
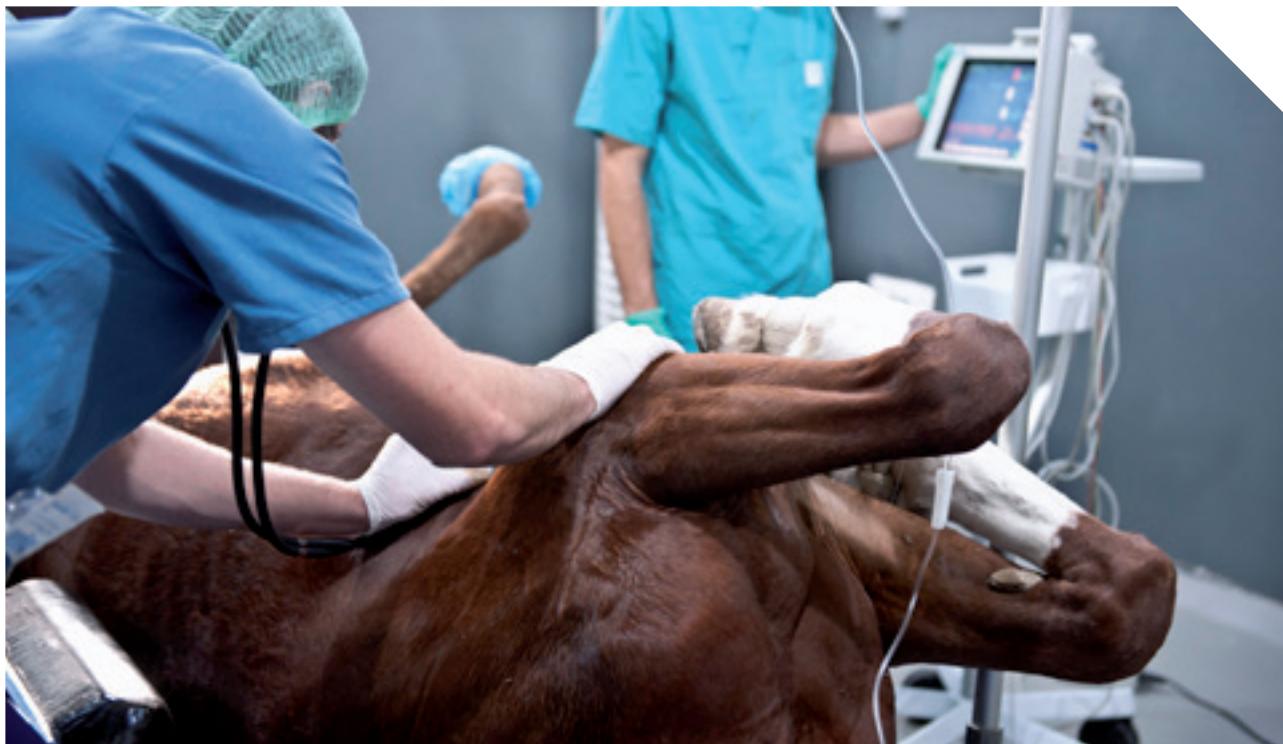


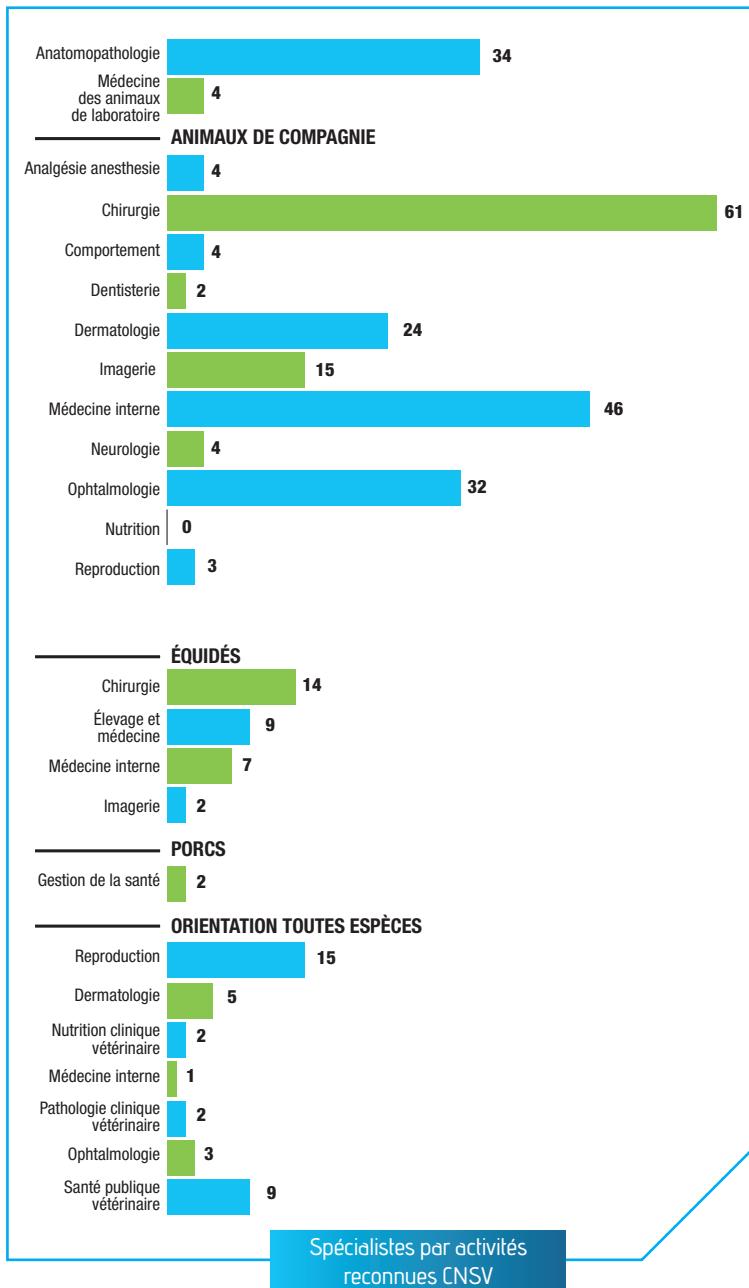
Au 31/12/2019, 304 vétérinaires, 179 hommes et 125 femmes, sont diplômés d'un titre de spécialiste vétérinaire reconnu par le CNSV. 59,2 % des spécialistes exercent en pratique libérale, 40,7 % sont salariés du secteur public et participent à l'enseignement de la profession de vétérinaire. 16 nouveaux spécialistes se sont inscrits au tableau de l'Ordre et 13 enseignants spécialistes rejoignent le rang des spécialistes reconnus.

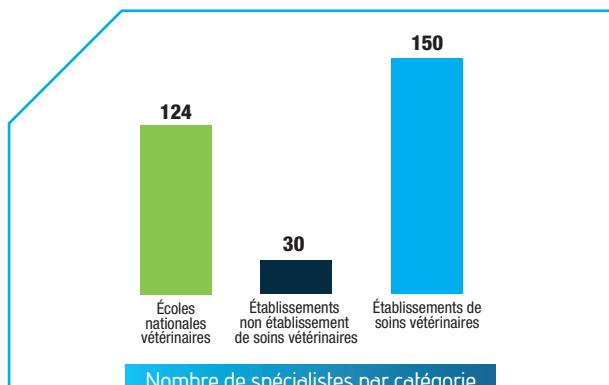
104 spécialistes sont titulaires d'un Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires (DESV) et 200 sont diplômés d'un collège européen (European Veterinary College) reconnu par le CNSV. 12 spécialités concernent plus particulièrement l'activité animaux de compagnie, choisie par 150 spécialistes. 32 spécialistes officient dans le domaine des équidés dans 4 spécialités et 34 spécialistes ont une activité en anatomopathologie.

Les spécialistes vétérinaires exercent majoritairement dans les établissements de soins vétérinaires (49,34 %) et dans les Écoles nationales vétérinaire (40,8 %).

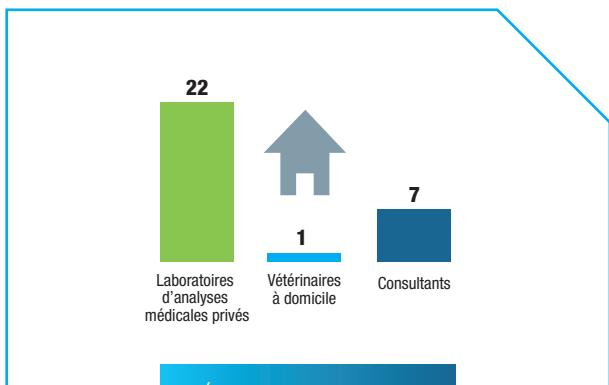




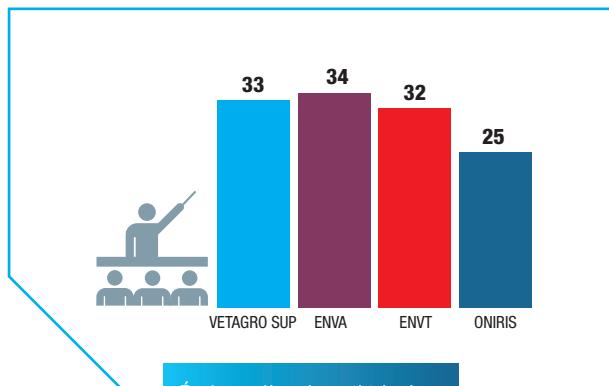




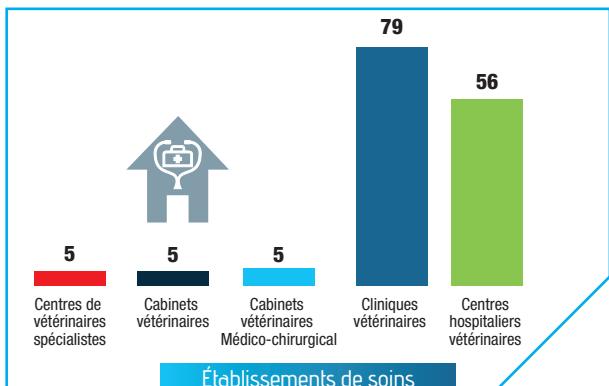
Nombre de spécialistes par catégorie d'établissements vétérinaires



Établissements non ESV



Écoles nationales vétérinaires



Établissements de soins vétérinaires (ESV)



L'OBSERVATOIRE DES REVENUS DES VÉTÉRINAIRES

INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES VÉTÉRINAIRES



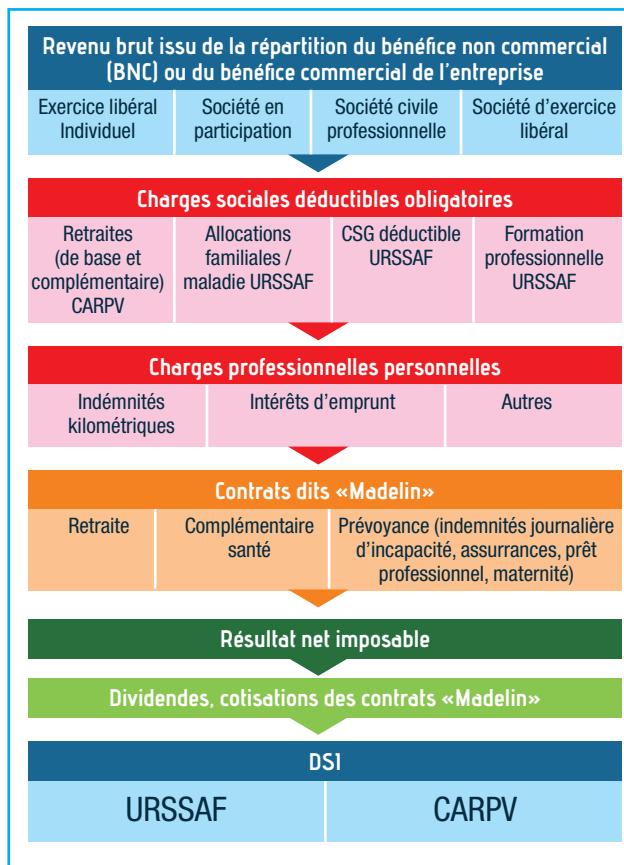
13 LES VÉTÉRINAIRES EN EXERCICE LIBÉRAL

Pour l'année 2018, 10 131 vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, sur 11 202 vétérinaires enregistrés auprès de la CARPV, ont effectué une déclaration sociale individuelle (DSI). Le montant moyen de la base sociale issue de cette déclaration est de 71 593 €.

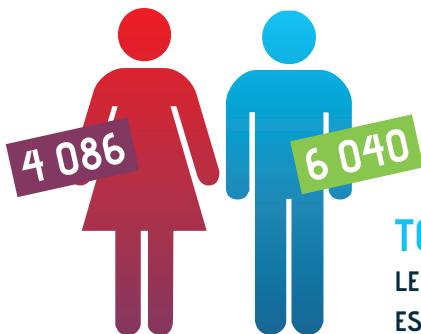
Quels que soient les paramètres observés, on constate un important différentiel entre le « revenu » moyen des hommes et des femmes, à relativiser en fonction du temps de travail effectué. Selon l'INSEE, les moyennes horaires sont de 2 225 heures pour les hommes et de 1 765 heures pour les femmes. Le taux horaire est évalué à 37 € pour les hommes et 31 € pour les femmes, soit un différentiel de 19 %. La moyenne des déclarations des vétérinaires inscrits indiquant une activité animaux de rente et mixte animaux de rente est supérieure de 30 % à celle de ceux déclarant une activité animaux de compagnie et mixte animaux de compagnie.

La moyenne des DSI des spécialistes animaux de compagnie toutes spécialités confondues (91 déclarations) est supérieure de 61 % aux revenus des vétérinaires inscrits déclarant une activité canine.

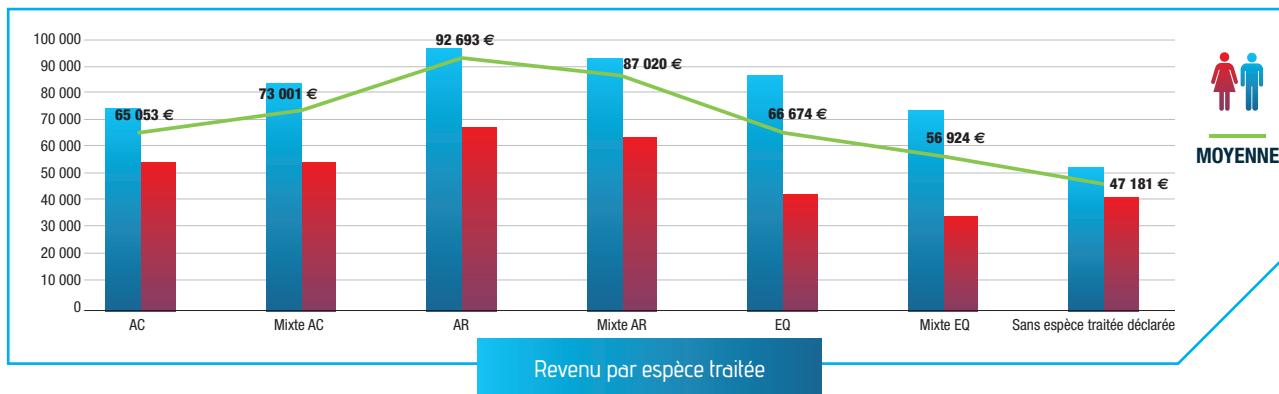
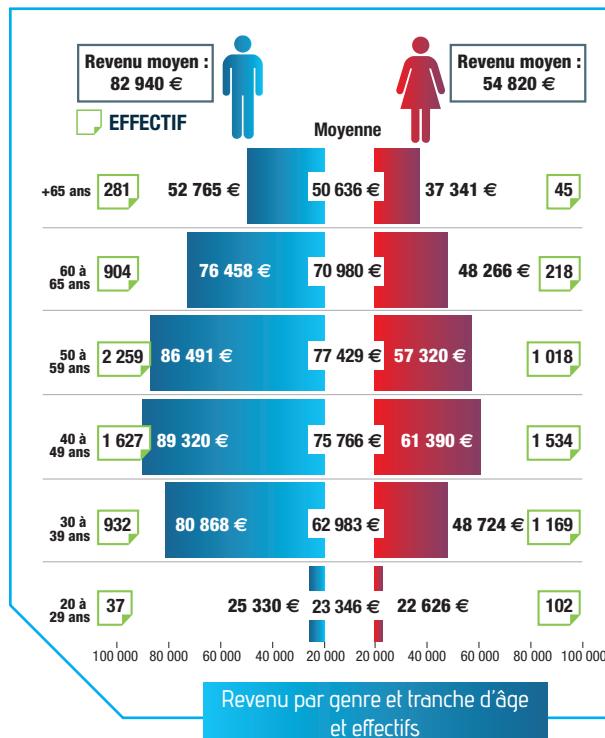
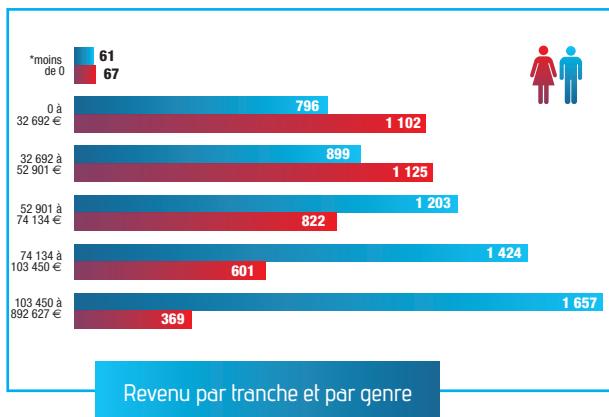
Schéma des éléments de constitution du revenu des vétérinaires en exercice libéral

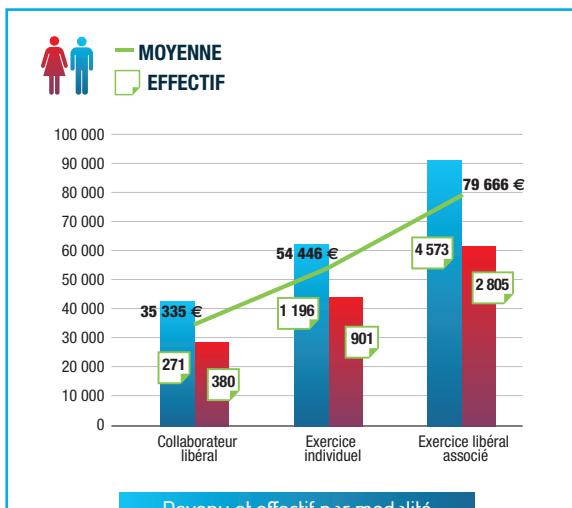


Le montant de la base sociale est la somme du revenu net imposable (BNC ou BIC), des cotisations volontaires aux contrats de prévoyance, complémentaire santé, ou complémentaire retraite dans le cadre de la loi dite « loi MADELIN » et des dividendes socialisés des SEL déclarés par chaque vétérinaire. La DSI apparaît comme un indicateur fiable du revenu moyen des vétérinaires, comparable au salaire net des vétérinaires salariés.

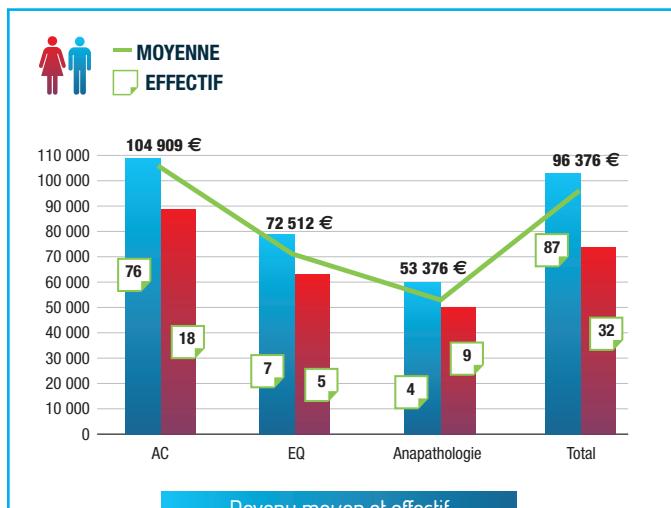


TOTAL : 10 126
LE REVENU TOTAL MOYEN
EST DE 71 593 €.

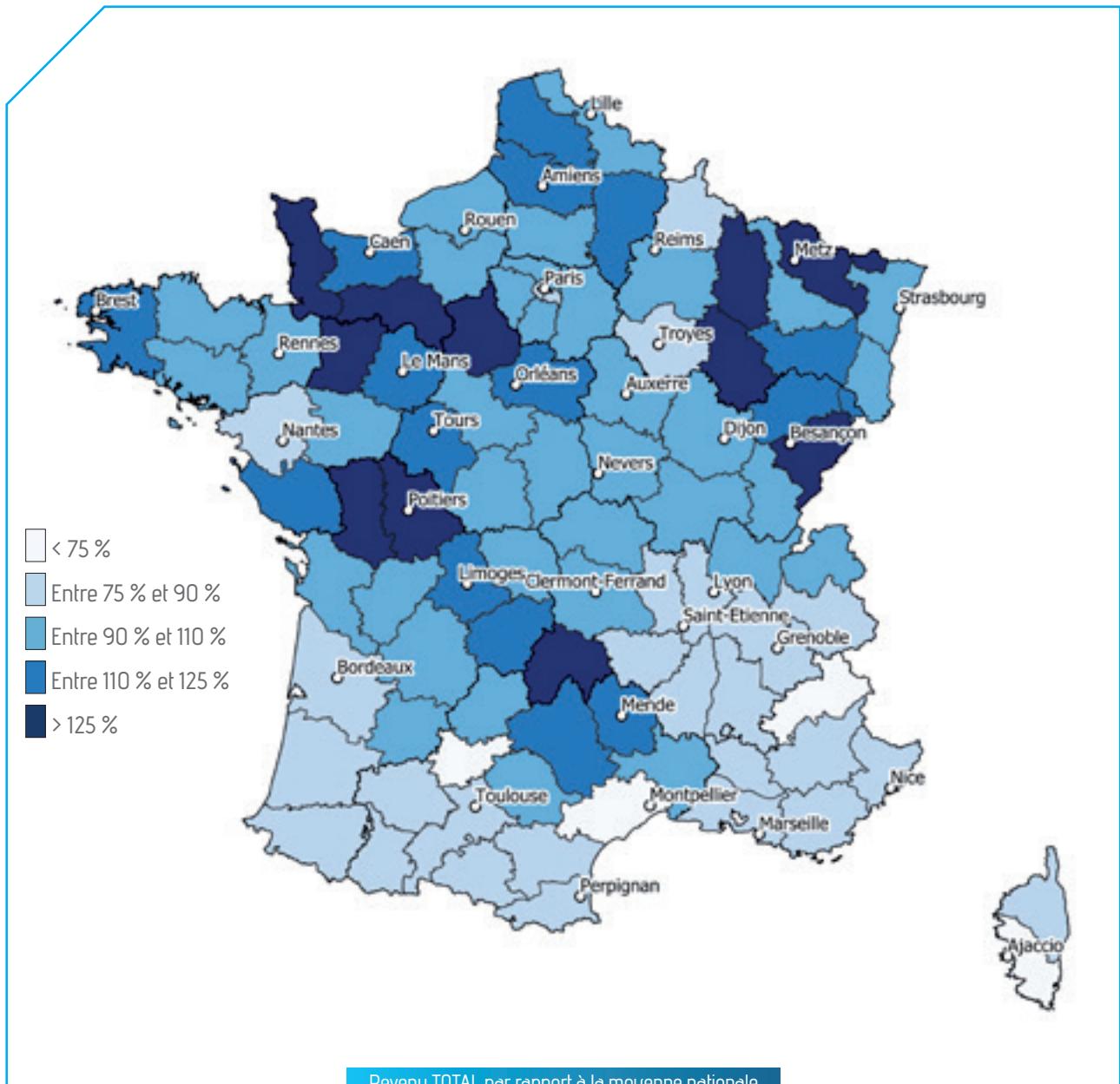


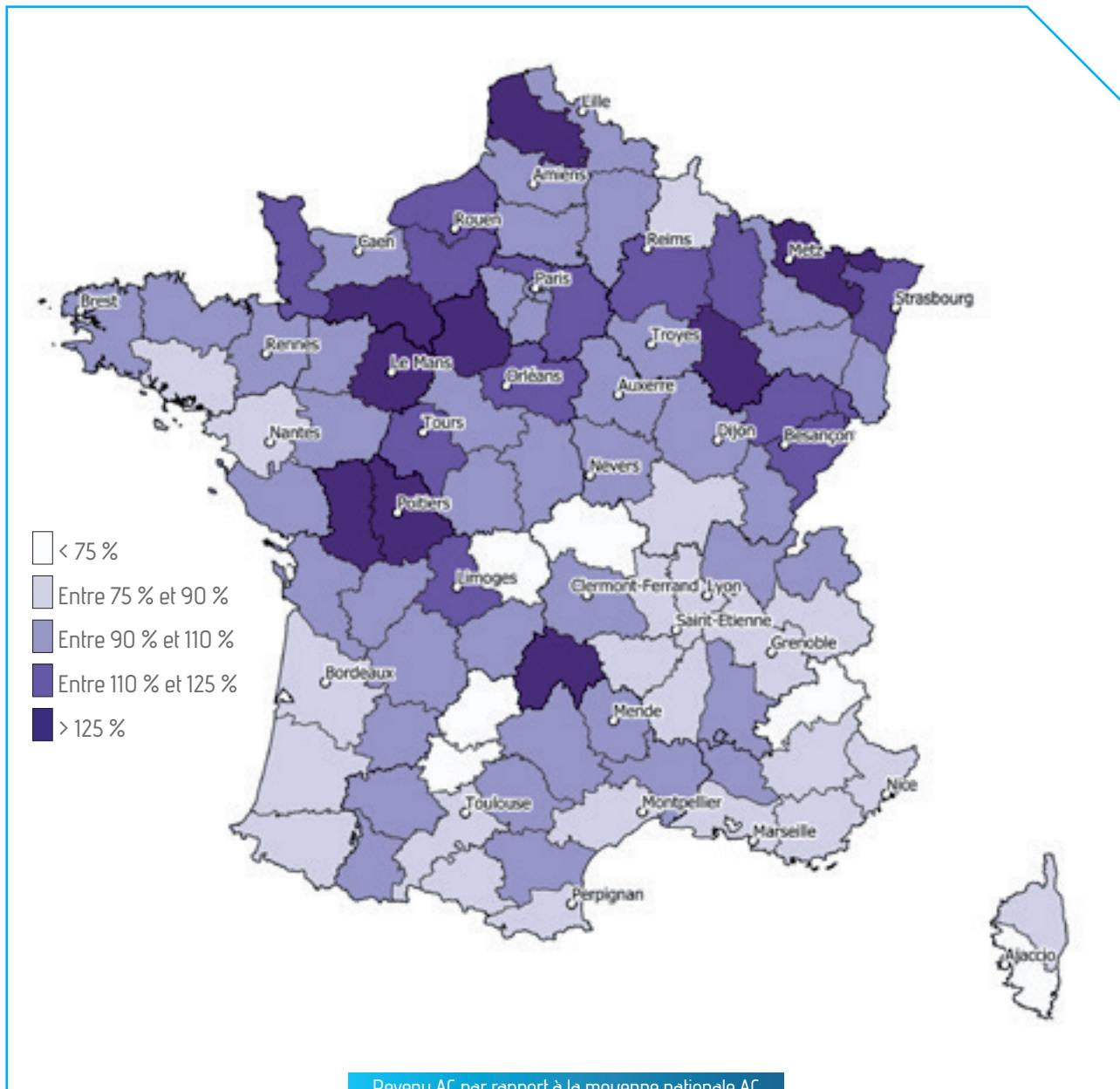


Revenu et effectif par modalité d'exercice

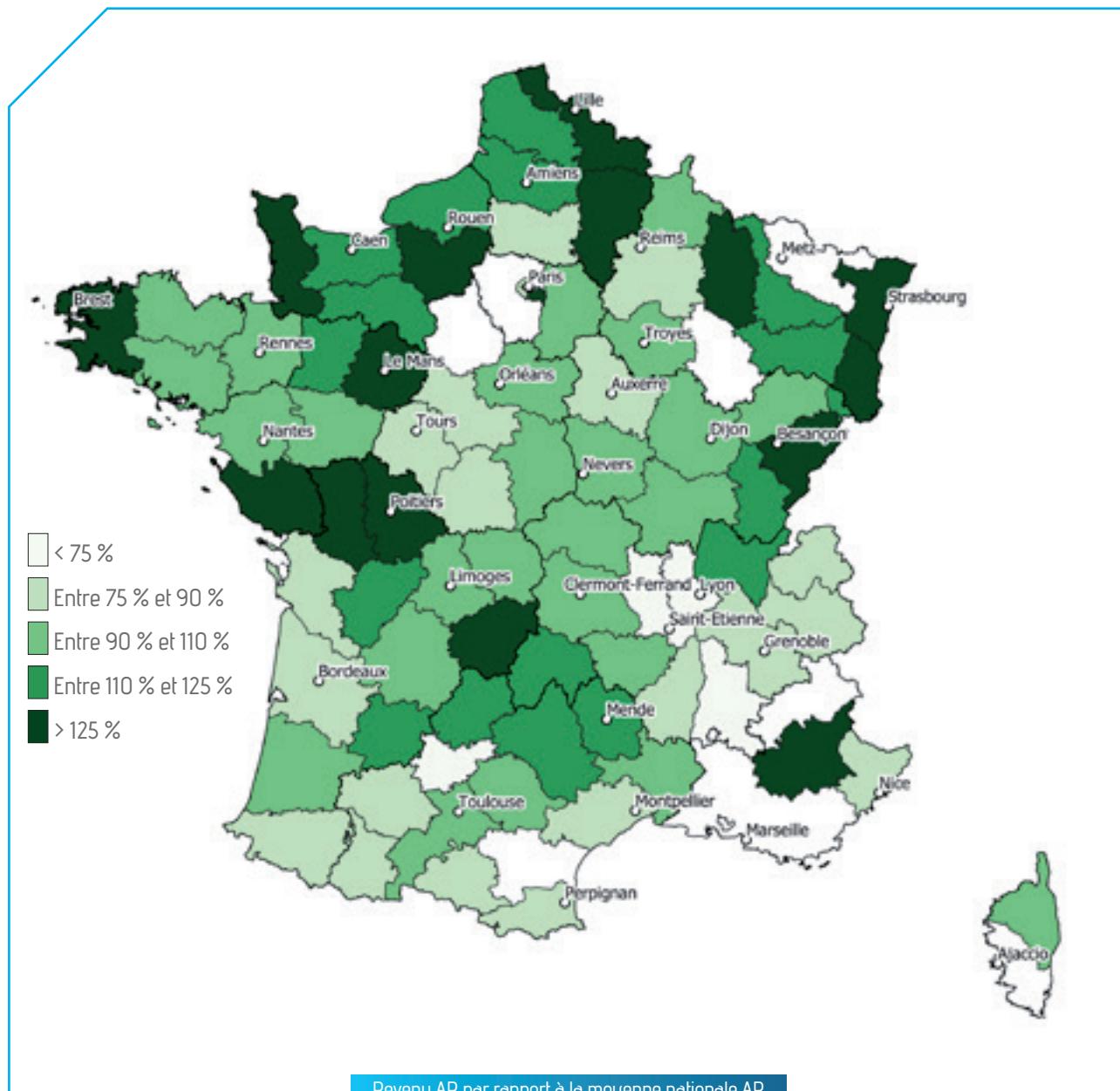


Revenu moyen et effectif par spécialité





Revenu AC par rapport à la moyenne nationale AC
69 392 euros



14 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS DU SECTEUR LIBÉRAL

3 425 postes¹ de salariés vétérinaires cadres employés des établissements de soins vétérinaires ont été analysés par l'INSEE à la demande de l'Observatoire, à partir des données issues des déclarations DADS de l'année 2016. La répartition est de 2 239 postes à temps complets et forfaits jours (65,5 %) et 1 186 postes à temps partiel et autres conditions (34,5 %).

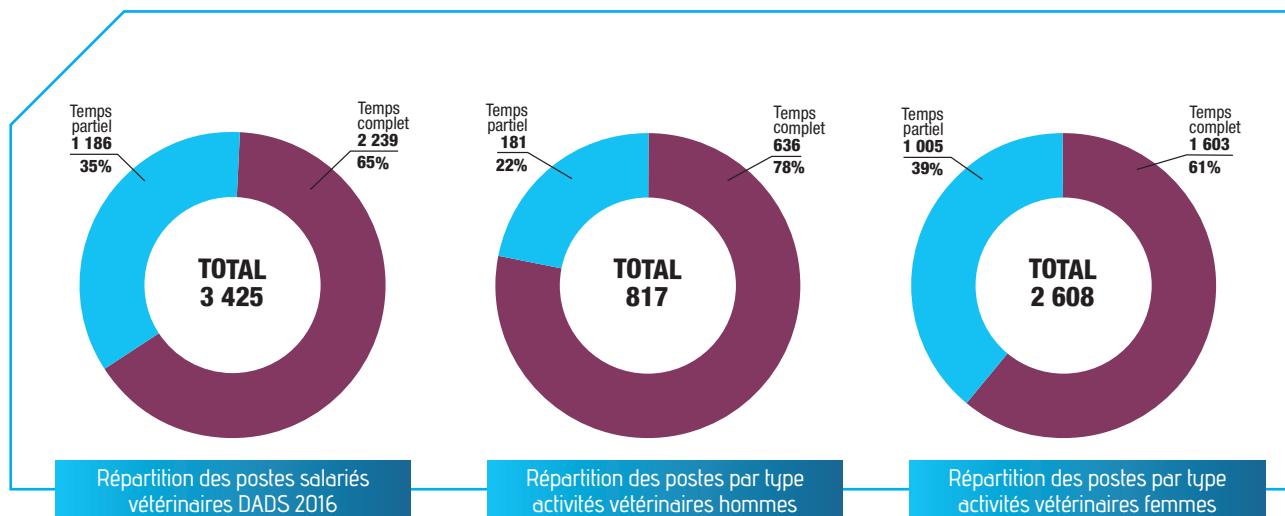
L'ensemble de ces postes représente 2 313 équivalents temps pleins. Le revenu moyen net des vétérinaires salariés en poste durant l'année 2016, sur la base de la masse salariale nette et du nombre d'équivalent temps pleins, est

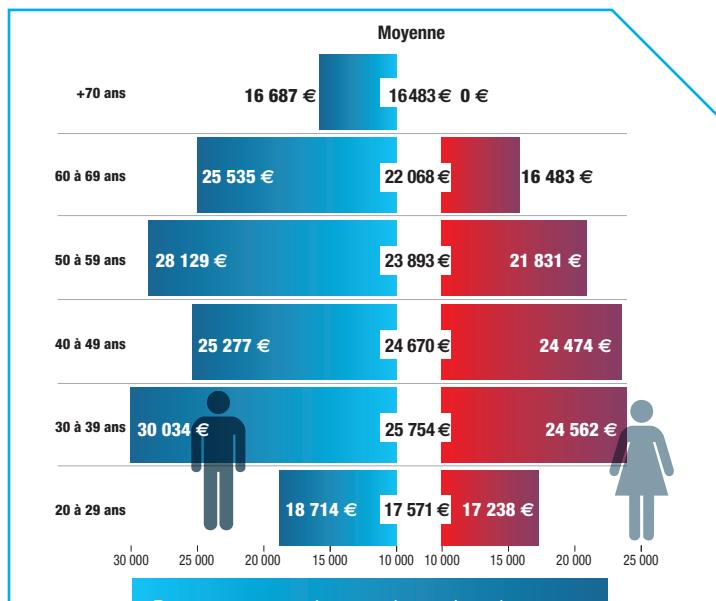
de 33 759 € net. Les charges salariales retenues sur les salaires des cadres sont d'environ 25 %. Le revenu brut moyen des vétérinaires salariés cadres s'établit à 42 975 €. Sur cette base, le coût total d'un vétérinaire salarié temps plein pour un employeur est de 58 900 €.

Quelles que soient les conditions d'emploi, on constate un différentiel négatif de rémunération des femmes vétérinaires salariées de 13 %.

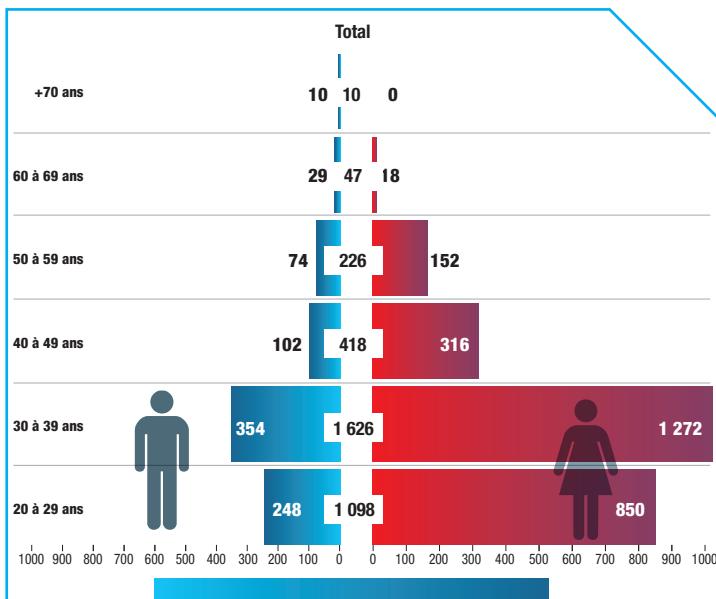
Le temps partiel représente 39 % des postes occupés par les femmes contre 22 % pour les hommes.

1. cf. Méthodologie

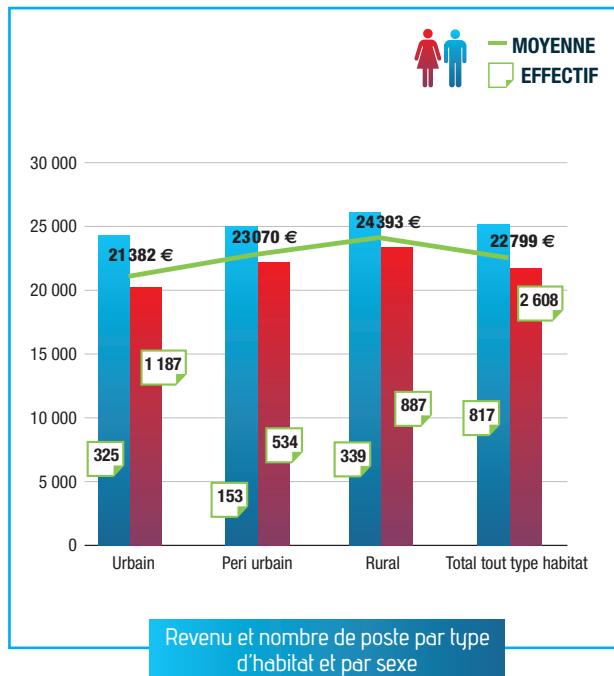
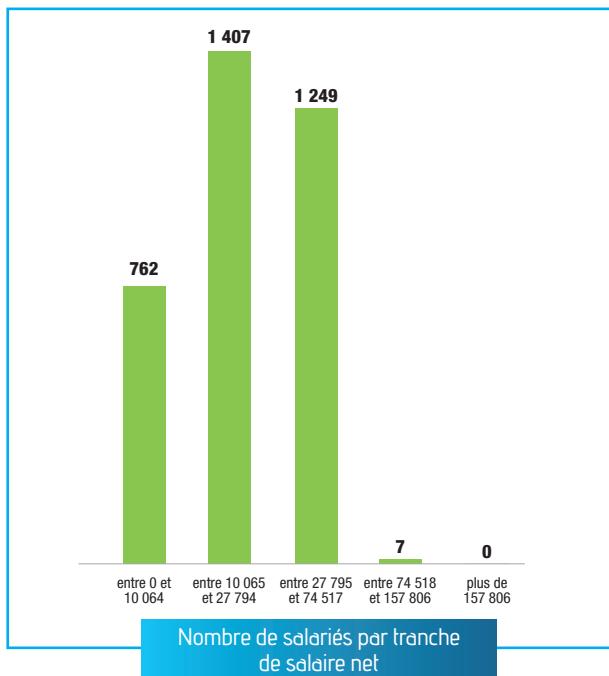
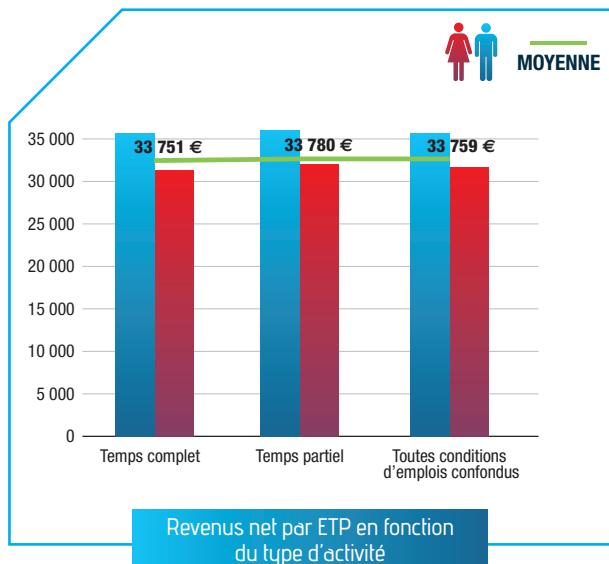


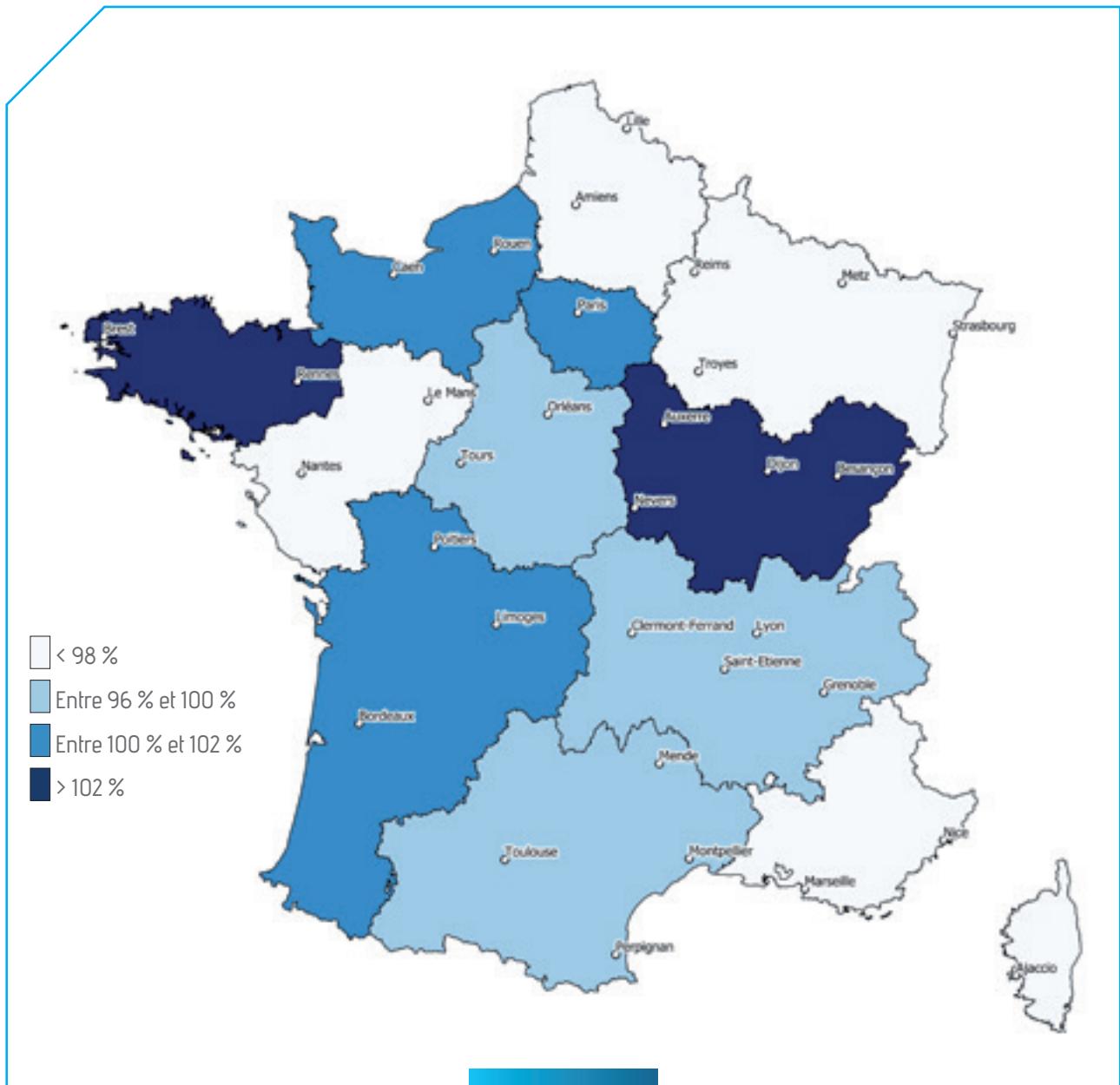


Revenu moyen net par poste par âge et par sexe

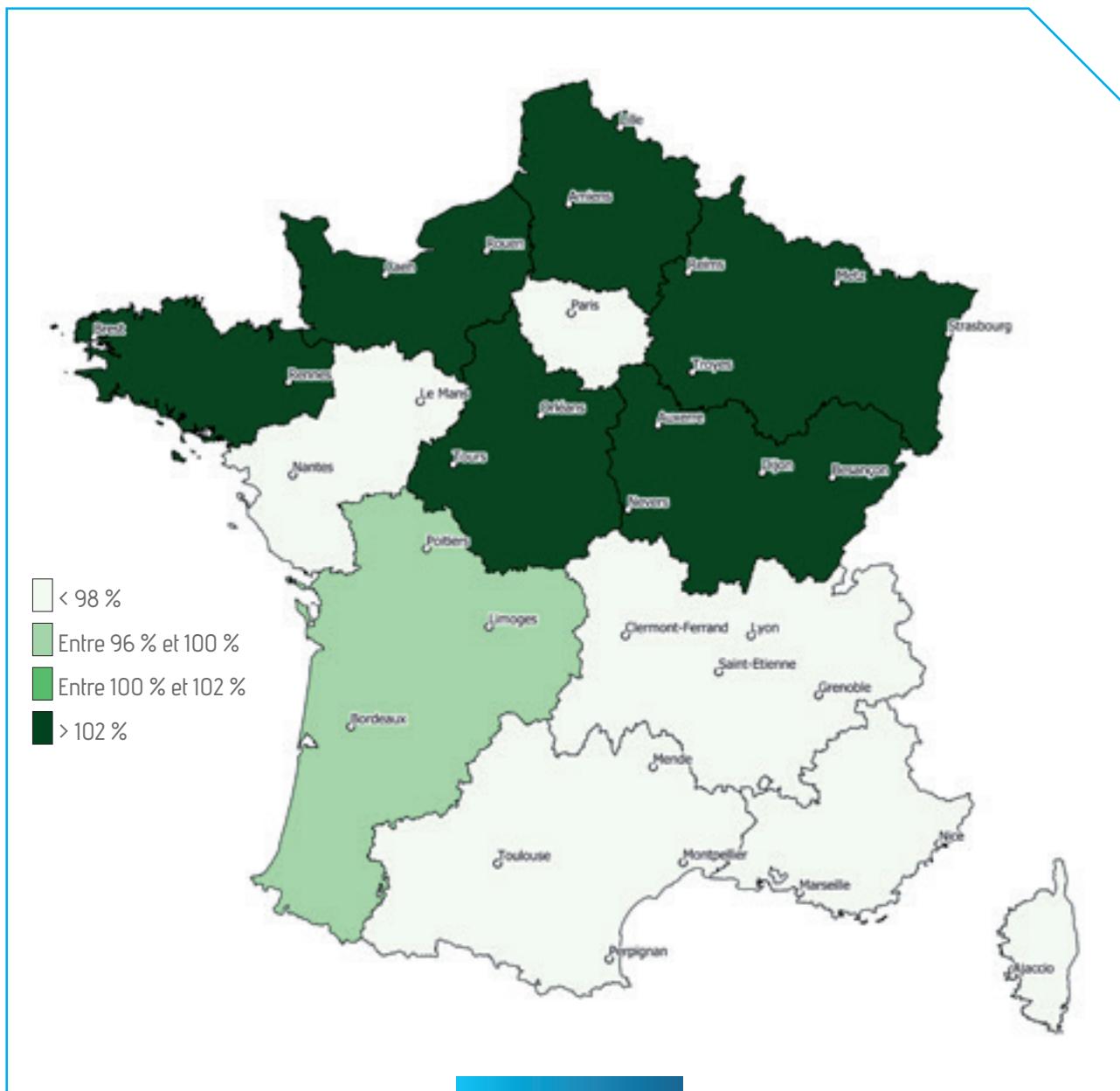


Nombre de postes par âge et par sexe



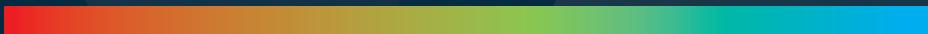


Revenu salarié ETP



Revenu salarié poste

LES
VÉTÉRINAIRES
DE LA
**FONCTION
PUBLIQUE**



15 LES VÉTÉRINAIRES INSPECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE



TOTAL : 939

L'ÂGE MOYEN EST DE 50,3 ANS.

LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

L'Académie vétérinaire a donné la définition suivante :

«*La santé publique vétérinaire est l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'Homme, c'est à dire son bien-être, physique, moral et social*».

biodiversité, au développement durable des territoires, à la prévention des risques et à la gestion des crises dans les domaines précités ainsi qu'à la recherche, l'enseignement, la formation et le développement dans ces mêmes domaines.



Les inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) constituent un corps supérieur interministériel de l'État à caractère technique, classé dans la catégorie A + (décret n° 2017-607 du 21 avril 2017). Ce corps relève du ministre chargé de l'agriculture. Les ISPV participent, sous l'autorité des ministres compétents, à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs à la santé animale et à la protection des animaux, à la sécurité sanitaire des aliments, à la qualité et à la santé des végétaux, à la santé publique, à l'alimentation et à l'agriculture, à la gestion et à la protection de l'environnement, à la préservation de la



Ils ont vocation à exercer des fonctions de direction, d'encadrement, de contrôle, d'inspection, d'expertise, d'étude, d'enseignement et de recherche, y compris aux niveaux européen et international.

L'ISPV se situe à l'interface Humain-Animal-Environnement. La signature adoptée pour le corps est : «Santé. Vivant. Alimentation. Société». Ces thématiques constituent les axes du nouveau projet stratégique du corps des ISPV.

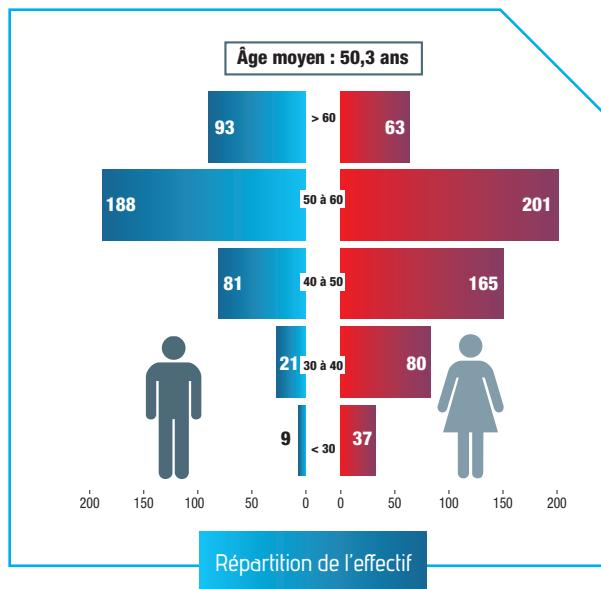
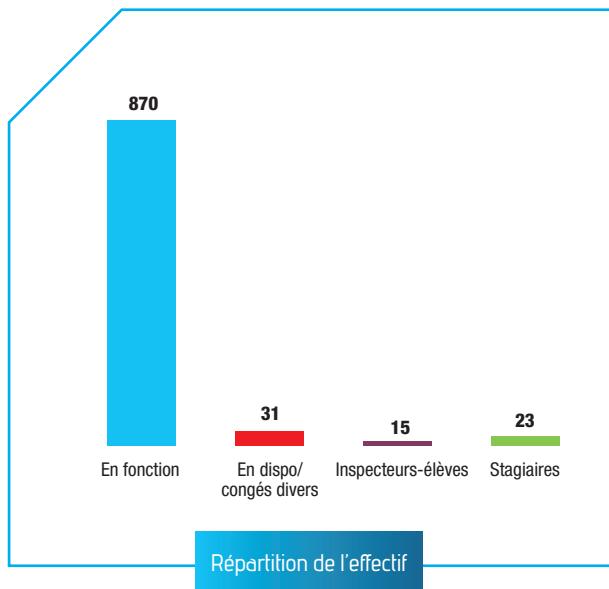
Au 31/12/2019, l'effectif du corps s'élevait à 939 ISPV dont 901 titulaires et 38 agents en formation à l'École nationale des services vétérinaires (ENSV). Parmi eux, 52 ISPV (soit 5,5 % des ISPV) ne sont pas titulaires du diplôme vétérinaire (formation en grande école agronomique essentiellement).

Au 31/12/2019, l'âge moyen des ISPV s'élevait à 50,3 ans et l'âge médian à 52,3 ans. Un ISPV sur deux a donc plus de 50 ans.

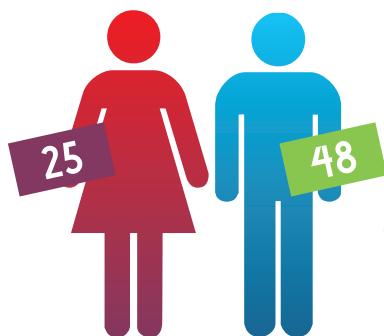
La répartition par genre de l'effectif du corps, avec 546 femmes et 393 hommes, témoigne de la féminisation qui progresse régulièrement. Pour les plus de 55 ans, la proportion de femmes est encore inférieure à celle des hommes (44,5 %). Jusqu'à l'âge de 35 ans les femmes représentent 82,4 % des effectifs.

Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation emploie toujours la majorité des ISPV (83 %), les autres employeurs étant d'autres ministères (services du Premier ministre, transition écologique, affaires étrangères, économie, santé, intérieur, justice...), des agences et établissements publics (ANSES, CIRAD, ONCFS, FranceAgriMer...), des collectivités territoriales, les institutions européennes et des organisations internationales (FAO, OIE, Banque mondiale...).

91,9 % des ISPV sont en poste en métropole (dont 26,5 % en région parisienne), 2,7 % en Outre-mer et 6 % à l'étranger.



16 LES VÉTÉRINAIRES DES ARMÉES

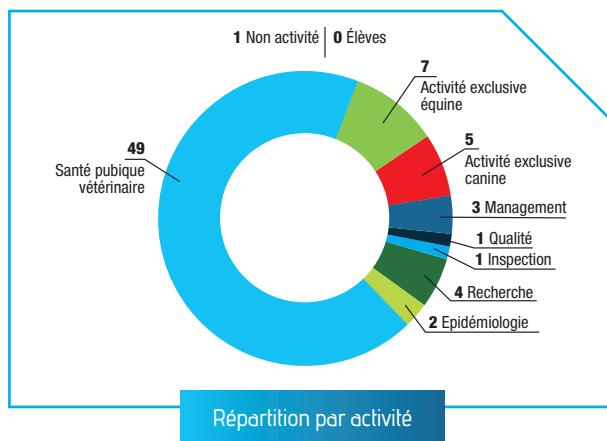


TOTAL : 73
L'ÂGE MOYEN
EST DE 44,5 ANS.

Ils sont répartis en cinq grades : vétérinaire aspirant (élève en école vétérinaire), vétérinaire des armées (eq. capitaine), vétérinaire principal (eq. commandant), vétérinaire en chef (eq. lieutenant-colonel ou colonel suivant l'ancienneté) et vétérinaire chef des services (eq. général) dont l'un, qui a des fonctions d'inspection, porte le grade de vétérinaire général inspecteur.

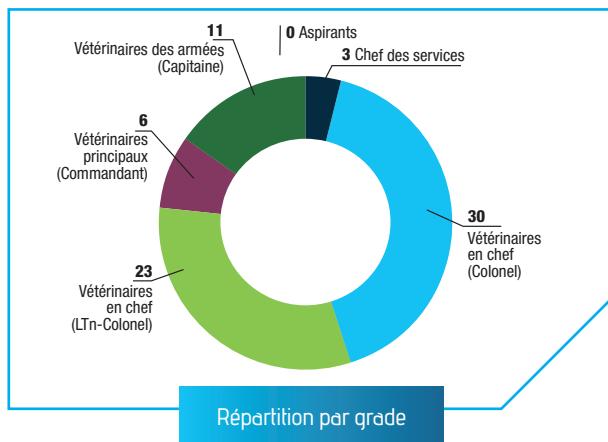
Au nombre de 73 depuis leur rattachement au service de santé des armées en 1978, ils bénéficient du même statut que les autres praticiens des armées (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes).

Le référentiel en organisation 2025 du service de santé des armées prévoyant un nombre de 74 vétérinaires, des recrutements réguliers sont attendus dans les prochaines années, selon trois modes : des élèves en école de santé/école vétérinaire, des vétérinaires diplômés sous contrat, des officiers commissionnés (recrutement possible à un grade élevé mais sous contrat d'un maximum de dix-sept ans). Le recrutement actuellement privilégié est celui des officiers sous contrat. Ils



occupent les mêmes fonctions que les officiers d'active, corps qu'ils peuvent intégrer ultérieurement.

En 2019, deux vétérinaires officiers sous contrat ont été recrutés, mais celui d'un(e) élève en école (5e année) a été infructueux. 2020 devrait à nouveau voir le recrutement de deux officiers sous contrat et de trois élèves. Du fait des départs en retraite, deux ou trois recrutements par an sont programmés.



La particularité de ce corps est d'avoir connu un fort recrutement de 1997 à 2003 dans le cadre de la professionnalisation des armées (augmentation des effectifs de 48 à 83), puis un recrutement limité de 2004 à 2015, du fait de la réduction des

Commentaire de la répartition par activité

Les activités concernent deux grands domaines : le soutien aux forces armées (y compris outre-mer et en opérations), et le contrôle officiel en métropole (restauration collective, eaux destinées à la consommation humaine, bienveillance animale). Elles sont attribuées par les codes rural et de la santé publique.

L'activité principale du plus grand nombre (67 %) en métropole, en outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Réunion, Djibouti, Guyane, Côte d'Ivoire) ou en opérations, concerne la santé publique vétérinaire, c'est-à-dire la protection de l'homme :

- la sécurité des aliments (sélection des fournisseurs, contrôle de la restauration collective, transport et stockage de denrées alimentaires) ;
- la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (contrôle des captages, expertise et réalisation d'analyses de l'eau en opérations) ;
- la contribution aux études épidémiologiques, aux plans de lutte contre les zoonoses et les affections des animaux ou les infestations présentant une importance au plan économique ou écologique.

Les mêmes vétérinaires pratiquent aussi des soins et contrôlent la bienveillance des animaux ressortissant du ministère des Armées et de la Gendarmerie nationale. **Outre la participation aux opérations, les mêmes vétérinaires peuvent avoir des activités de santé publique et de médecine vétérinaire, c'est là la principale caractéristique du métier de vétérinaire militaire.**

Douze vétérinaires (17 %) ont une activité exclusive de soins dans des cliniques vétérinaires militaires (expertise, médecine

effectifs. Il en résulte une moyenne d'âge élevée (44,5 ans). 34 % sont des femmes, pourcentage en augmentation continue et progressive (30 % en 2016). On compte une femme parmi les trois vétérinaires chefs des services.

et chirurgie) au profit des animaux des armées ou de la Gendarmerie, cinq en médecine vétérinaire canine et sept en équine.

Quatre exercent dans un établissement de recherche du service de santé des armées où ils sont chercheurs ou bien participent aux soins et à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

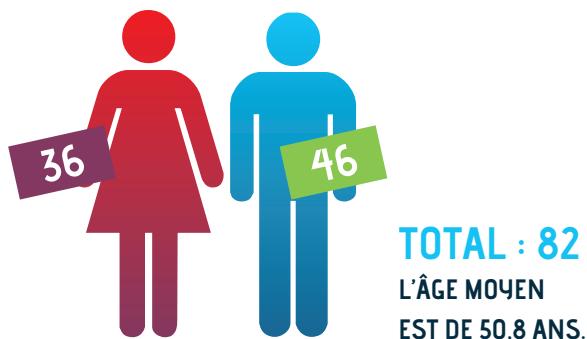
Deux occupent une activité exclusive d'épidémiologie animale. Un occupe un poste dédié à la conception des installations de restauration collective et de traitement des eaux à bord des bâtiments de la Marine nationale.

En opérations en 2019, les vétérinaires des armées ont assuré trois postes permanents, avec des relèves à quatre mois, et deux postes temporaires lors de missions d'un mois deux fois par an. Ils y assurent les mêmes missions de santé publique vétérinaire et de soins aux chiens militaires qu'en métropole, auxquelles s'ajoutent les analyses d'eau et le contrôle de la mise en œuvre de plans de maîtrise sanitaire (désinfection-dératisation-désinsectisation).

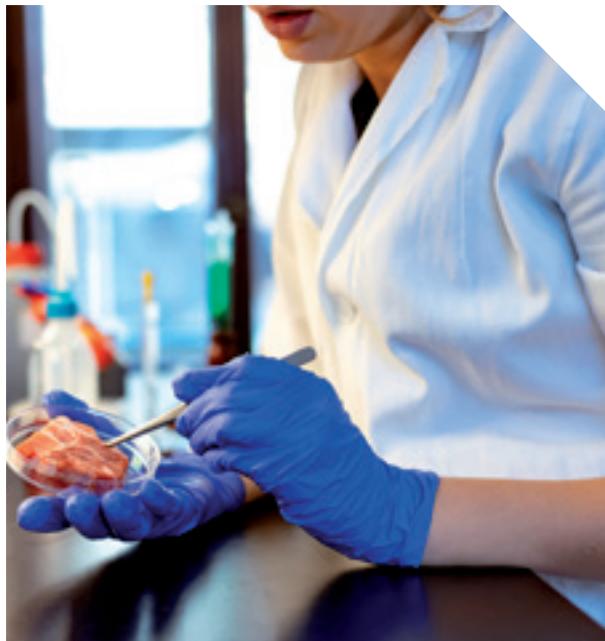
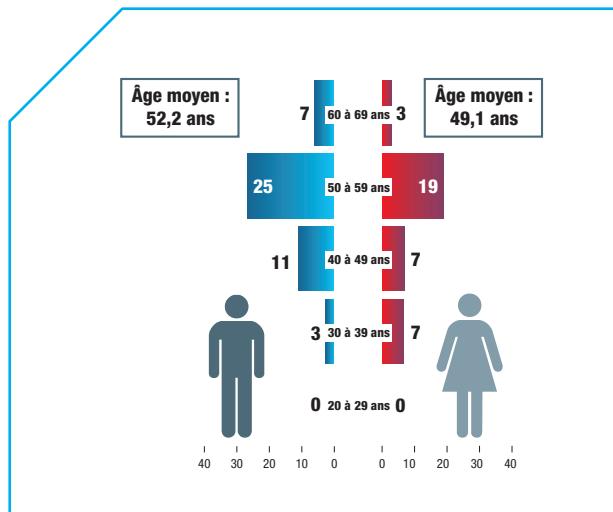
Les points principaux de la démographie des vétérinaires des armées sont :

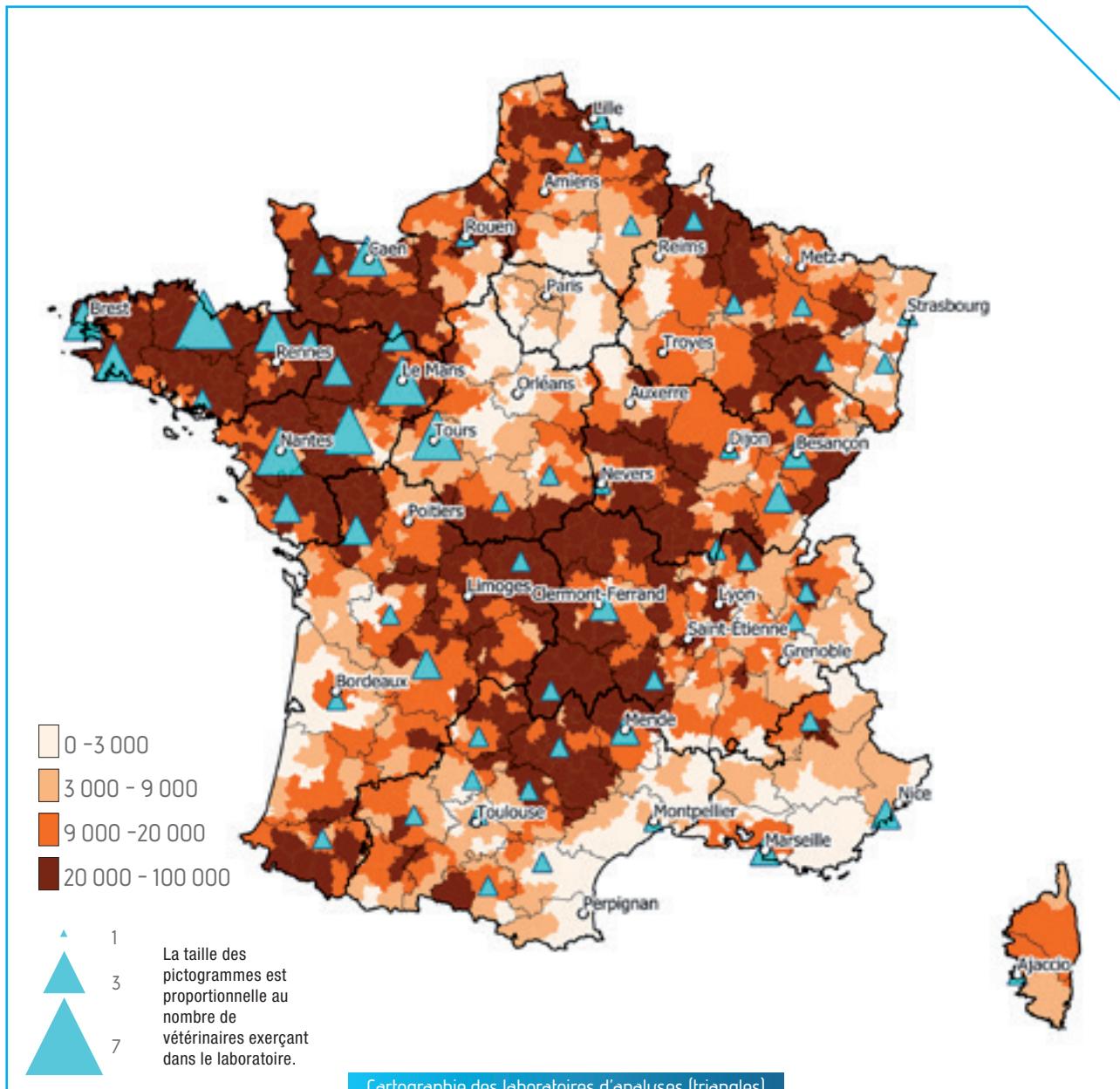
- un effectif en augmentation et en cours de rajeunissement, avec de nombreux recrutements programmés dans les prochaines années ;
- une féminisation croissante ;
- des affectations et des fonctions variées, avec comme activité principale la santé publique vétérinaire tout en conservant une activité de soins aux animaux, pouvant aller jusqu'à une activité exclusive en médecine et en chirurgie des chiens ou des chevaux.

17 LES VÉTÉRINAIRES DES LABORATOIRES PUBLICS D'ANALYSES VÉTÉRINAIRES



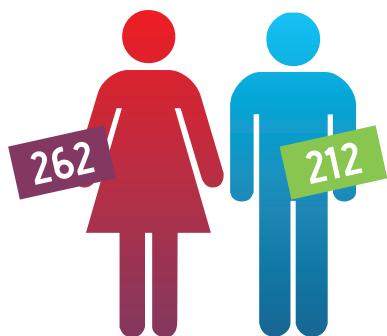
Au 31/12/2019, 82 vétérinaires exercent au sein de 60 sites de laboratoires publics d'analyses vétérinaires. L'âge moyen de ces vétérinaires est de 50,8 ans. Les vétérinaires de plus de 50 ans représentent 65,9 % de la population. 8 laboratoires pratiquant des analyses vétérinaires n'ont pas de vétérinaires en poste. Parmi ceux-ci, 3 ont des postes à pourvoir.





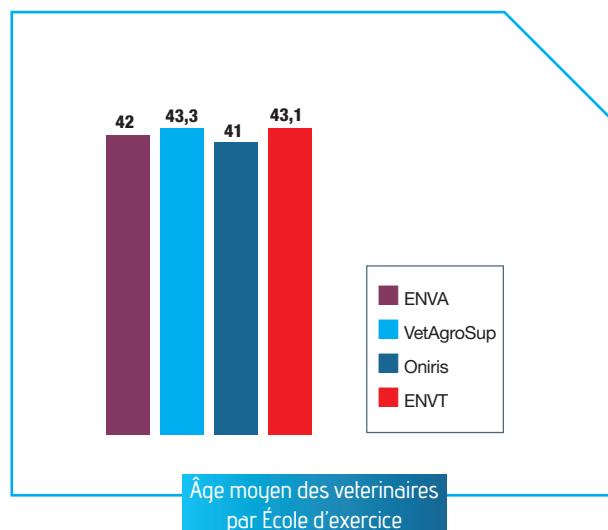
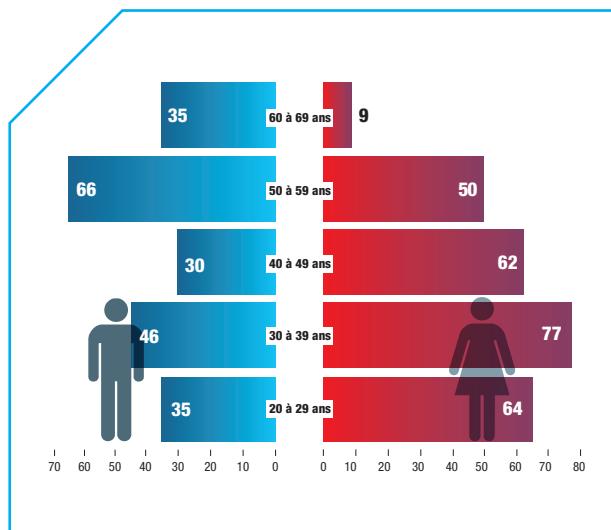
Cartographie des laboratoires d'analyses (triangles) sur fond du nombre de bovins

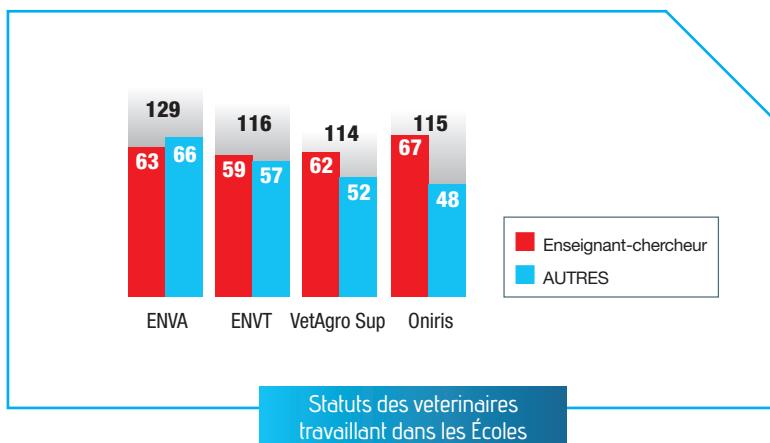
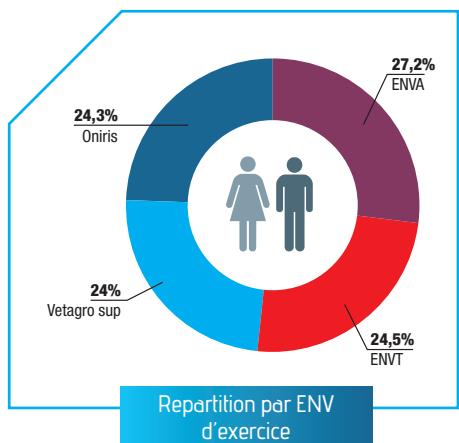
18 LES VÉTÉRINAIRES ENSEIGNANTS



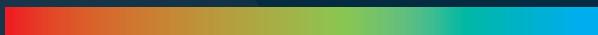
TOTAL : 474
L'ÂGE MOYEN
EST DE 42,3 ANS.

474 vétérinaires participent à l'enseignement de la profession, parmi eux 52,95 % ont le statut d'enseignant chercheur. Le statut d'enseignant chercheur et assimilé regroupe les catégories suivantes : professeurs, maîtres de conférences, professeurs associés, maîtres de conférences associés, assistant d'enseignement et de recherche contractuel (AERC). Les autres catégories peuvent avoir différents statuts, la majorité sont des assistants hospitaliers et des praticiens hospitaliers, mais pas exclusivement (exemple : inspecteur de la santé publique vétérinaire).

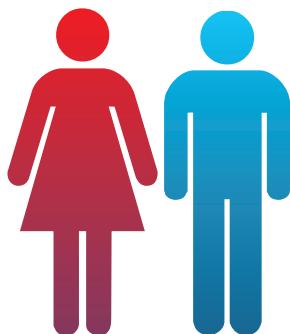




LES ÉCOLES



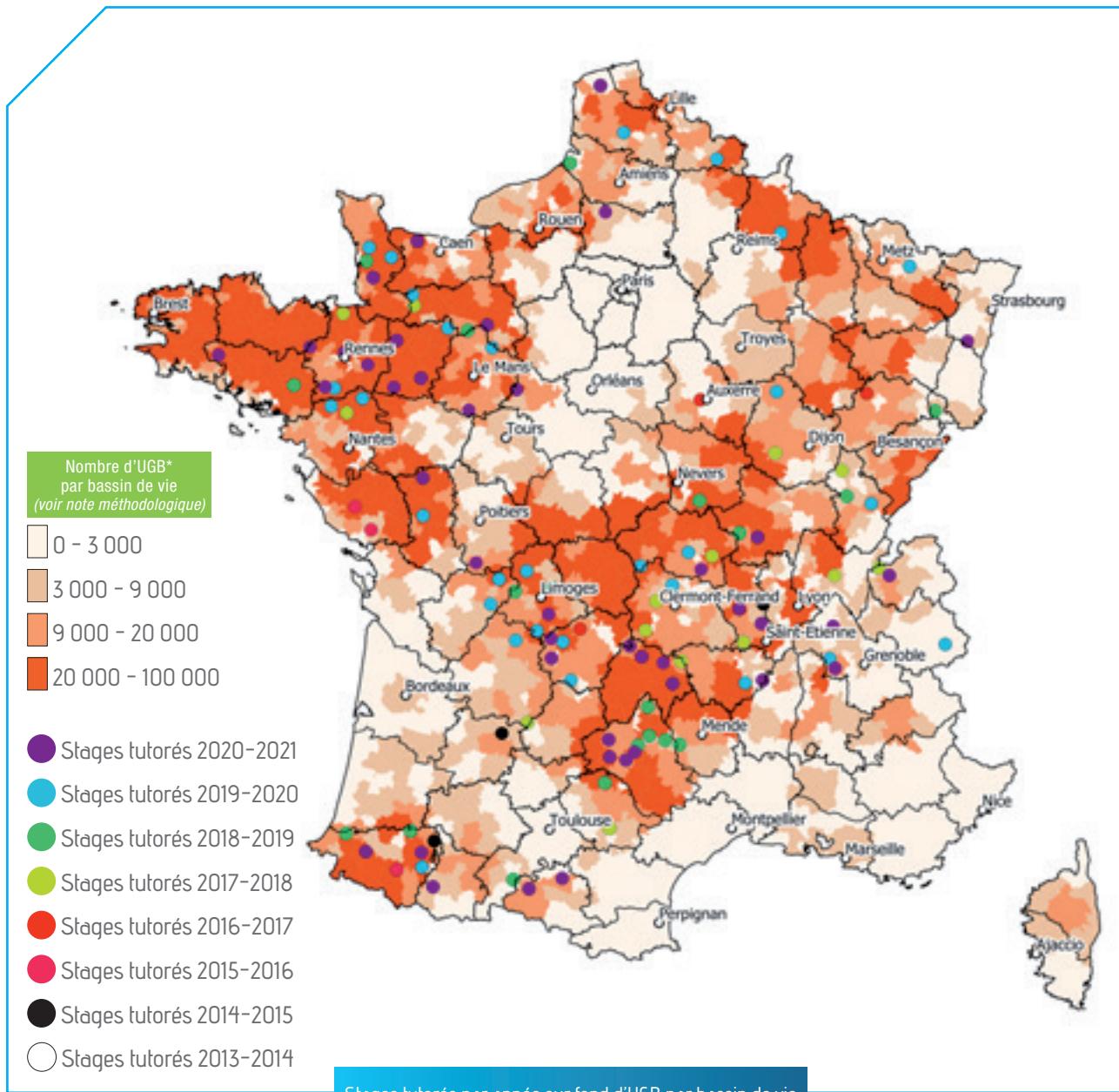
19 STAGE TUTORÉ EN 5 A DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES

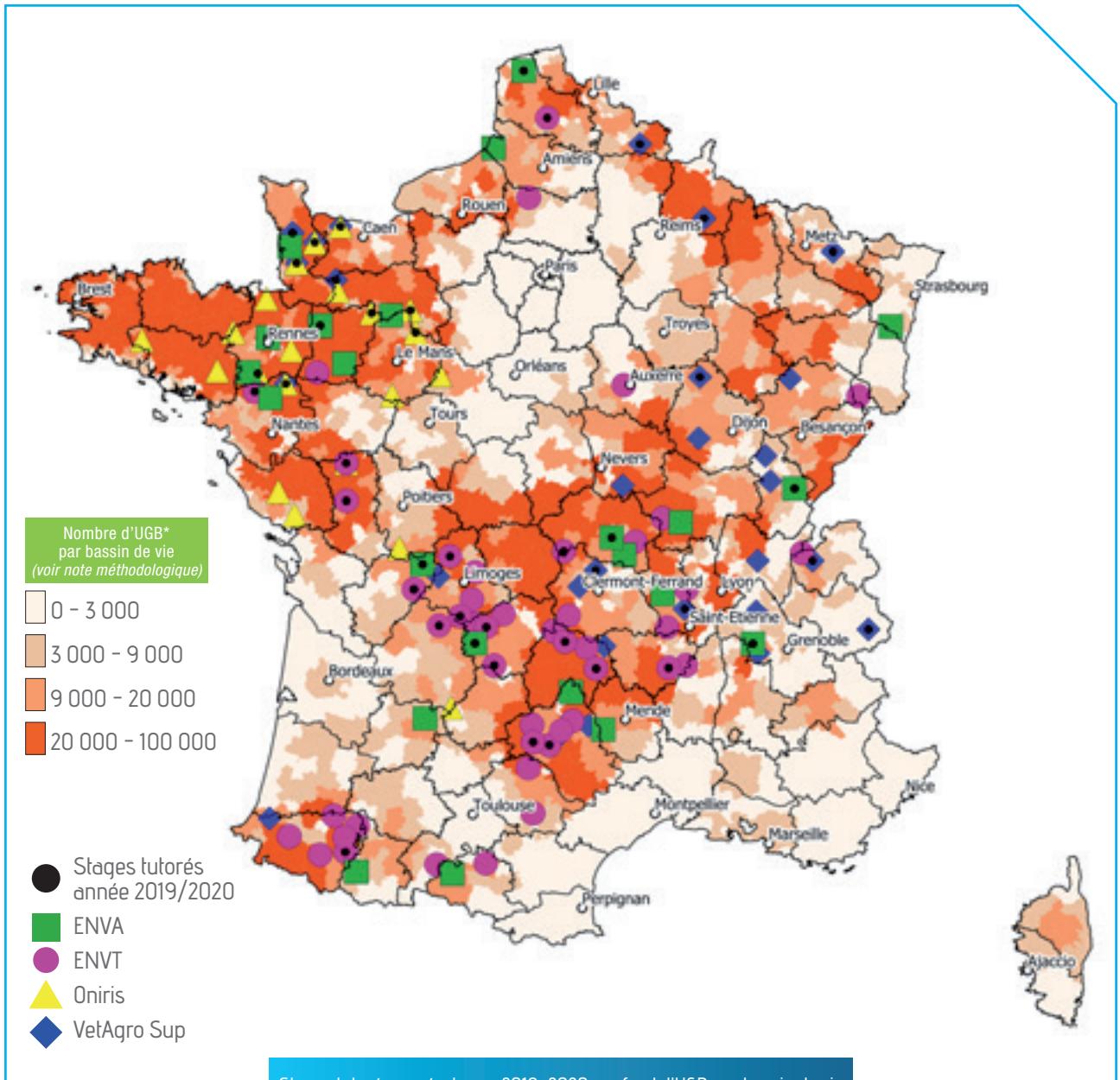


TOTAL :
160 ÉTUDIANTS
EN 6 ANS

Au 31/12/2019, 160 étudiants ont bénéficié du dispositif stage tutoré depuis sa mise en place. Un dispositif soutenu par 113 structures vétérinaires d'accueil volontaire agréées. Un dispositif maintenu et confirmé avec près 42 étudiants en stage tutoré pour l'année 2020 / 2021, se répartissant en 6 étudiants de l'ENVA, 15 de l'ENVT, 13 d'ONIRIS, et 8 de VET-AGRO-SUP.

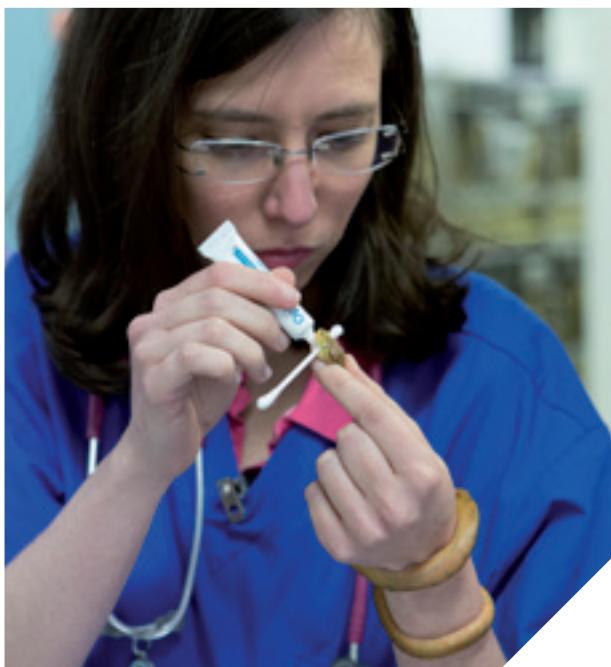
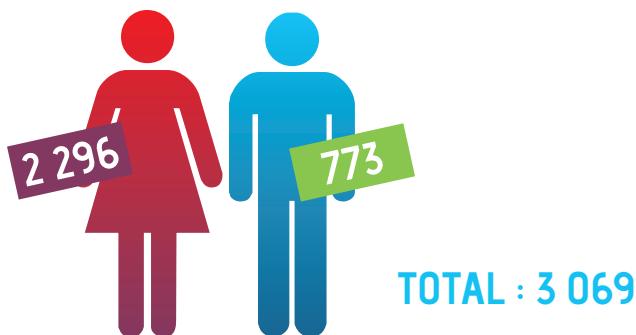






Stages tutorés par écoles en 2019-2020 sur fond d'UGB par bassin de vie

20 LES ÉTUDIANTS DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES



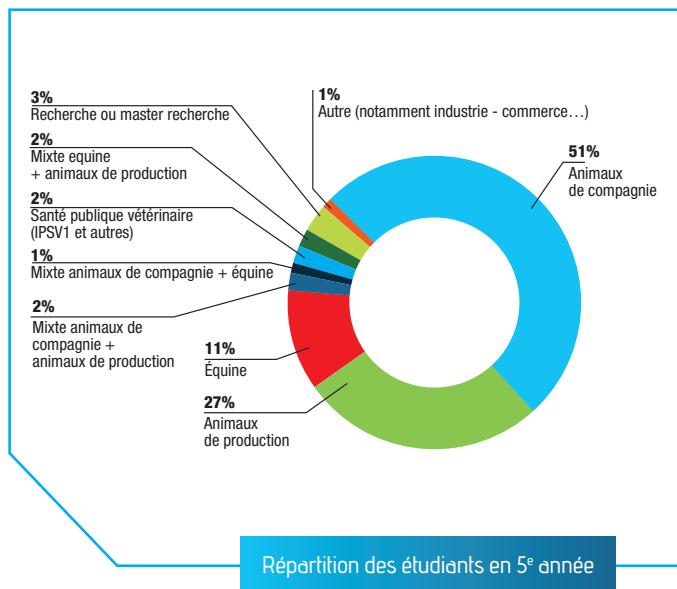
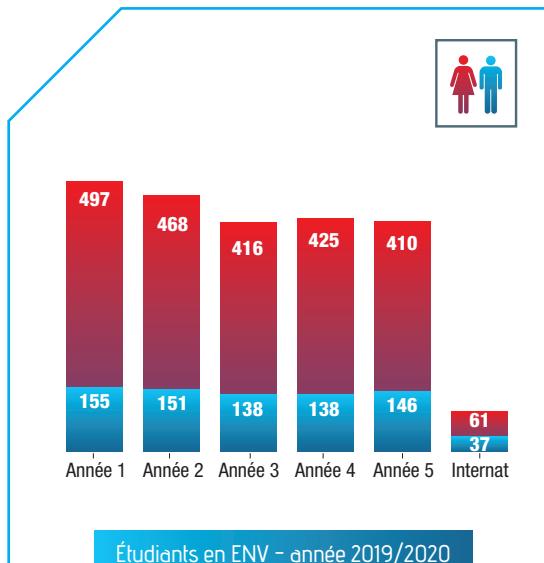
Quatre écoles nationales forment des étudiants vétérinaires :

- l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (Oniris),
- l'École nationale vétérinaire d'Alfort,
- l'École nationale vétérinaire de Toulouse,
- l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup).

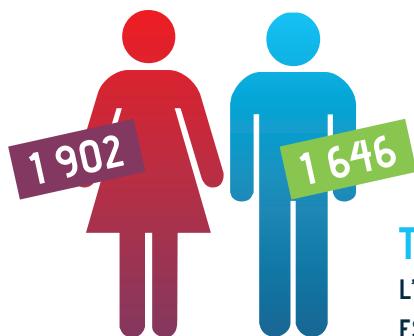
Après une augmentation de l'effectif des promotions en 2012 et depuis la rentrée scolaire 2018, les nouvelles promotions comptent 640 nouveaux étudiants, répartis de manière équitable entre les 4 écoles.

Les femmes représentent 75 % de la population étudiante. Les études durent 5 ans, la dernière année est dédiée à un approfondissement dans un ou plusieurs domaines. Un étudiant sur deux choisit un approfondissement dédié exclusivement aux animaux de compagnie.

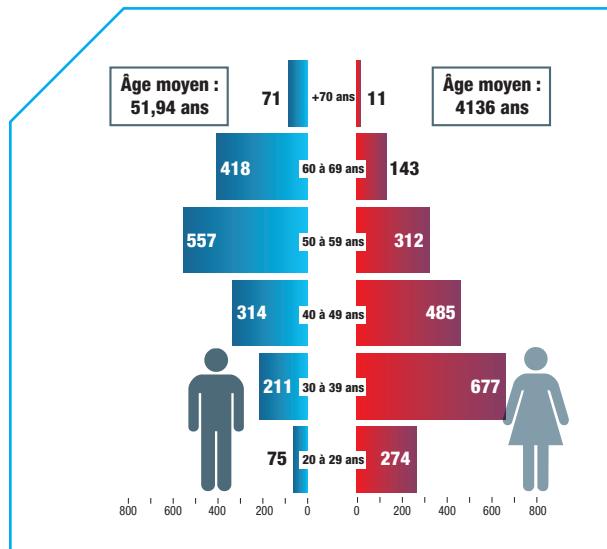
98 étudiants préparent le diplôme national de l'internat, 70 dans le domaine des animaux de compagnie, 23 dans celui des équidés, et 5 dans celui des animaux de production.



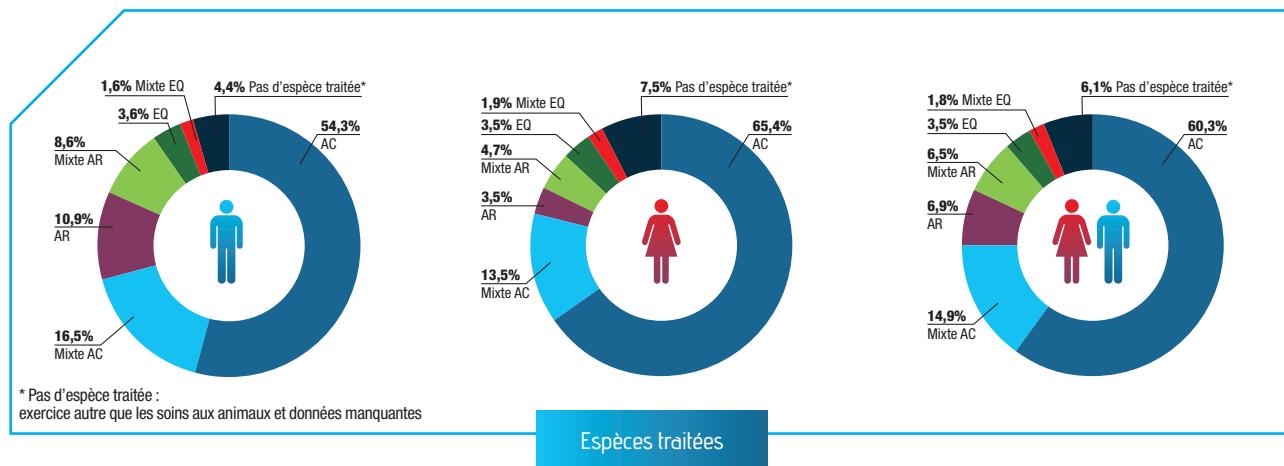
21 L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVA

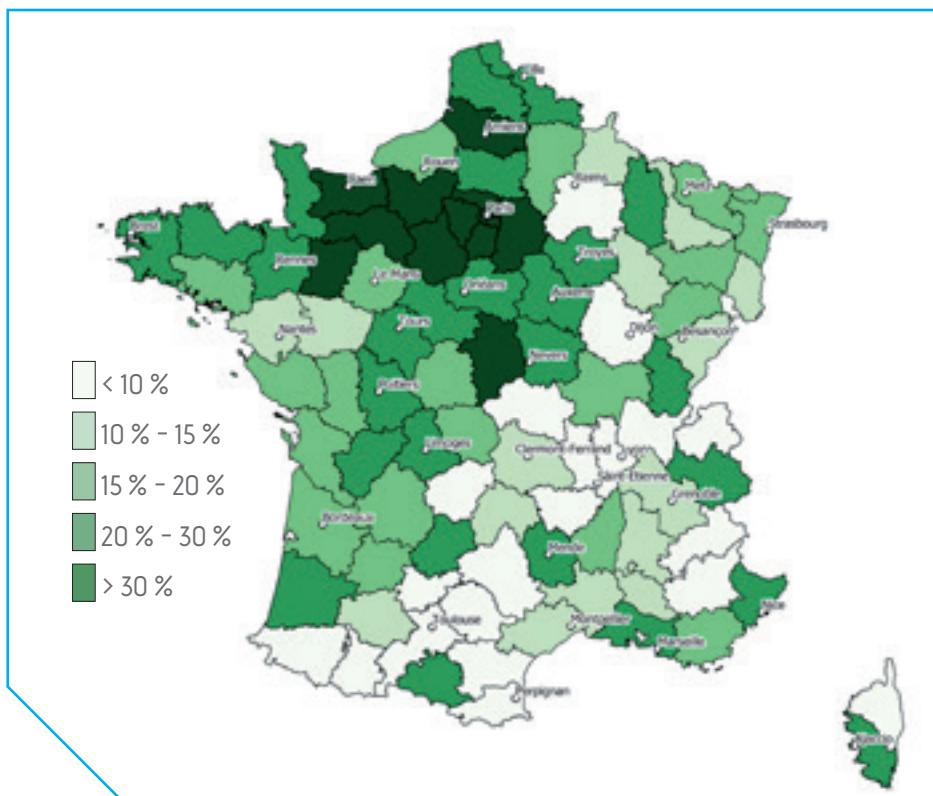
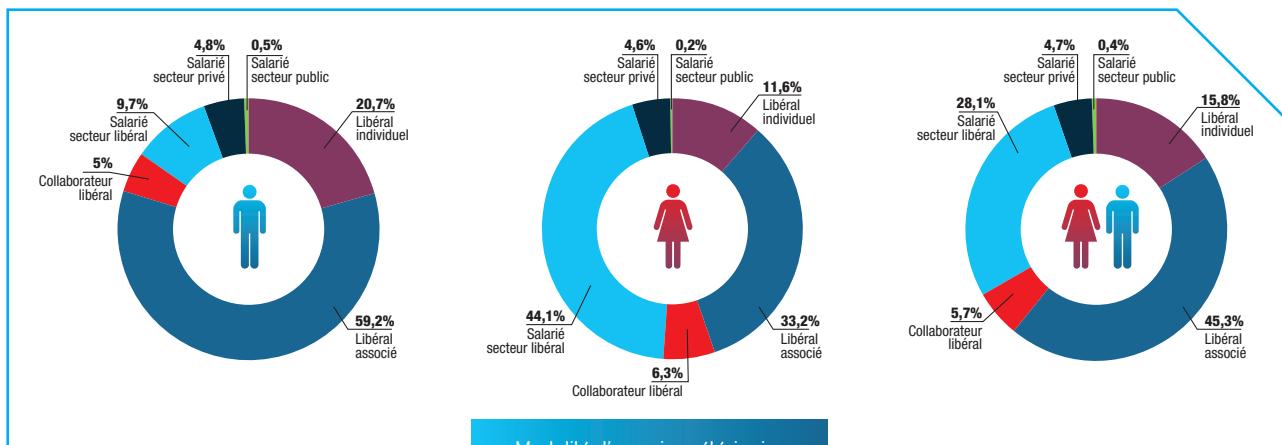


TOTAL : 3 548
L'ÂGE MOYEN
EST DE 46,27 ANS.

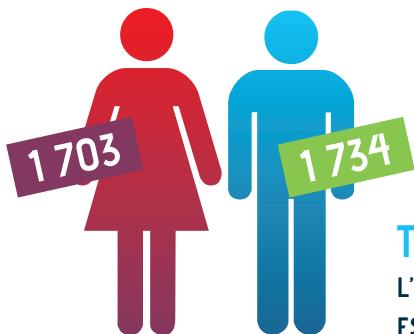


18,8 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVA.

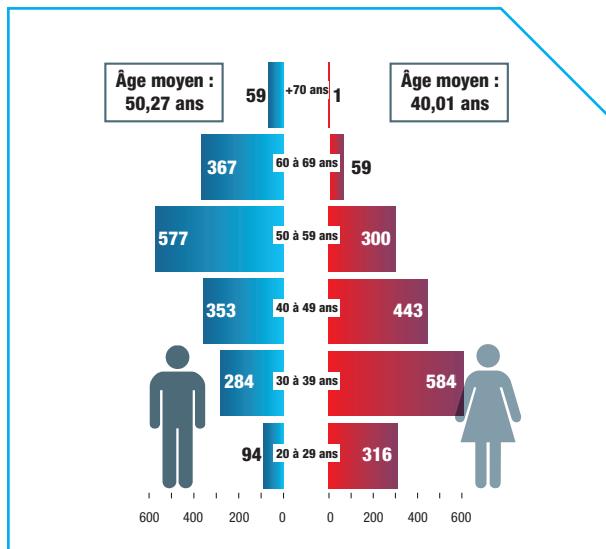




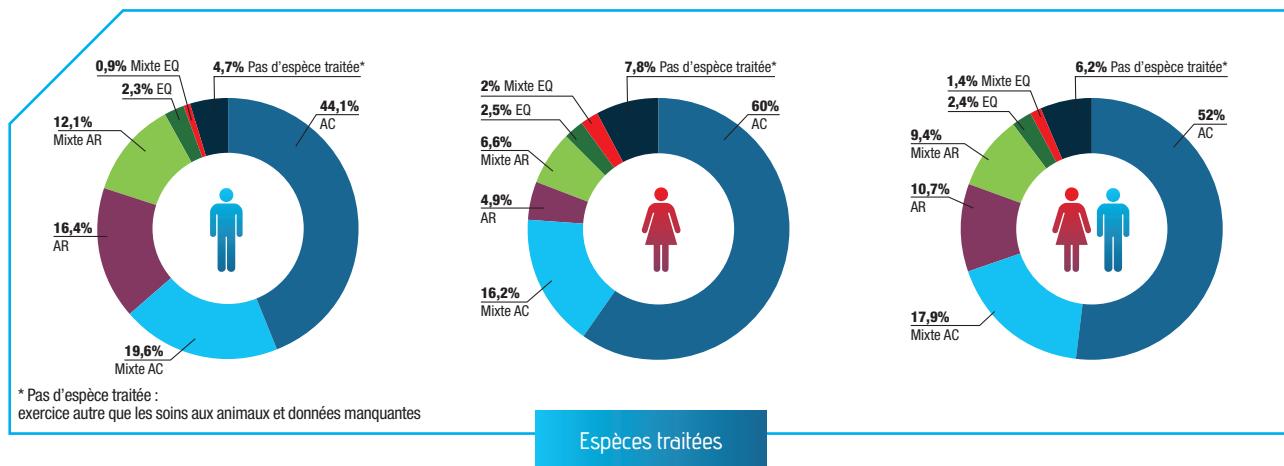
22 L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVT

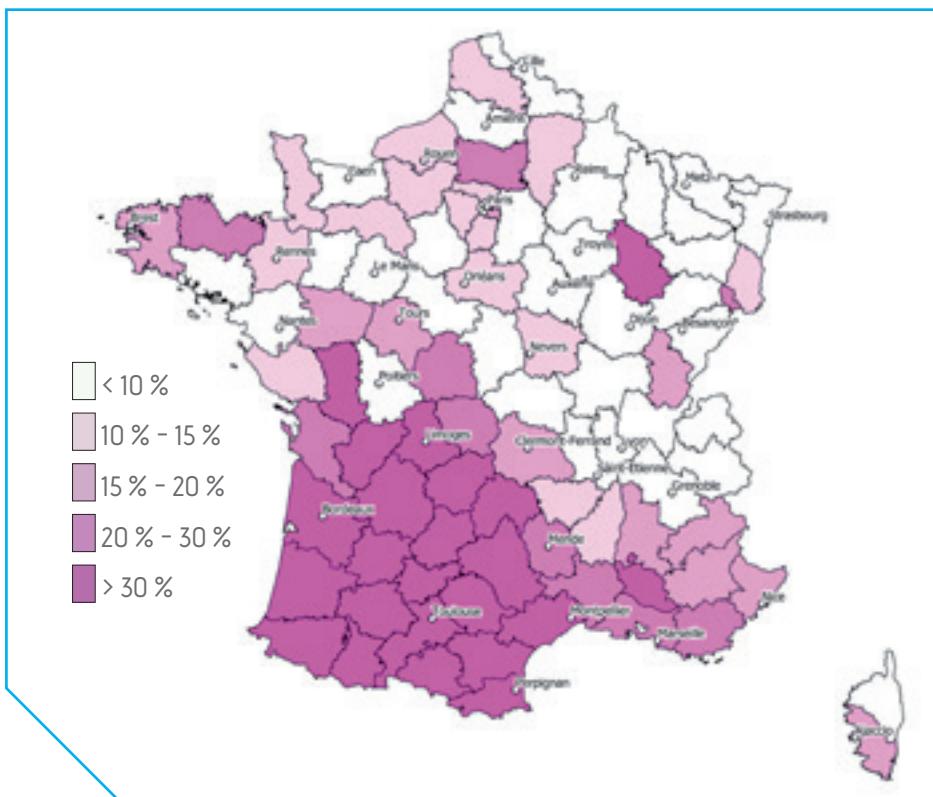
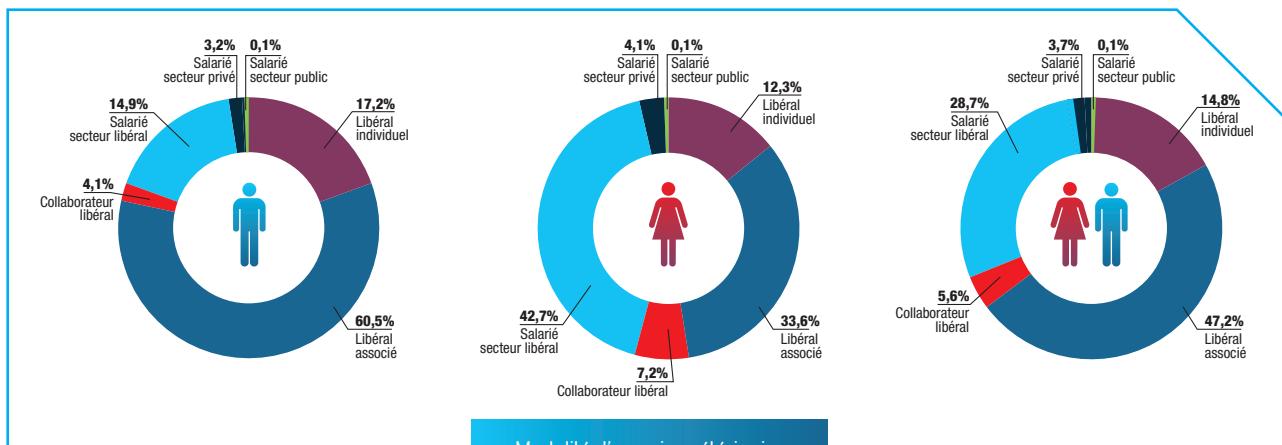


TOTAL : 3 437
L'ÂGE MOYEN
EST DE 45,19 ANS.



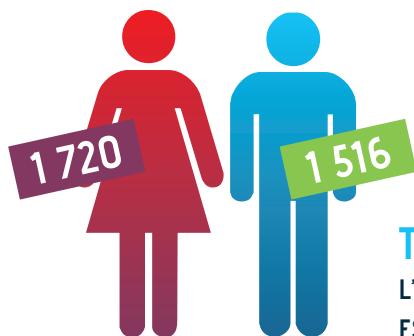
18,2 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVT.



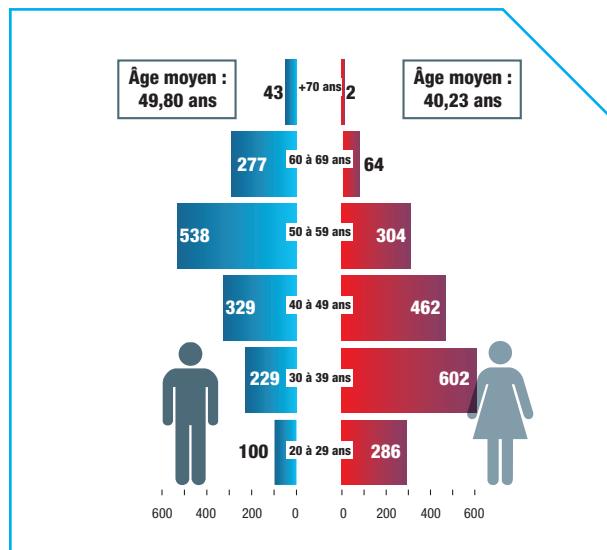


Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés ENVT par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

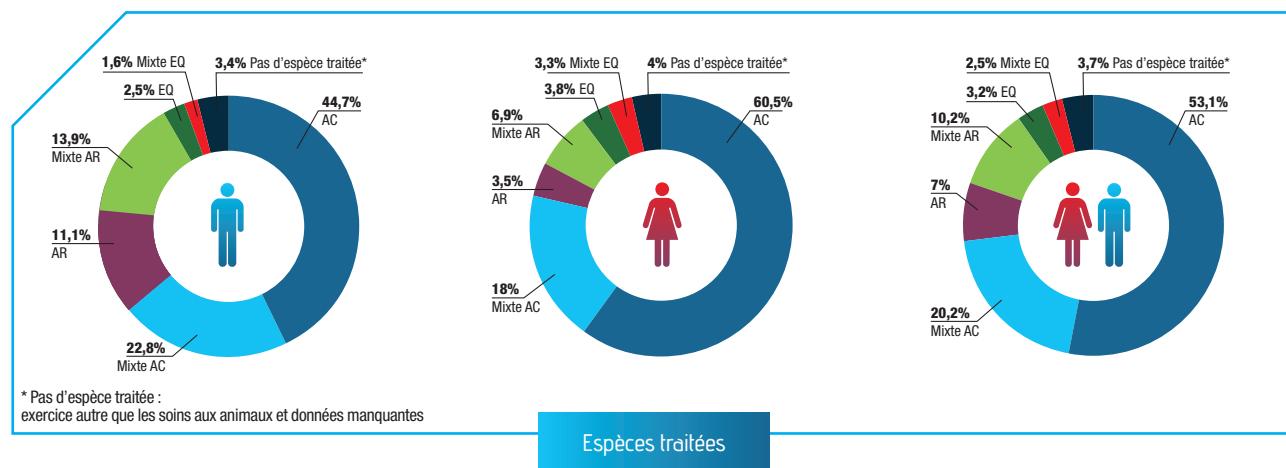
23 L'ÉCOLE D'ORIGINE : VETAGRO SUP

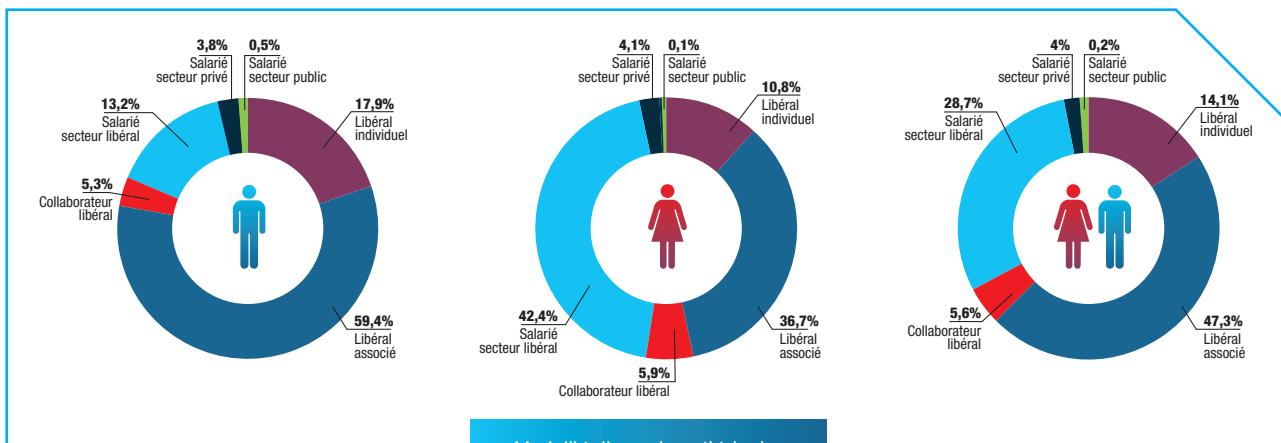


TOTAL : 3 236
L'ÂGE MOYEN
EST DE 44,71 ANS.

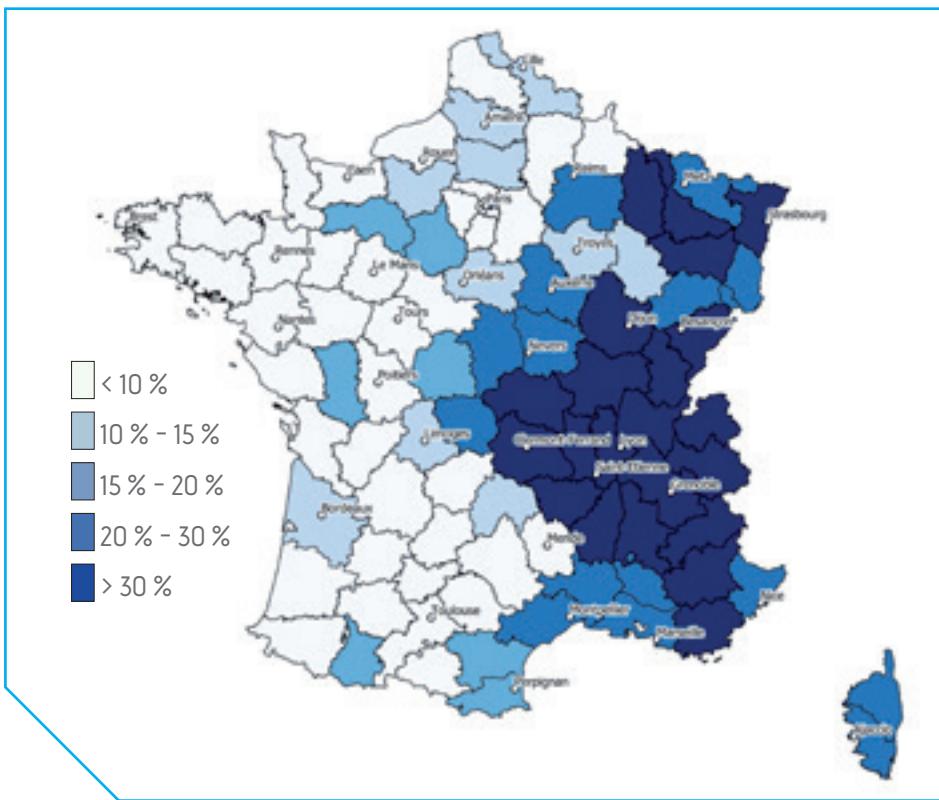


17,1 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de VetAgro Sup.





Modalité d'exercice vétérinaire

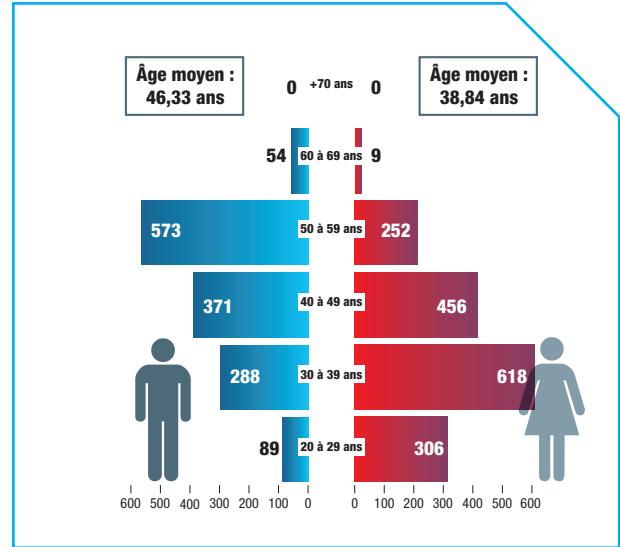


Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés de VetAgro Sup par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

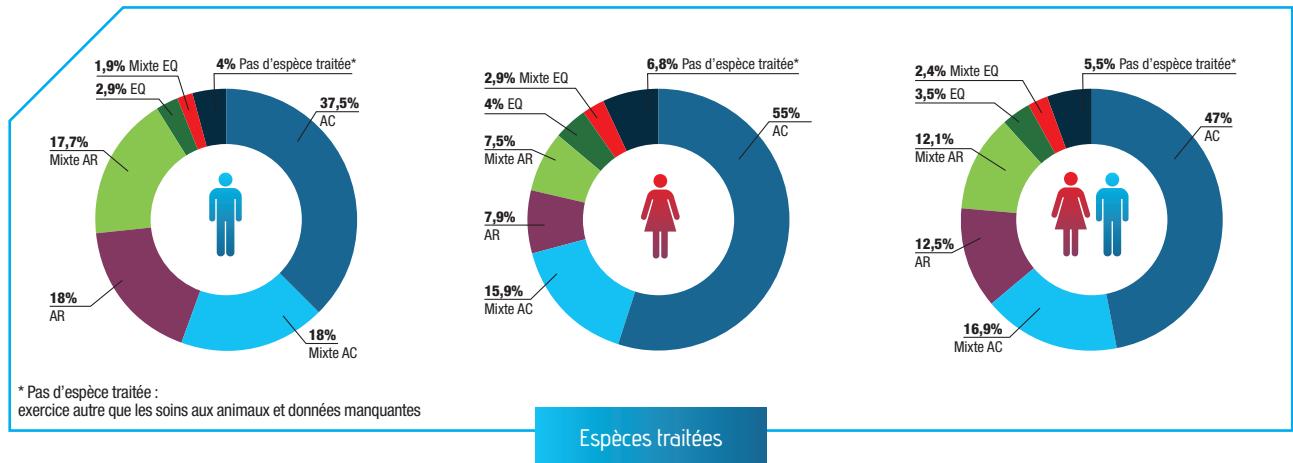
24 L'ÉCOLE D'ORIGINE : ONIRIS

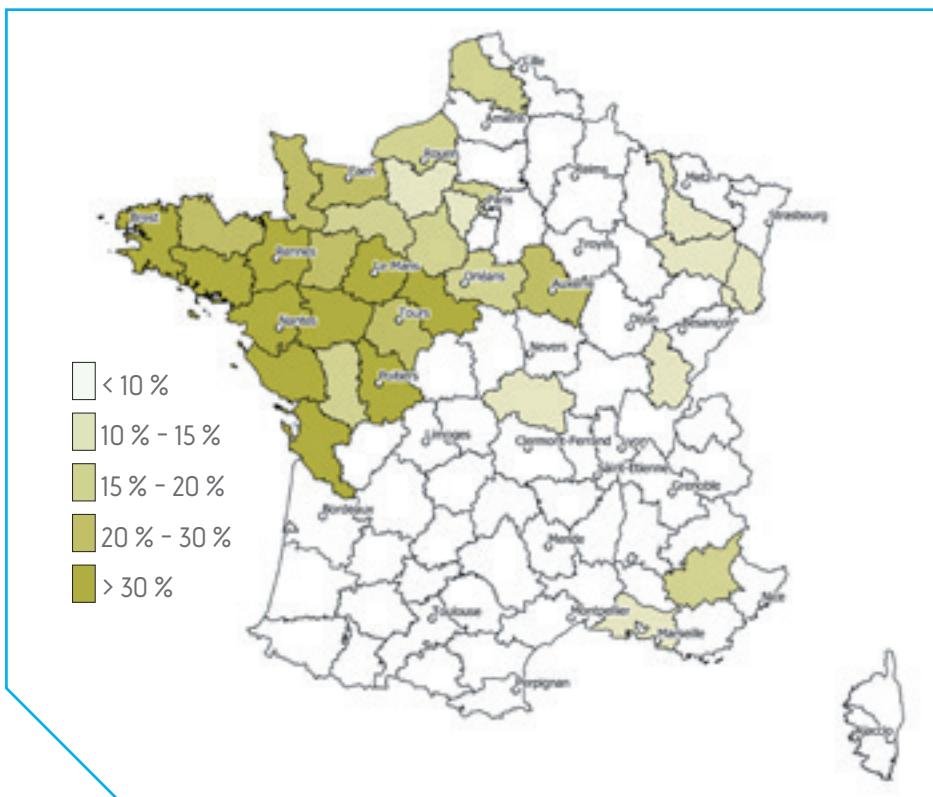
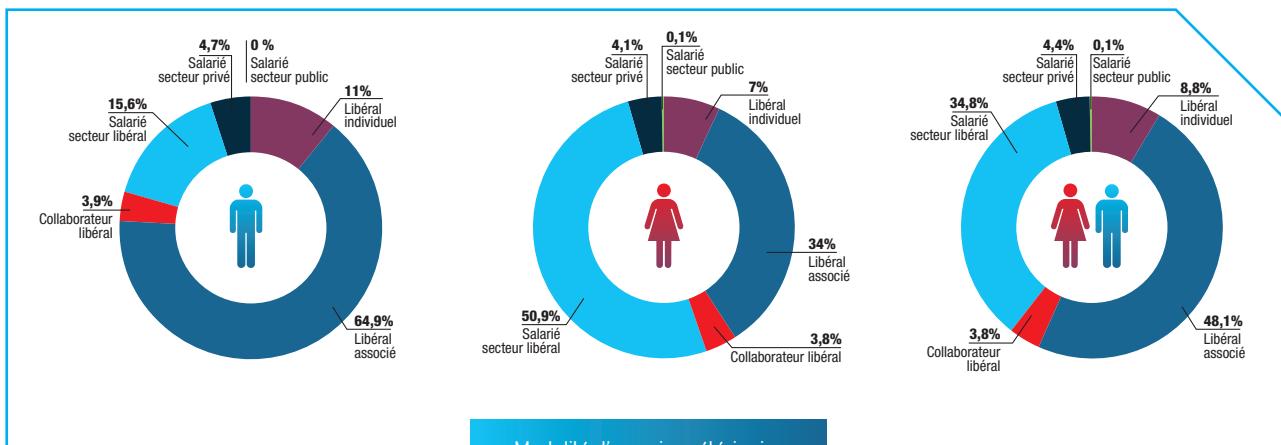


TOTAL : 3 016
L'ÂGE MOYEN
EST DE 42,26 ANS.

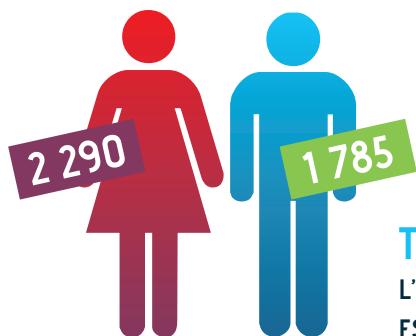


16 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ONIRIS.

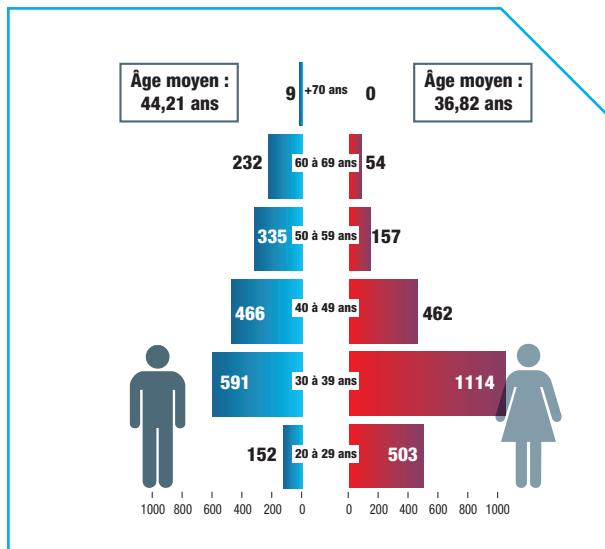




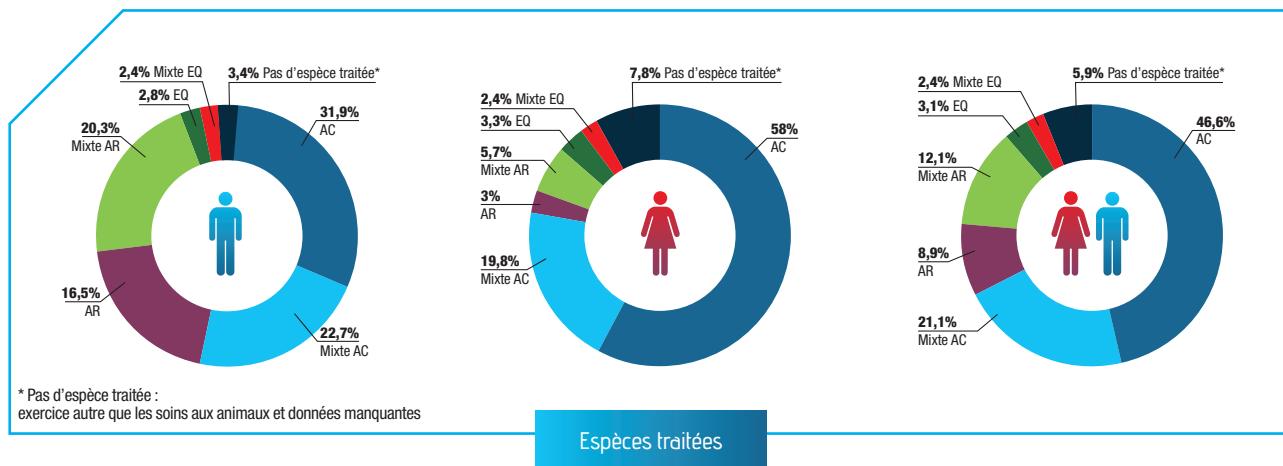
25 L'ÉCOLE D'ORIGINE : BELGIQUE

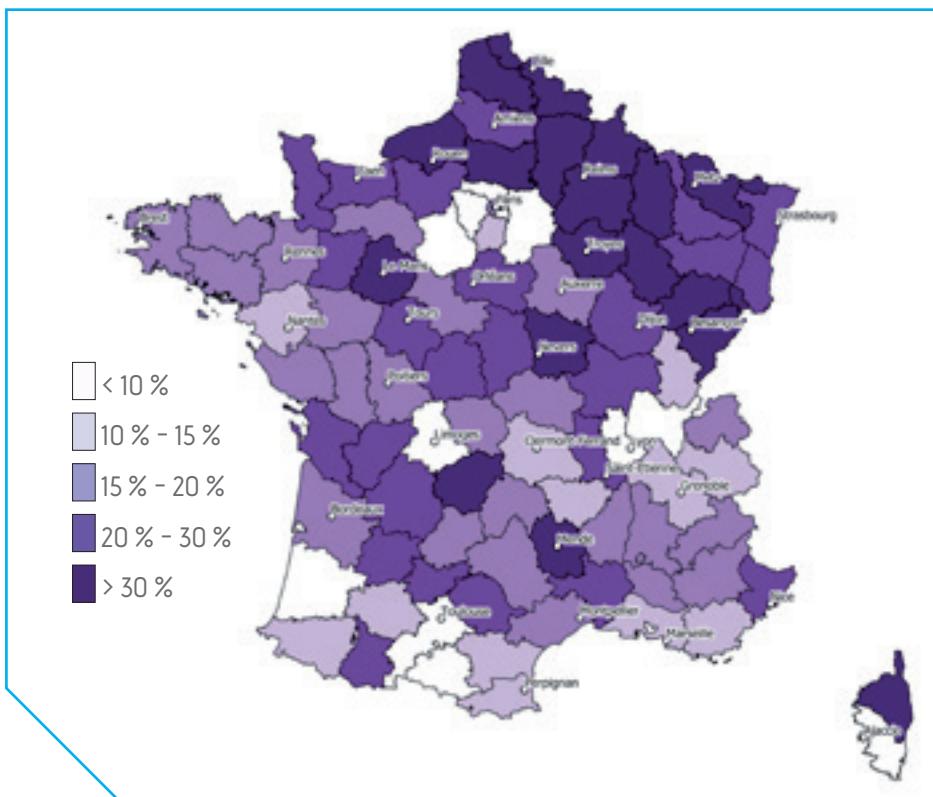
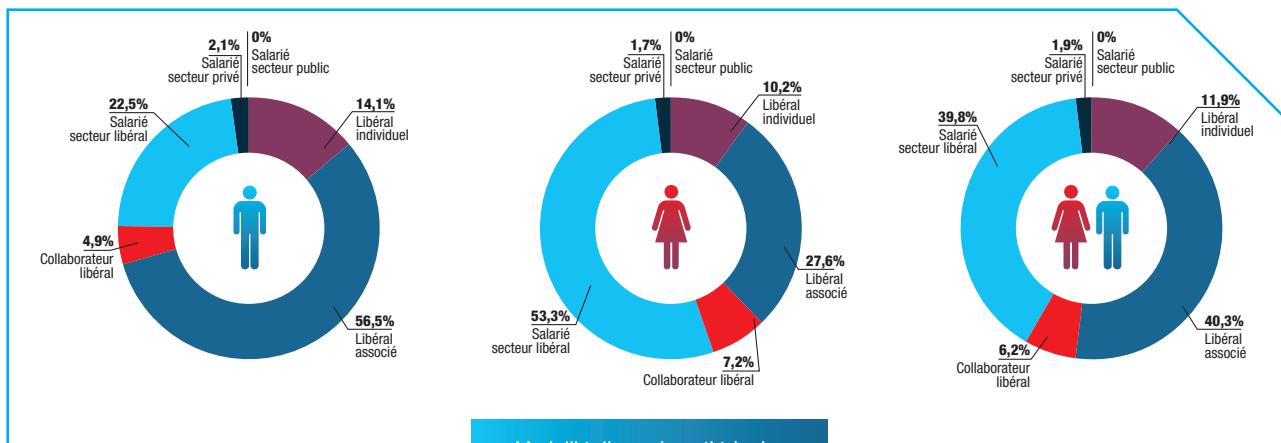


TOTAL : 4 075
L'ÂGE MOYEN
EST DE 40,06 ANS.



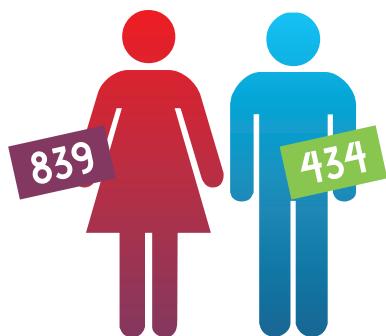
21,6 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de Belgique.





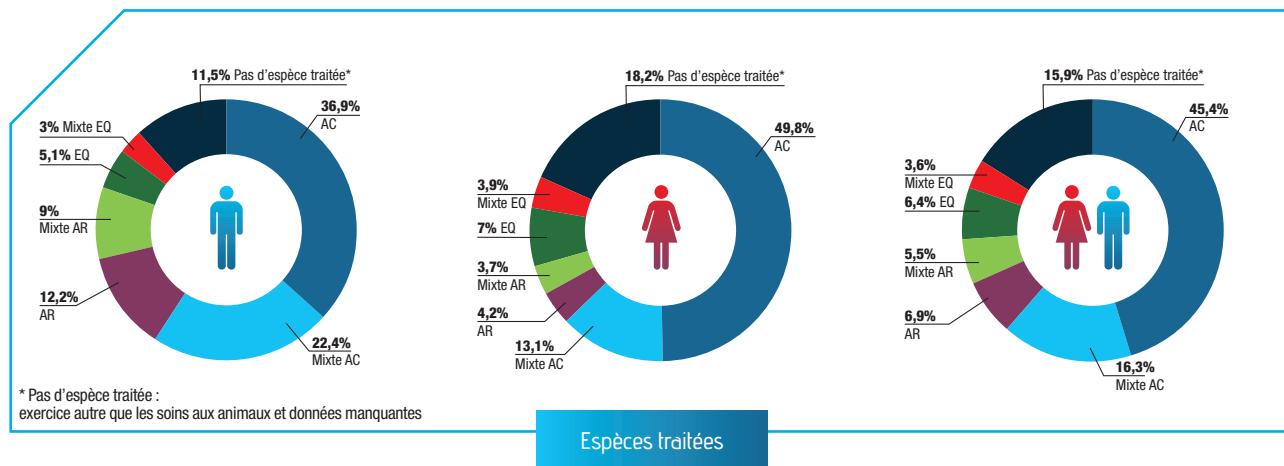
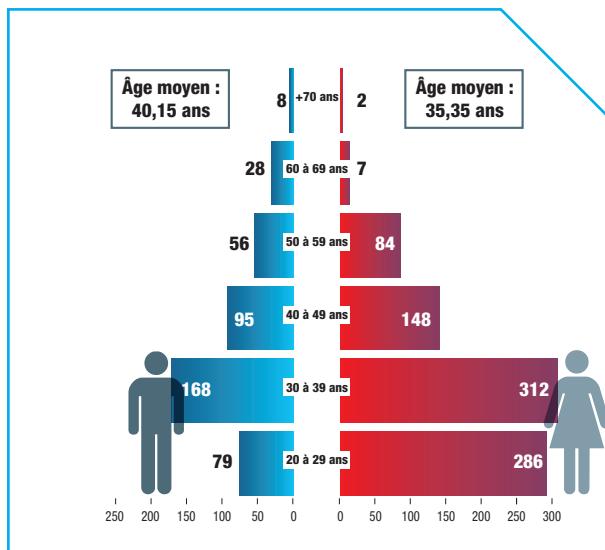
Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés en Belgique par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

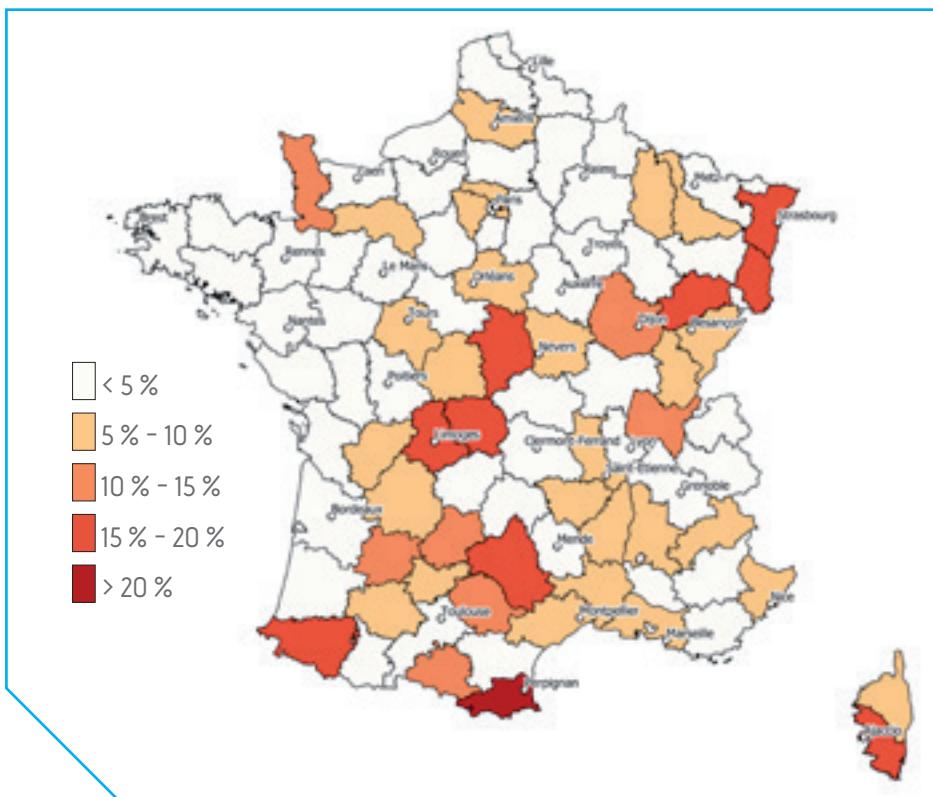
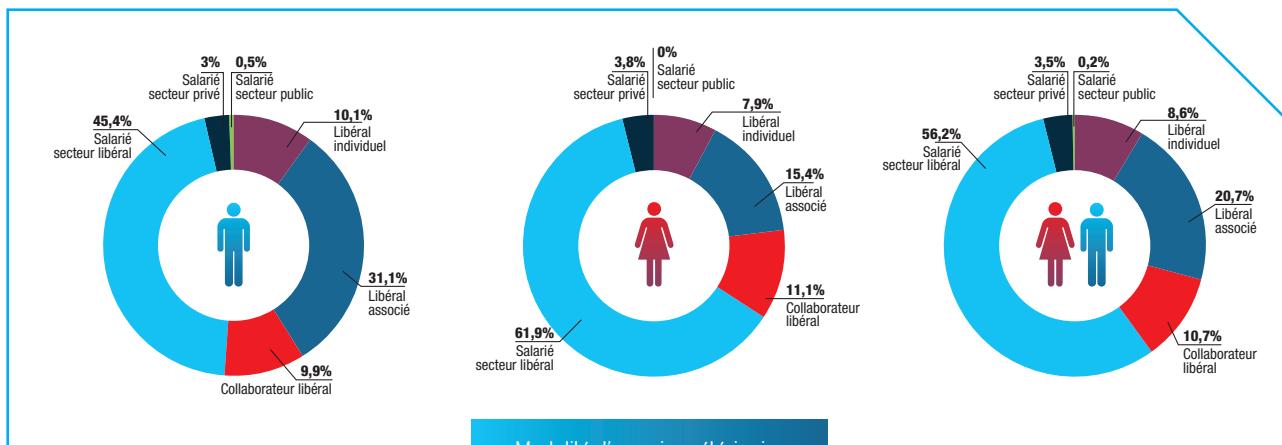
26 L'ÉCOLE D'ORIGINE : AUTRES UE



TOTAL : 1 273
L'ÂGE MOYEN
EST DE 36,99 ANS.

6,7% des vétérinaires inscrits sont diplômés d'un autre pays de l'Union européenne (UE).

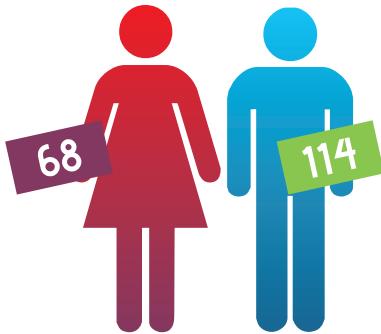




Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés d'un pays UE autre par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.

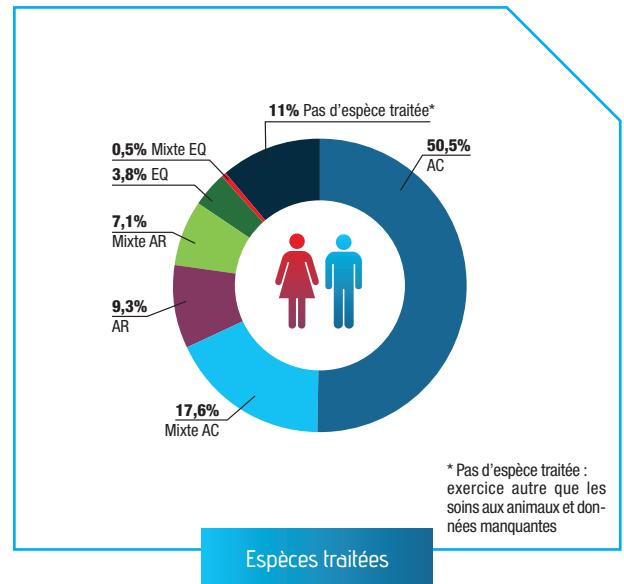
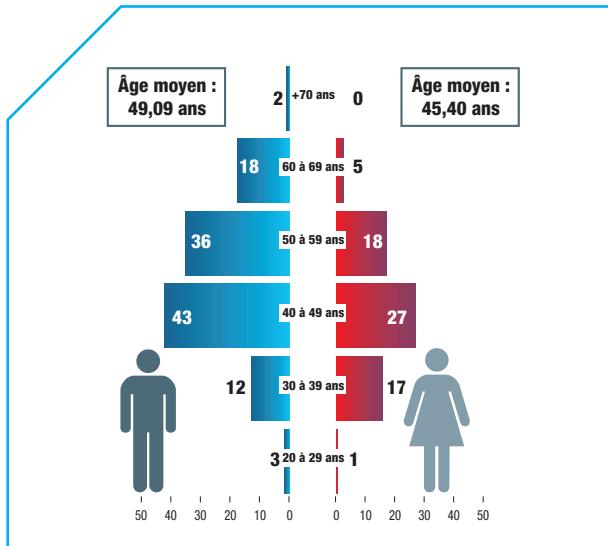
27

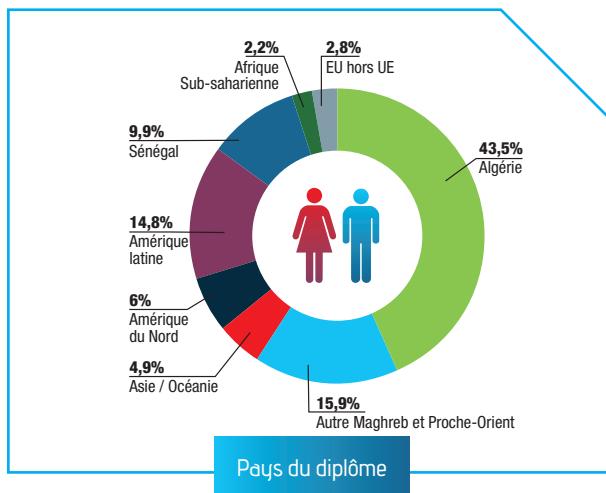
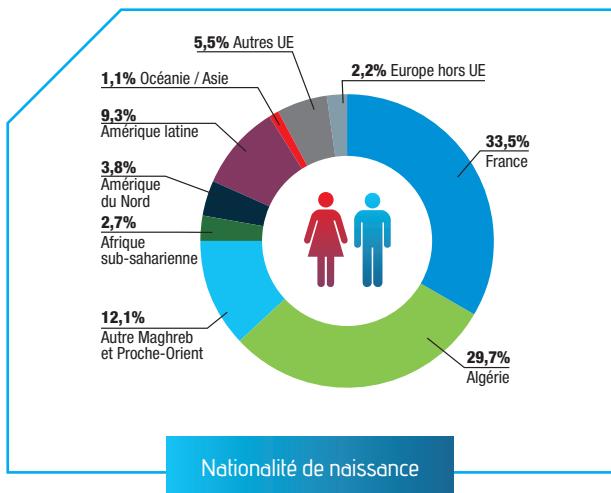
L'ÉCOLE D'ORIGINE : PAYS-TIERS



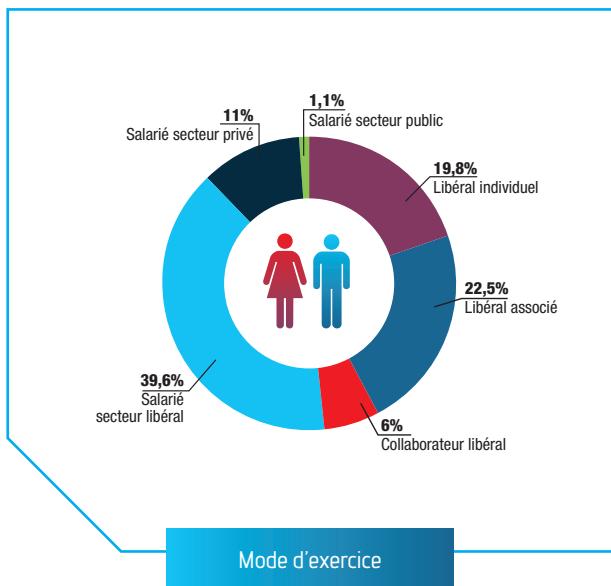
TOTAL : 182
L'ÂGE MOYEN
EST DE 47,71 ANS.

182 vétérinaires des pays tiers sont inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires. Leur âge moyen est de 47,71 ans. 88 d'entre eux ont une activité libérale, et 72 exercent comme vétérinaires salariés du secteur libéral. 33,5 % (61) des vétérinaires en exercice et titulaires d'un diplôme des pays tiers sont de nationalité française. 41,8 % des diplômés sont de nationalité de naissance d'un pays d'Afrique ou du Proche-Orient.





Avec près de 43,5 % des diplômés issus des pays tiers détenus par les vétérinaires inscrits en France, l'Algérie est le principal pays tiers formateur.



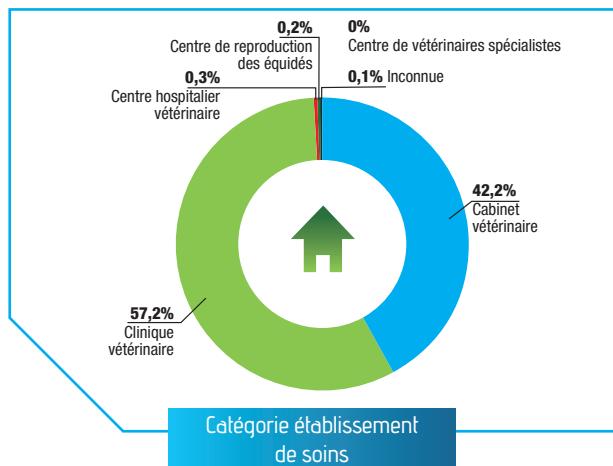
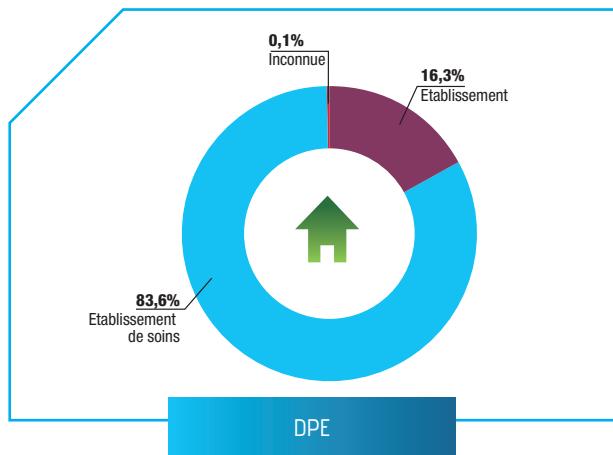
LES STRUCTURES D'EXERCICE



28 LES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES



TOTAL : 7 954



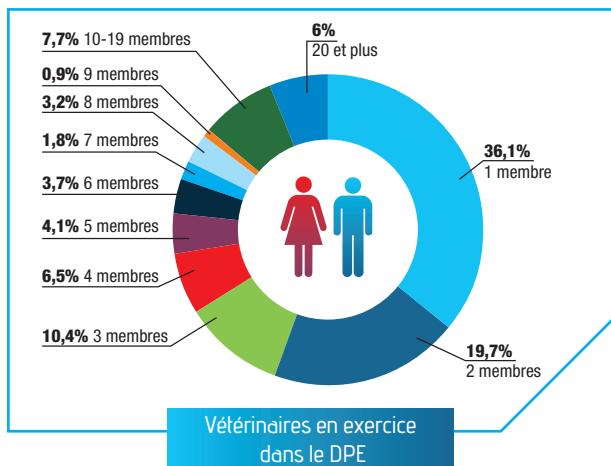
7 954 établissements sont répertoriés. 6 653 sont des établissements de soins vétérinaires (83,6 %), lieux où sont reçus des animaux pour y être soignés. 1 299 sont des locaux où s'exerce la profession de vétérinaire.

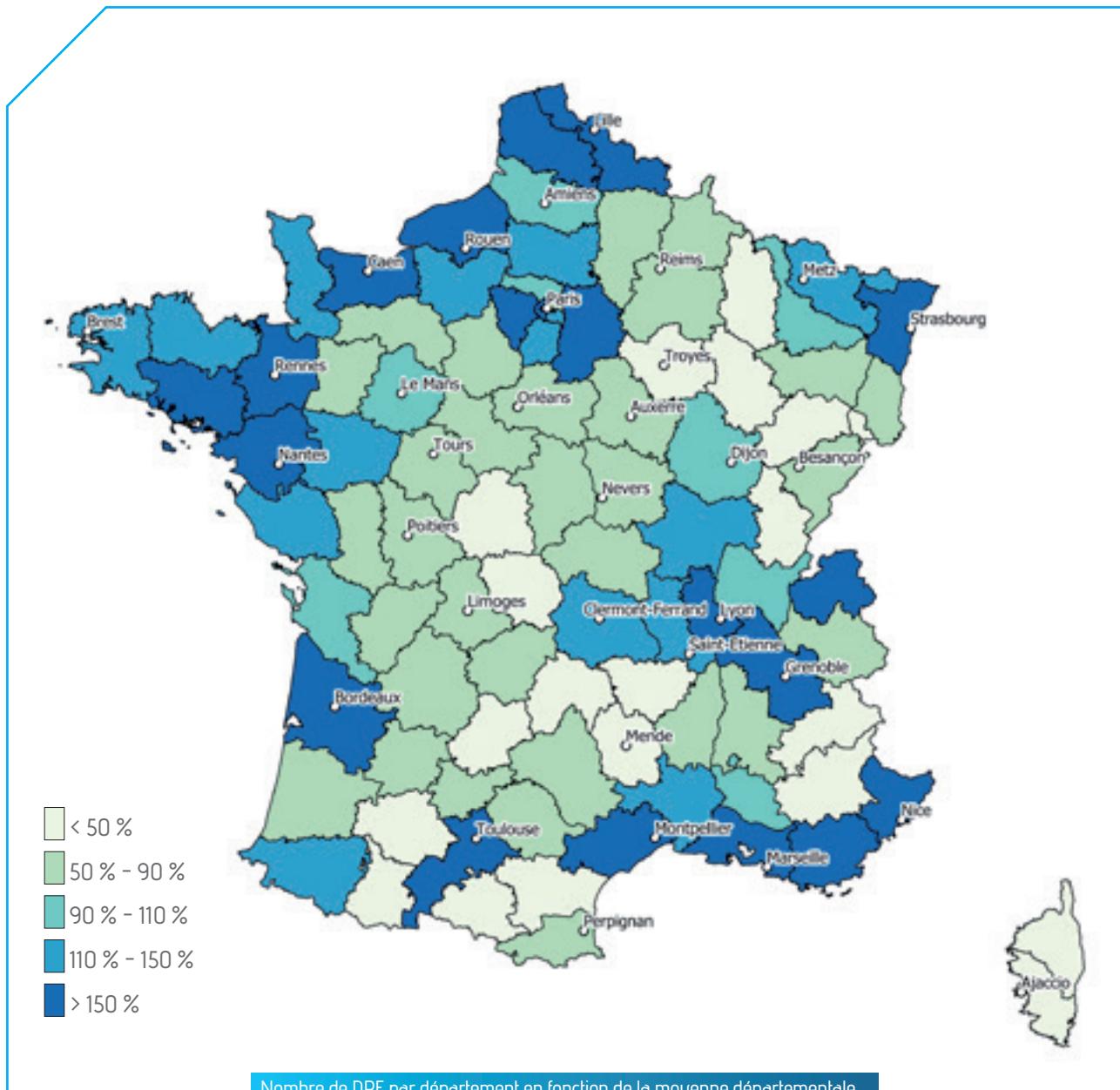
Les établissements de soins vétérinaires sont enregistrés comme cliniques vétérinaires pour 57,2 % d'entre eux, 42,2 % comme cabinet ou cabinet médico-chirurgical.

Au 31/12/2019, la France compte onze Centres Hospitaliers Vétérinaires (CHV), deux sont dédiés à la médecine et à la chirurgie des équidés et dont un centre de vétérinaires spécialistes.

Sur les quatre dernières années, le nombre d'établissements de soins vétérinaires est stable.

En diminution constante depuis quatre ans : un seul vétérinaire exerce dans 36,6 % des établissements, et 19,7 % de ceux-ci occupent deux vétérinaires. Seuls 13,7 % des établissements occupent plus de cinq vétérinaires.





Nombre de DPE par département en fonction de la moyenne départementale nationale [moyenne nationale 2019 : 76,48 DPE par département]

29 LES FORMES JURIDIQUES D'EXERCICE DES VÉTÉRINAIRES



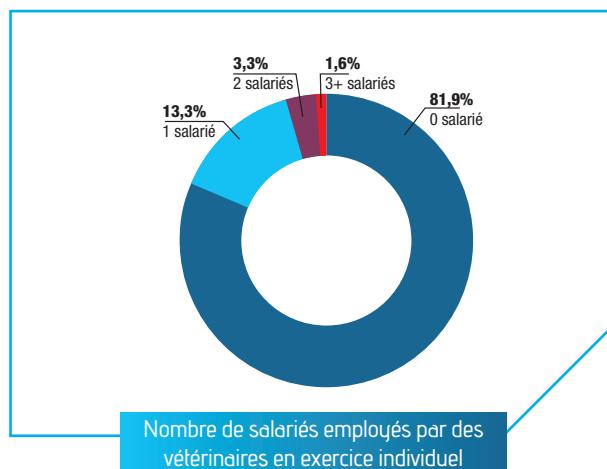
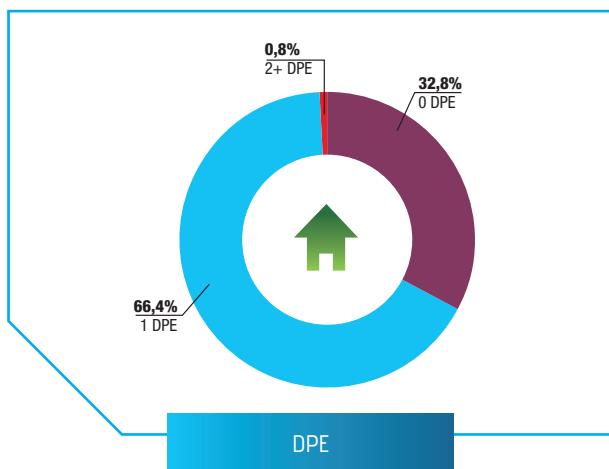
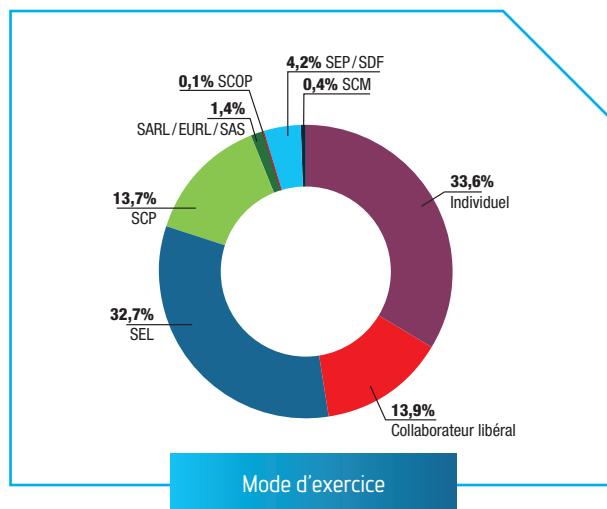
TOTAL : 7 606

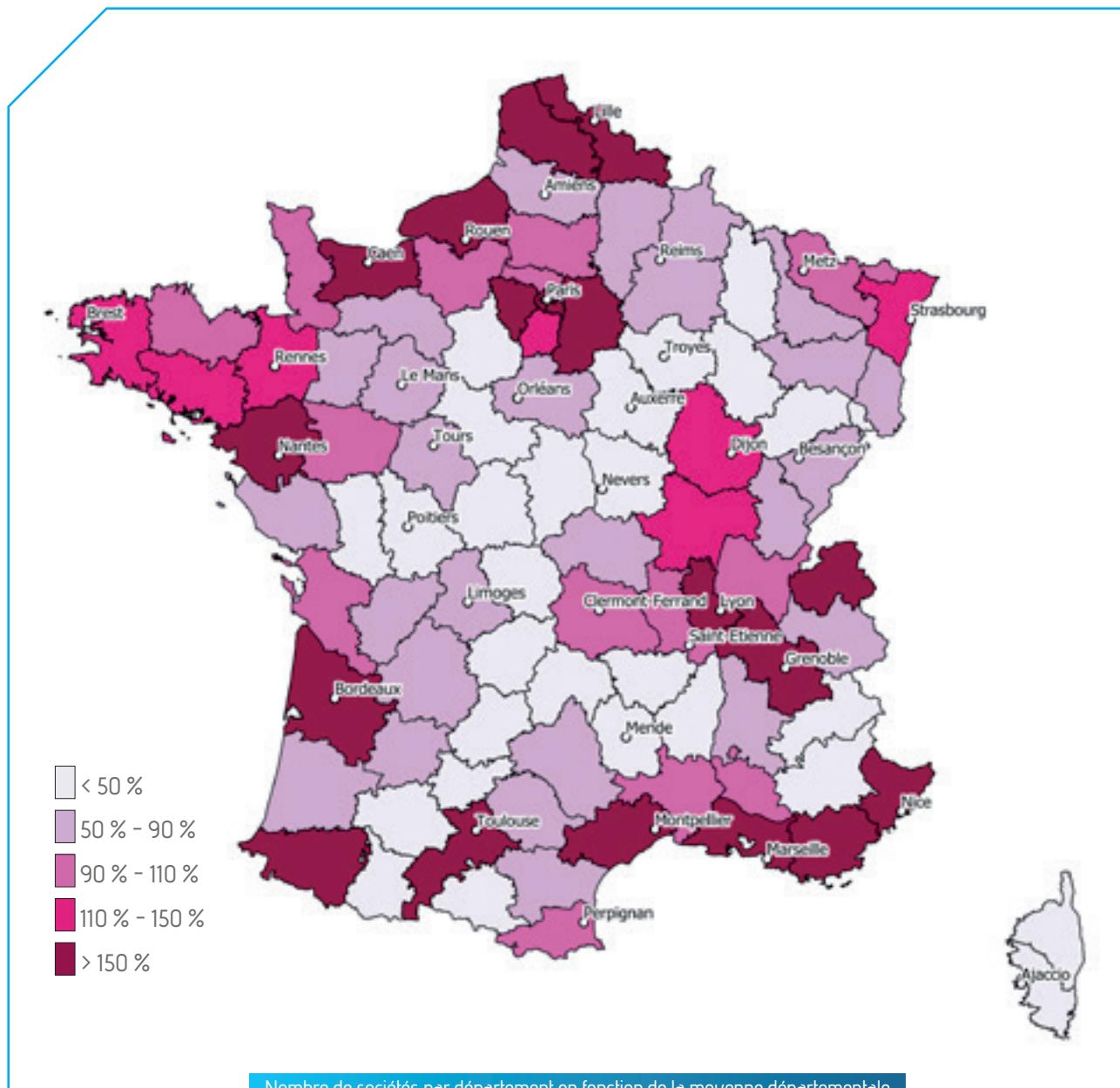
Au 31/12/2019, 7 606 entités juridiques exercent la profession de vétérinaire.

3 645 sociétés vétérinaires sont inscrites au tableau de l'Ordre, en progression de 127 sociétés (+ 3,6 %). 321 sociétés en participation (- 27) et 25 SCM sont enregistrées auprès de l'Ordre.

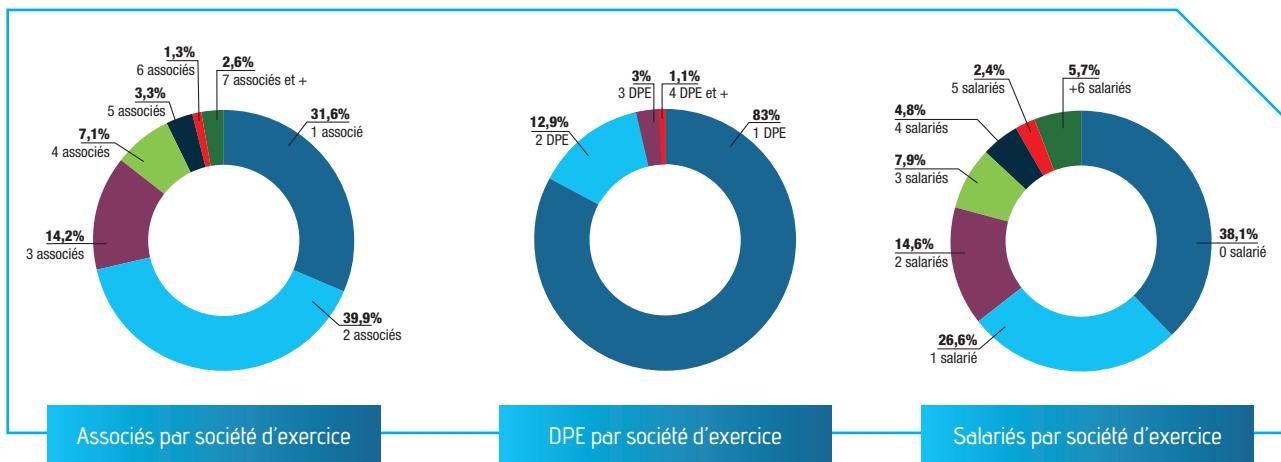
3 615 vétérinaires exercent sous un statut de travailleur non salarié : 2 559 en exercice individuel et 1 056 en qualité de collaborateur libéral. Des chiffres stables par rapport au 31/12/2019.

71,5 % des sociétés d'exercice sont composées d'un à deux associés.





Nombre de sociétés par département en fonction de la moyenne départementale nationale (moyenne nationale 2019 : 76.16 sociétés par département)

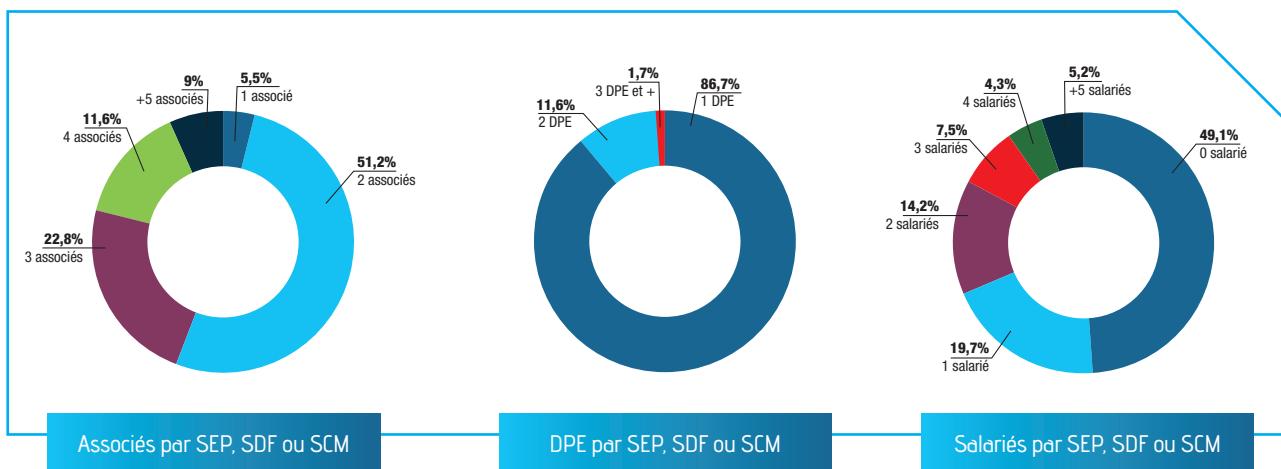


En nette augmentation par rapport à 2018, les sociétés d'exercice vétérinaire emploient 5 219 (+ 601, soit + 12,8 %) vétérinaires salariés et exploitent 4 445 établissements vétérinaires.

Les sociétés d'exercice vétérinaire emploient en moyenne 2,33 salariés vétérinaires, quand les vétérinaires en exercice individuel occupent 1,30 salarié vétérinaire.

Les sociétés d'exercice vétérinaire sont composées en moyenne de 2,24 associés.

346 SEP/SCM sont recensées et exploitent 398 établissements vétérinaires. Elles sont composées en moyenne de 2,7 associés et occupent en moyenne 2,23 vétérinaires salariés.



Les chiffres et éléments publiés sont issus de la base des données personnelles des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires arrêtées au 31 décembre 2019, à l'exception des informations concernant le service de santé des armées et les inspecteurs de santé publique vétérinaire. Les chiffres publiés ne sont pas arrondis à la décimale supérieure. Les données régionales sont valorisées sur la base des nouvelles régions administratives nées de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, à l'exception de la Région Corse qui est rattachée à la Région PACA pour constituer la Région ordinaire PACA-Corse.

ORIGINE DES DONNÉES

• Conseil national de l'Ordre des vétérinaires • Corps des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire • Données fournies par l'Association SPIE (système professionnel information élevage) d'après BDNI (base de données nationale d'identification) • FACCO (Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers) • Institut Français du Cheval et de l'Équitation • Service de Santé des Armées • Syndicat national des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire • Ministère de l'Enseignement et de la Recherche • Écoles vétérinaires françaises • Association ADILVA • INSEE DADS 2016 • INSEE comptes de la nation - variations en volume - heures travaillées selon le statut, la catégorie socio-professionnelle et le sexe.

EXTRAPOLATION DES DONNÉES SANS ESPÈCES TRAITÉES PAGE ENTRANT/SORTANT

Les données sans espèces traitées n'étant plus renseignées lors de l'inscription, une enquête auprès des vétérinaires n'ayant pas renseigné la donnée a permis de reconstituer par extrapolation les données

manquantes sur la base de la répartition des espèces déclarées de la population connues, considérant une population sans espèces traitées de 5 % de l'ensemble des primo inscrits. La répartition homme/femme est effectuée ensuite sur la base de la répartition homme/femme des primo inscrits de la zone.

CARTOGRAPHIE

Pondération des espèces déclarées : les vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre ont le choix de déclarer trois espèces différentes auxquelles ils dispensent des actes vétérinaires de médecine, de chirurgie et de pharmacie vétérinaire. Le rang de déclaration est hiérarchisé et fait l'objet d'une pondération afin d'exprimer un ratio entre les données animales et la compétence vétérinaire. La clé de répartition est ainsi déterminée : une espèce déclarée en premier rang vaut 1, une espèce déclarée en deuxième rang vaut 2/3 et une espèce déclarée en troisième rang vaut 1/3.

LÉGENDES

Nombre de vétérinaires : les cartes reprennent 39 tailles de points différentes. Par convention, la légende indique uni-

quement les points les plus représentatifs. **Densité population canine et féline** : pour une meilleure représentation des densités sur les cartes, le choix d'un affichage par «Ruptures naturelles (Jenks)» est retenu. La méthode vise à réduire la variance dans les classes et à maximiser la variance entre les classes.

Unité-Gros-Bétail : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'**UGB** tous aliments (UGBTA) qui compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés est la référence retenue pour les cartes pages 32. Source SPIE.

Données FACCO : les cartes nationales concernant l'estimation du nombre de chiens et de chats par regroupement de régions (page 26) sont construites sur la base des données FACCO reprenant le nombre et la répartition des foyers français (y compris résidents étrangers), source INSEE - enquête emploi enquête FACCO - KANTAR TNS automne 2018. Regroupements de régions consolidés : Région Parisienne - Région Nord - Région

Est - Région Bassin Parisien Est - Région Bassin Parisien Ouest - Région Ouest - Région Sud-Ouest - Région Sud-Est - Région Méditerranée.

Données ISPV : les éléments sont issus du rapport annuel sur la démographie du corps des ISPV - situation arrêtée au 31 décembre 2019.

OBSERVATOIRE DES REVENUS

Profession libérale : données issues des déclarations sociales individuelles (DSI) de l'année 2018 transmises à la CARPV dans le cadre de la déclaration sociale individuelle obligatoire annuelle. Par simplification, la base sociale des déclarations effectuées auprès de la CARPV est dénommée « revenu ». Pour la figure « revenus » par tranche la borne supérieure de chaque tranche, est définie comme le revenu maximal par groupe de 20 % de l'effectif après tri préalable par « revenu » croissant.

Revenus Vétérinaires Salariés du secteur libéral : données et études statistiques issues de la demande de l'Observatoire de la démographie de la profession vétérinaire à l'INSEE. Extraction des données d'après la déclaration annuelle des don-

nées sociales des vétérinaires employeurs de l'année 2016 (DADS 2016). L'extraction est effectuée par demande des activités 7500Z, catégorie 311^e, Vétérinaire employé dans le cadre de la convention collective des vétérinaires praticiens salariés. Au 31/12/2019, le nombre de vétérinaires inscrits au tableau en exercice salarié du secteur libéral est de 6 635.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Jacques Guérin, président du CNOV	4
La démographie des vétérinaires suivis par l'Atlas 2019	6
LES VÉTÉRINAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE	8
Données nationales	9
1 / Les primo inscrits.	15
2 / Les vétérinaires sortants.	17
3 / Les vétérinaires entrants/sortants	19
4 / Les vétérinaires en exercice libéral.	20
5 / Les vétérinaires salariés	22
6 / Les vétérinaires animaux de compagnie	24
7 / Les vétérinaires animaux de rente	28
8 / Les vétérinaires équidés.	36
9-10 / Les vétérinaires de moins de 35 ans et de plus de 55 ans	40
11 / Les vétérinaires en cumul emploi retraite	42
12 / Les spécialistes vétérinaires reconnus par le CNSV	44
L'OBSERVATOIRE DES REVENUS DES VÉTÉRINAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES	48
13 / Les vétérinaires en exercice libéral	49
14 / Les vétérinaires salariés du secteur libéral	55

LES VÉTÉRINAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE	60
15 / Les vétérinaires inspecteurs	61
16 / Les vétérinaires des armées	64
17 / Les vétérinaires des laboratoires publics d'analyses	66
18 / Les vétérinaires enseignants	68
LES ÉCOLES	70
19 / Stage tutoré en 5 A des écoles nationales	71
20 / Les étudiants des écoles nationales vétérinaires	74
21 / Les vétérinaires diplômés de l'ENVA	76
22 / Les vétérinaires diplômés de l'ENVT	78
23 / Les vétérinaires diplômés de VetAgro Sup	80
24 / Les vétérinaires diplômés d'ONIRIS	82
25 / Les vétérinaires diplômés en Belgique	84
26 / Les vétérinaires diplômés dans un autre pays de l'UE	86
27 / Les vétérinaires diplômés dans un pays tiers	88
LES STRUCTURES D'EXERCICE	90
28 / Les établissements vétérinaires	91
29 / Les formes juridiques d'exercice	93
MÉTHODOLOGIE	96

REMERCIEMENTS

COMITÉ DES MEMBRES DE L'ONDPV :

CARPV (Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires),
CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux),
CNOV (Conseil national de l'Ordre des vétérinaires),
Corps des ISPV, DGAI (Direction générale de l'alimentation),
DGE (Direction générale entreprises),
DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche),
ENVA (École nationale vétérinaire d'Alfort),
ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse),
ONIRIS (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique),
Service de Santé des Armées, VetAgro Sup (Campus vétérinaire de Lyon).

M. Yves BODET, FACCO • M. CAYLA, Institut National de la Statistique et des études économiques • M. Laurent DUVEAUX, Institut de l'Élevage
• M. Pascal FERÉY, Me Christine MARLIN, Me Aurore SAISON-GAULIER, Assemblée permanente des chambres d'agriculture • Pr. Pierre SANS, École nationale vétérinaire de Toulouse • M. Daniel ROGUET, Association SPIE • DV Jean-Luc ANGOT, CGAAER • Vétérinaire général Philippe ULMER, Service de santé des Armées • DV Philippe NICOLLET et DV Aurèle VALOGNES, Pdt association ADILVA • DV Philippe NICOLLET et DV Aurèle VALOGNES.

Édition : juin 2020 • Rédaction : Conseil national de l'Ordre des vétérinaires • Conception et réalisation : BPF Pro & Plethory
Crédits photos : CNOV, ENVT, Thinkstock, iStock, DR.

